

■ SPR DE FAYMOREAU

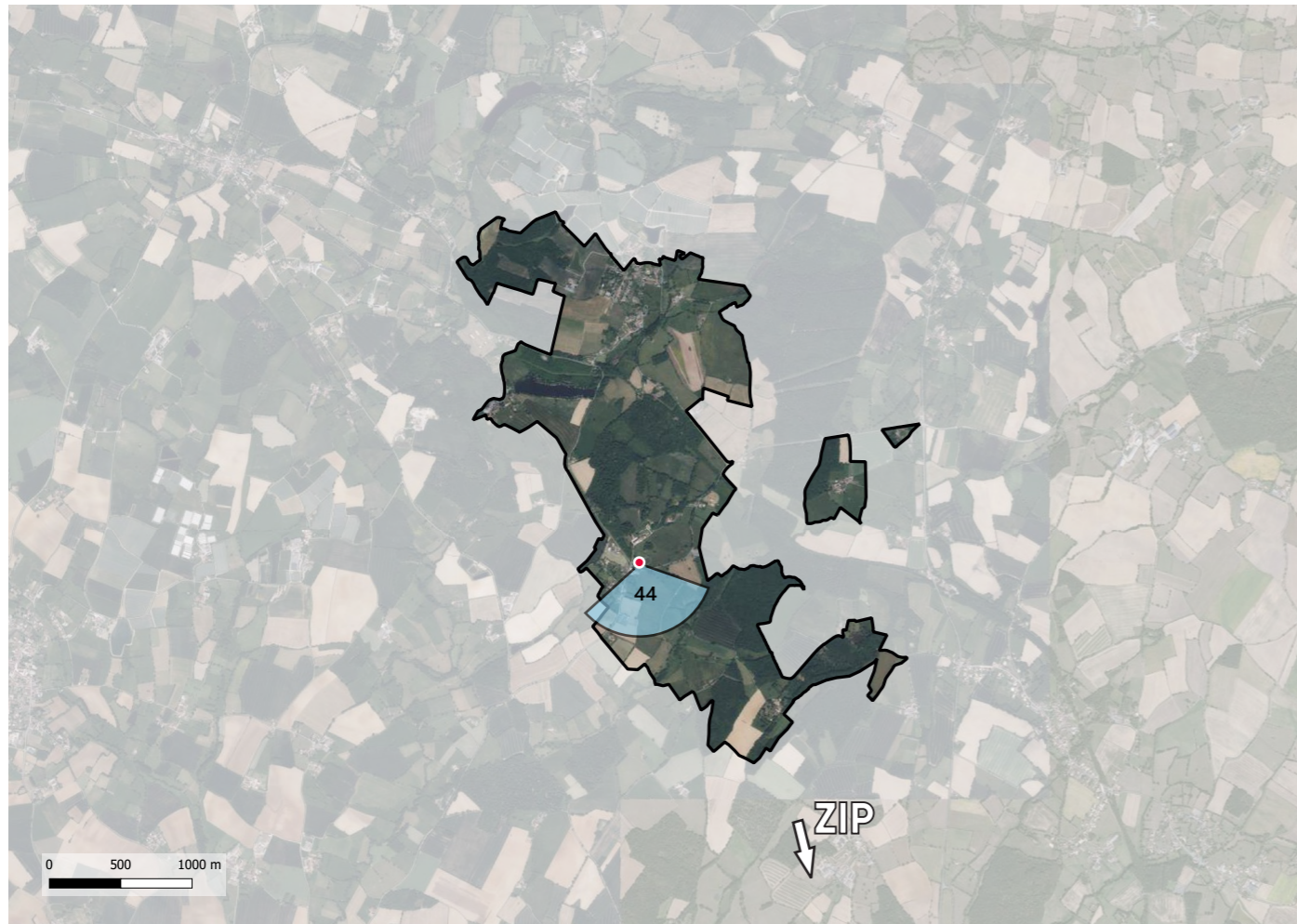


Figure 78 : Localisation du SPR de Faymoreau



Figure 79 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Faymoreau

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

«Faymoreau est une commune bocagée, située à l'extrême sud-est de la Vendée. Elle est bordée d'un côté par le département des Deux-Sèvres et de l'autre par la rivière Vendée. [...] En 1827, un sabotier découvre par hasard du charbon, à Marillet, près de Faymoreau, en creusant un puits près de sa maison. De là commence pour Faymoreau et sa région, une grande aventure qui durera 130 ans. En 1836, une verrerie est créée pour consommer sur place, le charbon de faible qualité, destiné à alimenter les fours. L'entreprise produit jusqu'à un million de bouteilles pour les régions de Cognac et Bordeaux, des bocaux ainsi que des cloches à jardin. En 1840, la Société des Mines de Faymoreau, qui exploite le charbon dans le bassin, bâtit le premier coron pour loger les mineurs et leurs familles. Quelques années plus tard, le village minier de Faymoreau, distant du bourg de deux kilomètres, se développe avec la construction du quartier de la direction, de la Chapelle des Mineurs, des corons de la haute et de la basse terrasse, des écoles...

Le train arrive en 1869 ! La ligne de chemin de fer Angers-Niort, qui traverse le bassin minier de Faymoreau, ouvre de nouveaux débouchés. Quelques années après la construction de l'Hôtel des Mines et du dortoir des célibataires, l'électricité arrive dans le Sud-Vendée, dans les Deux-Sèvres et dans le Nord de la Charente-Maritime, grâce à la création de la centrale électrique de Faymoreau en 1922. La main-d'œuvre afflue de toute l'Europe et principalement de Pologne. La commune compte à cette époque plus de 1 000 habitants ! La production de charbon atteint 60 000 tonnes par an. Pendant la Seconde guerre mondiale, malgré l'occupation allemande, les mines deviennent un lieu de refuge pour les réfractaires au Service du Travail Obligatoire.

En 1950, la centrale électrique s'arrête ce qui porte un coup fatal à la mine qui vend le tiers de sa production à EDF. Le gisement de charbon s'épuise, la Société des Mines effectue les premiers licenciements. La mine ferme définitivement le 28 février 1958 ; les derniers mineurs sont reclassés dans d'autres sites miniers français. La fin de l'exploitation du charbon endort le village de Faymoreau, la population diminue, les commerces ferment progressivement...»¹

La majeure partie du SPR de Faymoreau est situé hors ZVI du fait du relief et des nombreux boisements alentours, seuls le bourg de Faymoreau et le hameau de la Verrerie se trouvent en ZVI. Néanmoins, la végétation du territoire, diminue la visibilité possibles en direction de la ZIP. En effet, le VIP est uniquement visible depuis le village de Faymoreau, filtré par la trame végétale. La sensibilité est qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 44 : Depuis la frange ouest du bourg de Faymoreau, le VIP apparaît à l'horizon, tronqué par le relief et la végétation

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
SPR de Foussais-Payré	Foussais-Payré	85	10,2	Sur un plateau agricole	Partiellement en ZVI	Faible	Très faible
SPR de Faymoreau	Faymoreau	85	10,2	Dans le bocage agricole	Partiellement en ZVI	Très faible	Nulle
SPR de Rives d'Autise	Nieul-sur-l'Autise	85	4,5	Dans la vallée de l'Autise	Partiellement en ZVI	Faible	Faible
SPR d'Arçais	Arçais	79	11,3	Dans le marais Poitevin	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
SPR de Niort	Niort	79	7,2	Dans la vallée de la Sèvre Niortaise	Partiellement en ZVI	Nulle	Très faible

Figure 80 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

3.4. Les monuments historiques

Sur le territoire d'étude du projet éolien du Benet, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 78 situés dans l'aire d'étude rapprochée. Ces derniers sont numérotés de 9 à 86.

Les monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée sont localisés sur la carte ci-contre et recensés dans un tableau récapitulatif ci-après précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Comme pour l'analyse réalisée dans l'aire d'étude éloignée, il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors qu'une covisibilité est pressentie (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

FIGURE 81 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN DE BENET : « FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE »

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Monument Historique délimitation et numérotation
- Périmètre de protection rayon de 500 m - édifice classé
- rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

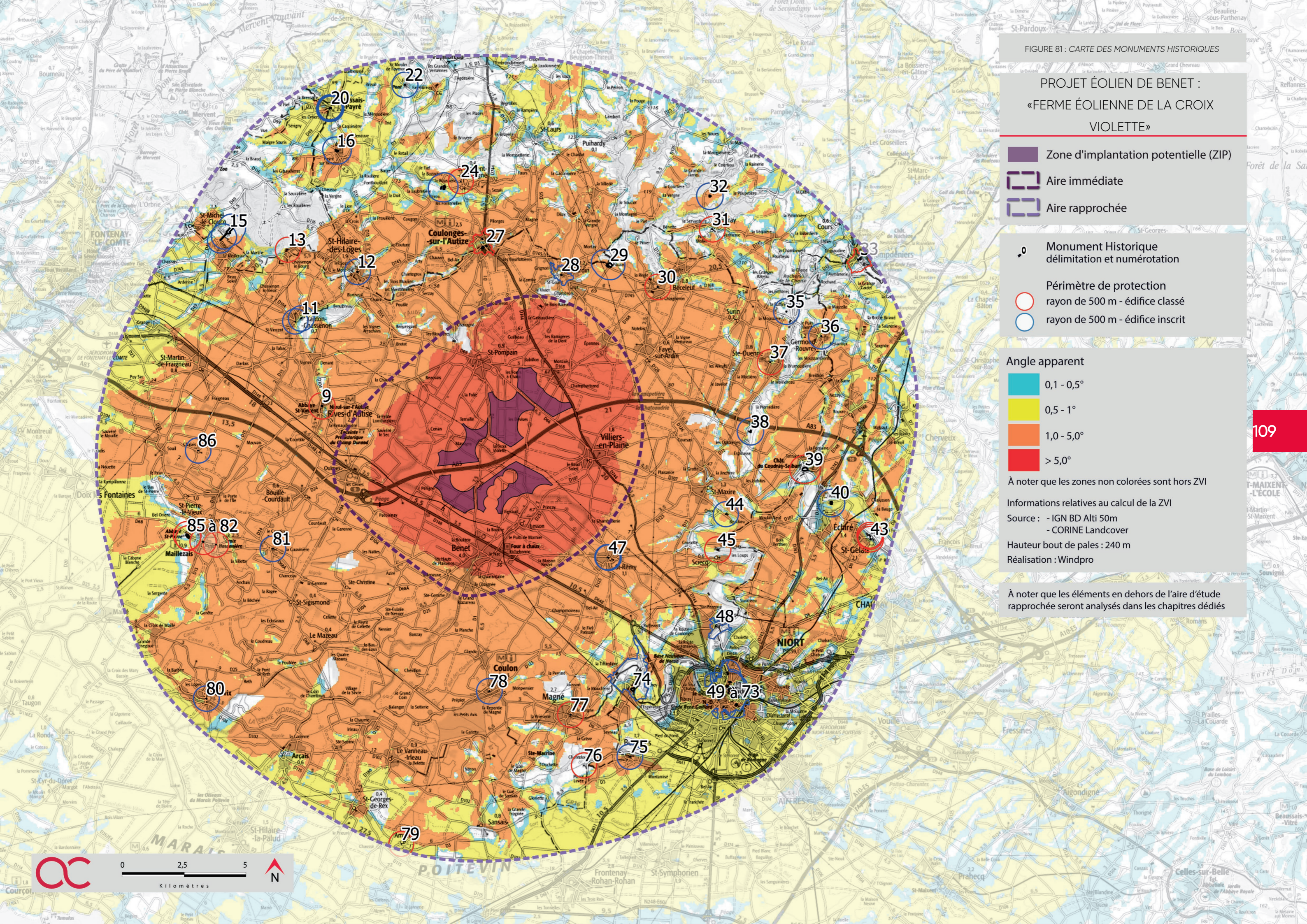
Source : - IGN BD Alti 50m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 240 m

Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
9	Abbaye Saint Vincent (ancienne)	Nieul-sur-l'Autise	85	Partiellement Classé	5,0	Dans le bourg de Nieul-sur-l'Autise	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il existe une situation de covisibilité potentielle
10	Caves du prieuré	Xanton-Chassenon	85	Partiellement inscrit	7,8	Dans le bourg de Xanton-Chassenon	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
11	Eglise	Xanton-Chassenon	85	Inscrit	7,7	Dans le bourg de Xanton-Chassenon	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
12	Eglise	Saint-Hilaire-des-Loges	85	Inscrit	7,1	Dans le bourg de Saint-Hilaire-des-Loges	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il existe une situation de covisibilité potentielle
13	Château de Chassenon	Xanton-Chassenon	85	Partiellement Classé	9,9	Dans le hameau de Chassenon le bourg	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
14	Château de la Beaugisière Partie de l'allée ZL 22	Saint-Michel-le-Cloucq	85	Inscrit	12,2	Dans un parc arboré	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
15	Château de la Beaugisière	Saint-Michel-le-Cloucq	85	Partiellement inscrit	12,0	Au sein de parcelles bocagères	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
16	Fours à chaux de Payré (anciens)	Foussais-Payré	85	Inscrit	11,3	Dans le hameau de Payré sur Vendée	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
17	Maison dite de François Laurens	Foussais-Payré	85	Inscrit	12,9	Dans le bourg de Foussais-Payré	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
18	Prieuré de Foussais (ancien) Cellier médiéval et grange	Foussais-Payré	85	Inscrit	12,9	Dans le bourg de Foussais-Payré	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
19	Eglise paroissiale	Foussais-Payré	85	Classé	12,9	Dans le bourg de Foussais-Payré	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
20	Prieuré de Foussais (ancien) Ancien logis prioral	Foussais-Payré	85	Partiellement inscrit	12,9	Dans le bourg de Foussais-Payré	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
21	Prieuré de Foussais (ancien) Portail d'entrée situé sur le C.D. 49	Foussais-Payré	85	Inscrit	12,9	Dans le bourg de Foussais-Payré	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
22	Pont de Fleuriau sur la Vendée	Puy-de-Serre	85	Inscrit	12,2	Dans la vallée de la Vendée	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
23	Château de la Roussière	Saint-Maixent-de-Beugné	79	Inscrit	7,8	Au sein d'un boisement	En ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
24	Croix de cimetière	Saint-Maixent-de-Beugné	79	Classé	7,9	Au sein d'un boisement	En ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
25	Eglise Saint-Etienne	Coulonges-sur-l'Autize	79	Classé	5,4	Dans le bourg de Coulonges-sur-l'Autize	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
26	Château	Coulonges-sur-l'Autize	79	Classé	5,0	Dans le bourg de Coulonges-sur-l'Autize	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
27	Marché couvert	Coulonges-sur-l'Autize	79	Partiellement inscrit	5,1	Dans le bourg de Coulonges-sur-l'Autize	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
28	Eglise Notre-Dame	Ardin	79	Inscrit	3,9	Dans le bourg d'Ardin	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
29	Asinerie de Pouzay	Béceleuf	79	Inscrit	5,1	Dans le hameau de Pouzay	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
30	Eglise Saint-Maurice	Béceleuf	79	Classé	5,8	Dans le bourg de Béceleuf	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
31	Eglise Saint-Eugène	Xaintray	79	Classé	9,0	Dans le bourg de Xaintray	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
32	Logis de Puy Chenin	Xaintray	79	Partiellement inscrit	9,9	Dans le lieu-dit de Pichenin	En ZVI	VIP masqué par la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 82 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée 1/4

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
33	Tanneries	Champdeniers-Saint-Denis	79	Inscrit	13,0	Dans le bourg de Champdeniers	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
34	Eglise de Champdeniers	Champdeniers-Saint-Denis	79	Classé	12,9	Dans le bourg de Champdeniers	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
35	Logis de la Moussière	Sainte-Ouene	79	Partiellement inscrit	9,4	Dans la vallée de l'Égray	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
36	Eglise Saint-Médard	Germond-Rouvre	79	Inscrit	10,4	Dans le bourg de Germond-Rouvre	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
37	Eglise Sainte-Eugénie	Sainte-Ouene	79	Classé	8,1	Dans le bourg de Sainte-Ouene	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
38	Château du Gazeau	Sainte-Ouene	79	Inscrit	7,2	Dans la vallée de l'Égray	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il existe une situation de covisibilité potentielle
39	Château du Coudray Salbart	Échiré	79	Classé	9,6	Dans la vallée de la Sèvre Niortaise	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
40	Château de la Taillée	Échiré	79	Partiellement inscrit	11,0	Dans la vallée de la Sèvre Niortaise	En ZVI	VIP masqué par le relief, la végétation et la trame bâtie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
41	Château	Saint-Gelais	79	Partiellement Classé	12,9	Dans le bourg de Saint-Gelais	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
42	Temple protestant	Saint-Gelais	79	Inscrit	12,9	Dans le bourg de Saint-Gelais	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
43	Eglise Saint-Gelais	Saint-Gelais	79	Classé	12,9	Dans le bourg de Saint-Gelais	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et le relief	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
44	Château d'Oriou	Saint-Maxire	79	Partiellement inscrit	7,0	Dans le hameau d'Oriou	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
45	Château de Mursay (ruines du)	Échiré	79	Classé	7,1	Dans la vallée de la Sèvre Niortaise	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
46	Maison du 15e siècle	Saint-Rémy	79	Partiellement inscrit	3,6	Dans le bourg de Saint-Rémy	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
47	Eglise Saint-Rémy	Saint-Rémy	79	Inscrit	3,7	Dans le bourg de Saint-Rémy	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
48	Eglise Sainte-Pezenne	Niort	79	Inscrit	8,7	Dans le hameau de Ste-Pezenne	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
49	Station de pompage du Pissot	Niort	79	Inscrit	10,3	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
50	Caserne Dugesclin	Niort	79	Partiellement Classé	10,6	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
51	Villa d'Agescy	Niort	79	Partiellement inscrit	11,0	Dans le bourg de Niort	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
52	Hôtel de la Roulière	Niort	79	Inscrit	10,8	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
53	Eglise Saint-André	Niort	79	Inscrit	10,7	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
54	Immeuble	Niort	79	Partiellement inscrit	10,8	Dans le bourg de Niort	Hors ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
55	Maison de la Vierge	Niort	79	Inscrit	10,9	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
56	Immeuble	Niort	79	Partiellement inscrit	11,0	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
57	Immeuble	Niort	79	Partiellement inscrit	10,9	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 83 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée 2/4

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
57	Immeuble	Niort	79	Partiellement inscrit	10,9	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
58	Immeuble	Niort	79	Partiellement inscrit	10,8	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
59	Immeuble	Niort	79	Partiellement inscrit	11,1	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
60	Ancien hôtel de ville dit Le Pilon	Niort	79	Classé	10,9	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
61	Hôtel de Chaumont	Niort	79	Inscrit	10,8	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
62	Maison	Niort	79	Partiellement inscrit	10,7	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
63	Eglise Saint-Etienne du Port	Niort	79	Inscrit	10,3	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
64	Halle	Niort	79	Inscrit	10,7	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
65	Château	Niort	79	Classé	10,7	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
66	Préfecture	Niort	79	Partiellement inscrit	10,7	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
67	Maison du Gouverneur	Niort	79	Inscrit	10,9	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
68	Hôtel d'Estissac	Niort	79	Inscrit	10,9	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
69	Hôtel de ville	Niort	79	Inscrit	10,8	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
70	Maison d'arrêt	Niort	79	Inscrit	10,7	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
71	Eglise Notre-Dame	Niort	79	Classé	10,9	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
72	Pavillon Trousseau	Niort	79	Inscrit	11,2	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
73	Eglise saint Hilaire	Niort	79	Inscrit	11,5	Dans le bourg de Niort	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il existe une situation de covisibilité potentielle
74	Vestiges de l'abbaye de Saint-Liguier	Niort	79	Inscrit	8,7	Dans la vallée de la Sèvre Niortaise	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
75	Eglise Saint-Caprais	Bessines	79	Inscrit	11,0	Dans le bourg de Bessines	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
76	Pigeonnier	Bessines	79	Classé	10,6	Dans la vallée du Bras de Sevreau	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
77	Eglise Saint-Germain	Magné	79	Classé	8,5	Dans le bourg de Magné	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
78	Eglise Sainte-Trinité	Coulon	79	Inscrit	7,1	Dans le bourg de Coulon	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
79	Croix de cimetière	Amuré	79	Classé	13,5	Dans le cimetière d'Amuré	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
80	Eglise	Damvix	85	Inscrit	12,4	Dans le bourg de Damvix	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
81	Eglise paroissiale Notre-Dame	Liez	85	Inscrit	6,9	Dans le bourg de Liez	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 84 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée 3/4

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
82	Croix hosannière dans le cimetière	Maillezais	85	Classé	9,1	Dans le cimetière du bourg de Maillezais	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
83	Eglise St Nicolas	Maillezais	85	Classé	9,5	Dans le bourg de Maillezais	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
84	Abbaye Saint-Pierre, dépôt lapidaire	Maillezais	85	Partiellement Classé	10,1	Dans un parc arboré	En ZVI	VIP masqué par la trame batie et végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
85	Abbaye Saint Pierre (ancienne)	Maillezais	85	Partiellement Classé	10,0	Dans un parc arboré	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
86	Eglise de Chalais	Saint-Pierre-le-Vieux	85	Inscrit	9,6	Dans le hameau de Chalais	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il existe une situation de covisibilité potentielle

Figure 85 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée 4/4

MH 9 - ABBAYE SAINT VINCENT // NIEUL-SUR-L'AUTISE

> Risque de visibilité



Photo 45 : Depuis la route passant à l'est de l'abbaye, les vues sont ouvertes en direction de la ZIP

Degré d'ouverture sur le paysage : L'abbaye St-Vincent est situé sur la frange est du village de Rives d'Autise. Depuis l'entrée du monument et depuis les jardins intérieurs, les vues sont fermées en direction de la ZIP. Néanmoins, au niveau de la zone enherbée à l'est de l'abbaye, des visibilitées sont possibles en direction du projet. Cependant, la prégnance du VIP reste réduite du fait de la trame végétale et du relief. La sensibilité depuis les abords de l'édifice est qualifiée de faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

> Risque de covisibilité



Photo 46 : Vue en direction du projet et du clocher de l'église depuis la RD 29 ; source : Google, mars 2022

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la route communale à l'ouest de Rives d'Autise, on observe une situation de covisibilité directe entre le clocher de l'église St-Vincent (église de l'abbaye) et le VIP. À noter que la présence du motif éolien et de la vitesse de déplacement de l'observateur réduit la sensibilité. Elle peut être qualifiée de faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

MH 12 - ÉGLISE // SAINT-HILAIRE-DES-LOGES

> Risque de covisibilité



Photo 47 : Depuis la route vicinale se situant à l'ouest du village, le VIP apparaît en arrière-plan du clocher

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la route communale à l'ouest du bourg et perpendiculaire à la RD 745, il existe une covisibilité directe entre le monument et le VIP. Néanmoins, la prégnance du VIP reste réduite du fait de la trame végétale qui filtre les visibilitées. De plus, le clocher ne se trouve pas dans l'axe de déplacement de l'observateur, réduisant ainsi sa perception. La sensibilité pressentie est qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 29 - ASINERIE DE POUZAY // BÉCELEUF

> Risque de visibilité



Photo 48 : Depuis les abords de l'asinerie, le VIP est ponctuellement visible à l'horizon

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords de l'asinerie, les vues sur l'horizon sont filtrées par la trame bocagère cependant des trouées dans le bocage offrent des vues profondes en direction de la ZIP et laissent apparaître le VIP au-delà des parcelles agricoles. La sensibilité est qualifiée de faible. À noter qu'en période estivale, la perception du VIP sera réduite par la végétation.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

MH 38 - CHÂTEAU DU GAZEAU // SAINTE-OUENNE

> Risque de covisibilité



Photo 49 : Depuis la route communale parallèle à la vallée, le VIP s'inscrit en arrière-plan du château

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la route vicinale se situant sur le plateau opposé au château, le VIP et le monument sont perceptibles sous le même panorama. Bien que les vues soient largement ouvertes en direction du projet, le château du Gazeau n'est pas identifiable comme tel. Pour l'observateur en mouvement, au vu de la hauteur apparente du château, de l'emplacement du projet par rapport à la route (latéral) et de la vitesse de déplacement de l'observateur, les perceptions en direction de cet édifice sont altérées. Par conséquent, la situation de covisibilité peut être qualifiée de très faible voire nulle.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 44 - CHÂTEAU D'ORIOU // SAINT-MAXIRE

> Risque de visibilité



Photo 50 : Depuis l'entrée du château d'Oriou, le VIP est filtré par le bocage

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords du monument, les vues en direction de la ZIP sont filtrées voire masquées par la trame bocagère. Par conséquent, la situation de covisibilité peut être qualifiée de très faible voire nulle. Il n'y a pas de modification significative de l'écran paysager dans lequel s'insère le château.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 73 - ÉGLISE ST-HILAIRE // NIORT

> Risque de covisibilité

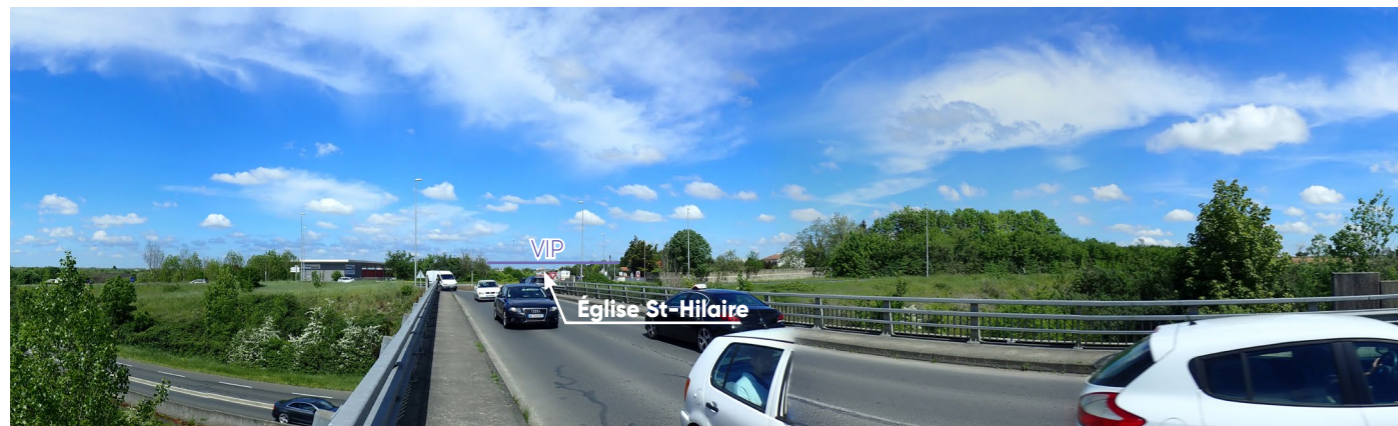
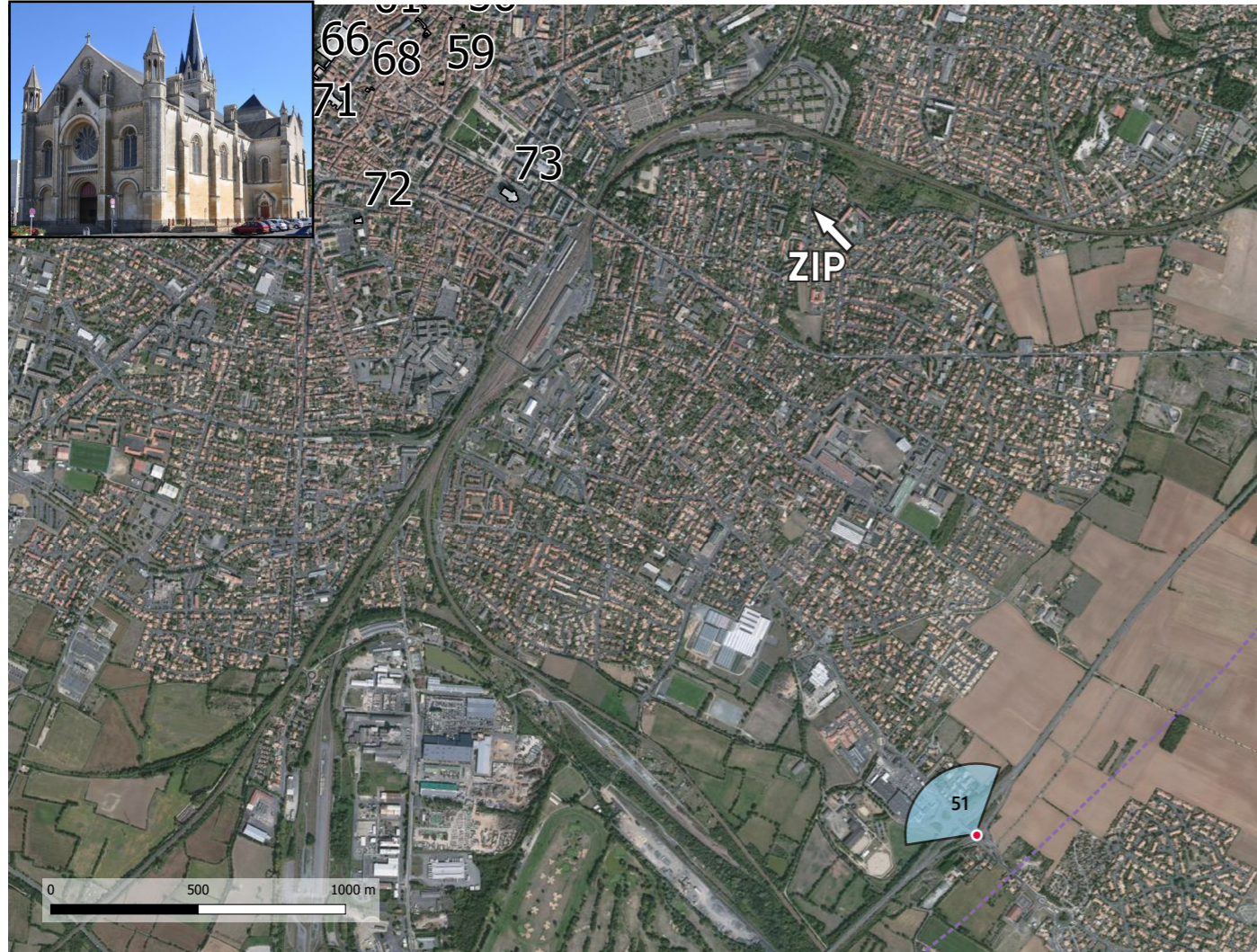


Photo 51 : Depuis la RD 740, le VIP est visible en arrière-plan du clocher de l'église St-Hilaire

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la RD 740, il existe une covisibilité directe entre le monument et le VIP. En effet, dans l'axe de la route départementale, le clocher de l'église St-Hilaire se détache de la silhouette de la ville et le VIP s'inscrit en arrière-plan de celui-ci. La sensibilité pressentie est qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 82 - CROIX HOSANNIÈRE DANS LE CIMETIÈRE // MAILLEZAIS

> Risque de visibilité



Photo 52 : Depuis les abords du monument, les vues en direction de la ZIP sont fermées par le mur d'enceinte du cimetière et la végétation

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords de la croix hosannièr, le VIP n'est pas visible. En effet, les vues sont fermées par le mur d'enceinte du cimetière de Maillezais et la végétation environnante. La sensibilité est qualifiée de nulle.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

MH 86 - ÉGLISE DE CHALAIS // SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

> Risque de visibilité



Photo 53 : Depuis les abords de l'église de Chalais, le VIP s'inscrit à l'horizon.

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords du monument, les vues sont ouvertes en direction de la ZIP. En effet, depuis l'est de l'église de Chalais (derrière l'église), le VIP est visible. Cependant, depuis l'entrée du monument situé à l'ouest, la trame bâtie masque totalement le VIP. La sensibilité pressentie est qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

> Risque de covisibilité



Photo 54 : Depuis la route communale reliant Chalais à Souil, il existe une covisibilité indirecte entre le monument et le VIP

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la route vicinale reliant Chalais à Souil, le VIP et le clocher de l'église de Chalais s'inscrivent sur le même panorama. En effet, Il existe donc une covisibilité indirecte entre la VIP et le monument. Néanmoins, au vue de la distance d'éloignement, la prégnance du VIP reste minime. La sensibilité est qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
9	Abbaye Saint Vincent (ancienne)	Nieul-sur-l'Autise	85	Partiellement Classé	5,0	Dans le bourg de Nieul-sur-l'Autise	En ZVI	Modérée	Modérée
12	Eglise	Saint-Hilaire-des-Loges	85	Inscrit	7,1	Dans le bourg de Saint-Hilaire-des-Loges	En ZVI	Nulle	Très faible
29	Asinerie de Pouzay	Béceleuf	79	Inscrit	5,1	Dans le hameau de Pouzay	Partiellement en ZVI	Faible	Nulle
38	Château du Gazeau	Sainte-Ouene	79	Inscrit	7,2	Dans la vallée de l'Égray	Hors ZVI	Nulle	Très faible
44	Château d'Oriou	Saint-Maxire	79	Partiellement inscrit	7,0	Dans le hameau d'Oriou	En ZVI	Très faible	Nulle
73	Eglise saint Hilaire	Niort	79	Inscrit	11,5	Dans le bourg de Niort	En ZVI	Nulle	Très faible
82	Croix hosannière dans le cimetière	Maillezais	85	Classé	9,1	Dans le cimetière du bourg de Maillezais	En ZVI	Nulle	Nulle
86	Eglise de Chalais	Saint-Pierre-le-Vieux	85	Inscrit	9,6	Dans le hameau de Chalais	En ZVI	Très faible	Très faible

Figure 86 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

FIGURE B7 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE LAIRE RAPPROCHÉE

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
« FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE »

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
 - Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

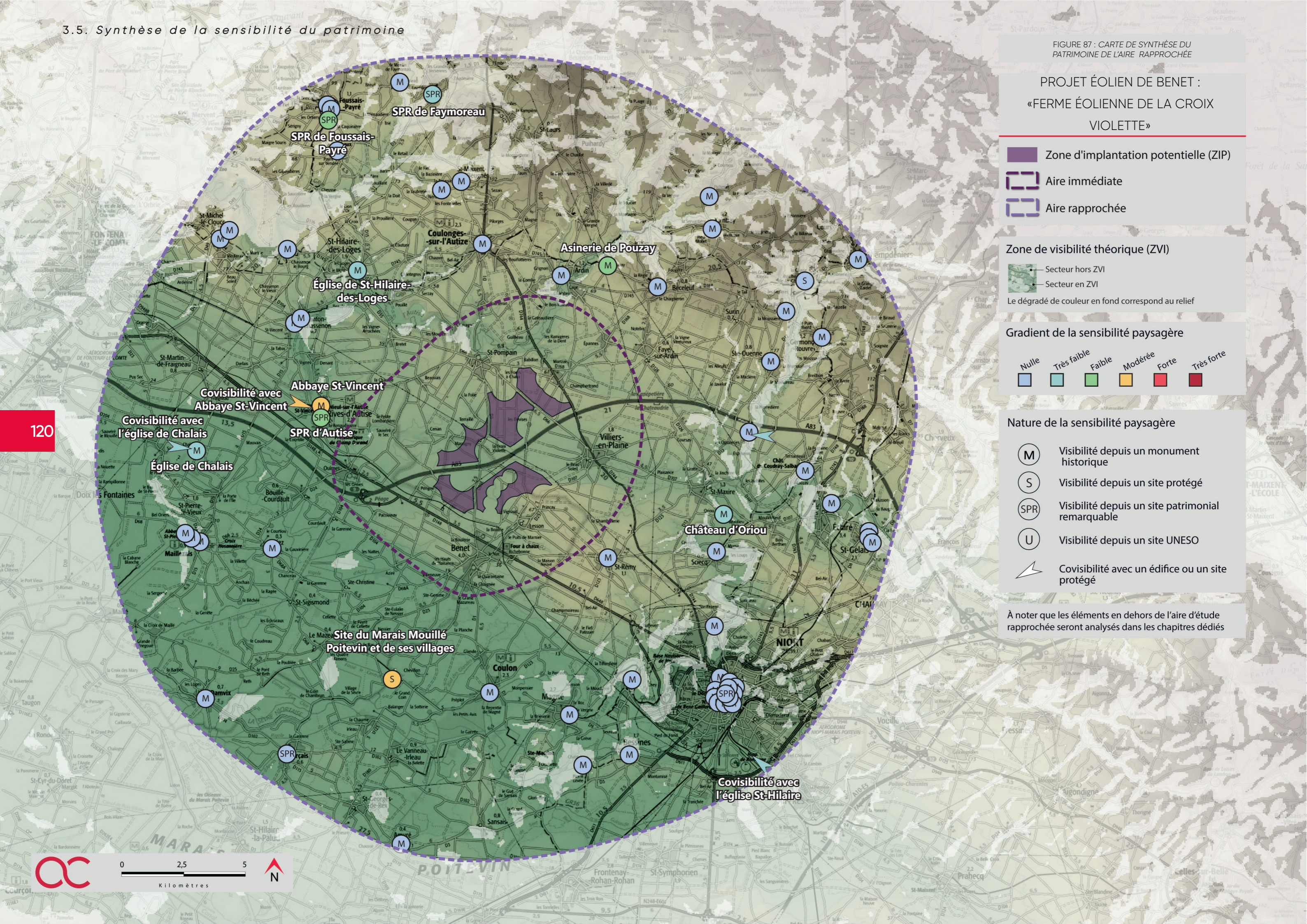
- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Visibilité depuis un monument historique
- Visibilité depuis un site protégé
- Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
- Visibilité depuis un site UNESCO
- Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés

120



D . Analyse de l'état initial de l'aire d'étude immédiate



122

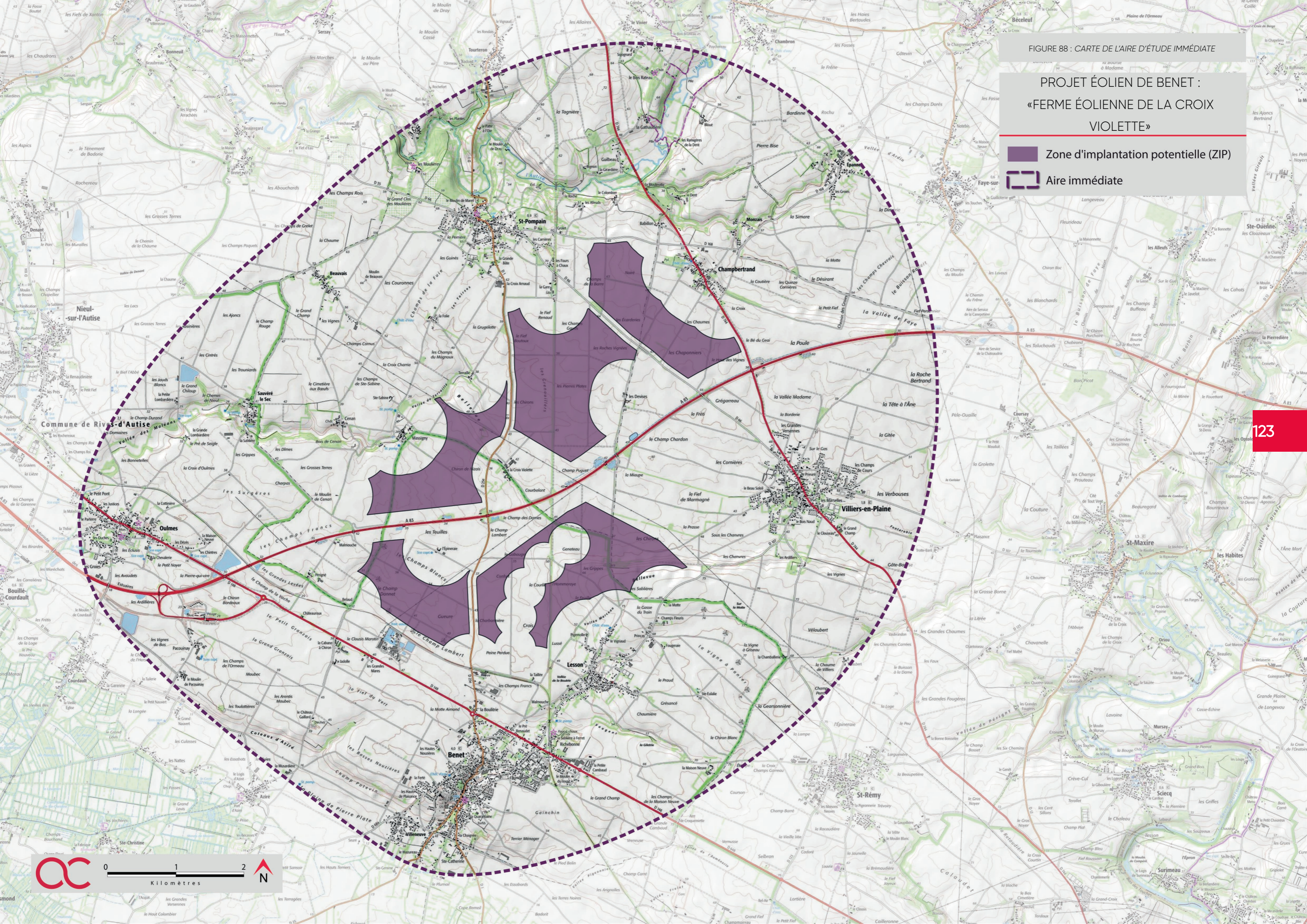


Vue sur la plaine agricole

FIGURE 88 : CARTE DE LAIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
« FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE »

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords de la zone d'implantation.

1.1. *Le relief et l'hydrographie*

À l'échelle de l'aire d'étude immédiate, le relief est marqué par le passage de l'Autise au nord, sur un axe est/ouest.

La déclivité totale est de 80 m avec un point haut au sud-est à 85 m d'altitude.

Le couvert végétal est un motif assez peu représenté sur le territoire. Il est essentiellement représenté par une trame bocagère lâche au sein des plaines et de la ripisylve accompagnant l'Autise.

De manière générale, l'aire étudiée est caractérisée par des paysages dits ouverts avec de grandes plaines cultivées, paysage propice à l'implantation du motif éolien.

Du fait du contexte de repowering, la modification du paysage pressenti reste limitée. Toutefois, les variations de hauteur totale et/ou de géométrie d'implantation pourraient venir altérer la lecture des structures paysagères.





Photo 55 : Vues sur la plaine de champs ouvert, le VIP se développe à l'horizon avec une forte prégnance

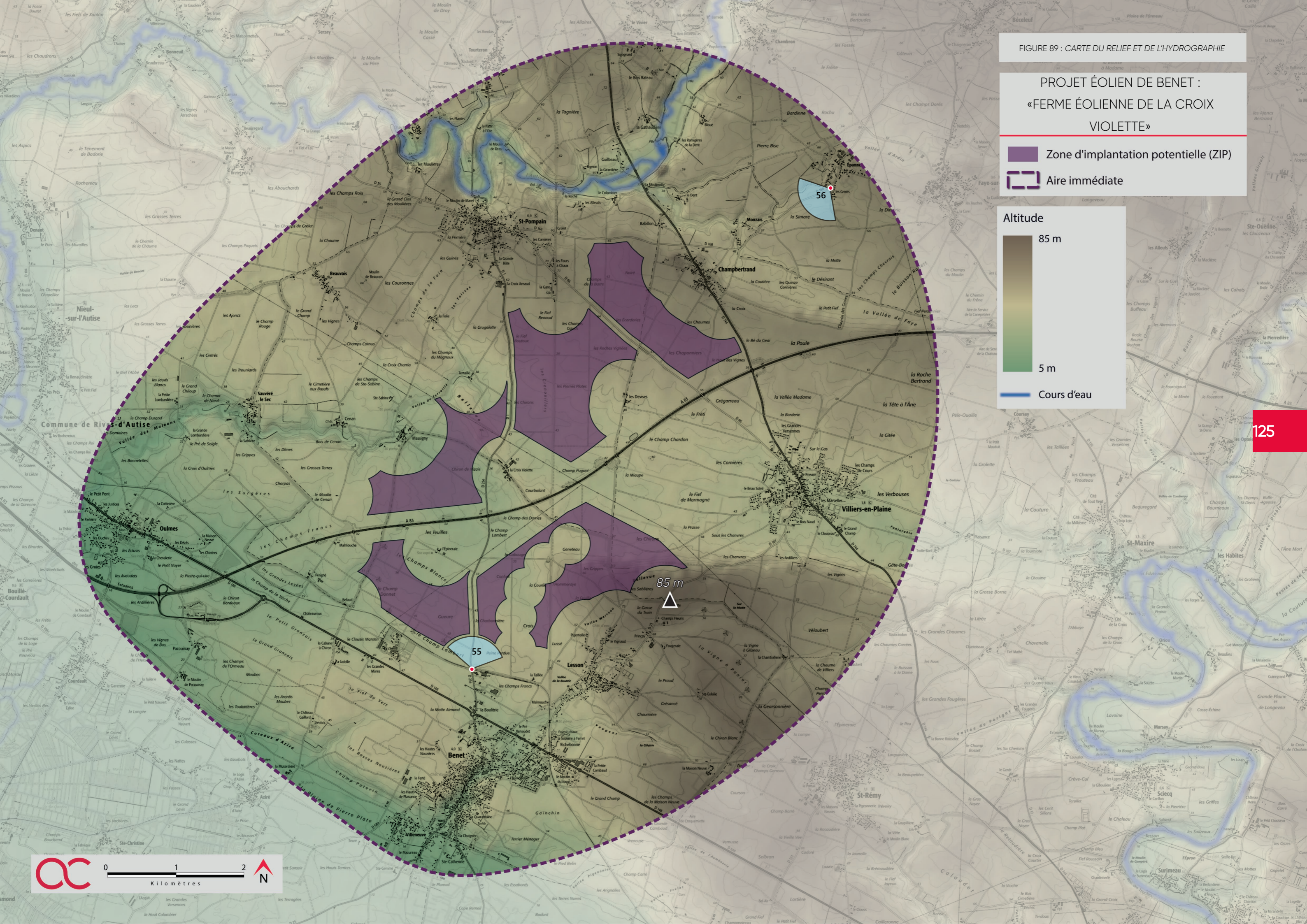
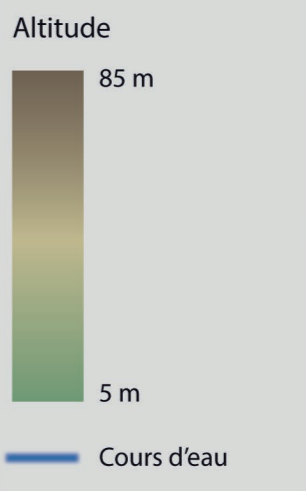


Photo 56 : Vue sur les parcelles agricoles ; malgré la présence de la trame bocagère, il existe des vues profondes en direction de la ZIP



FIGURE 89 : CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE

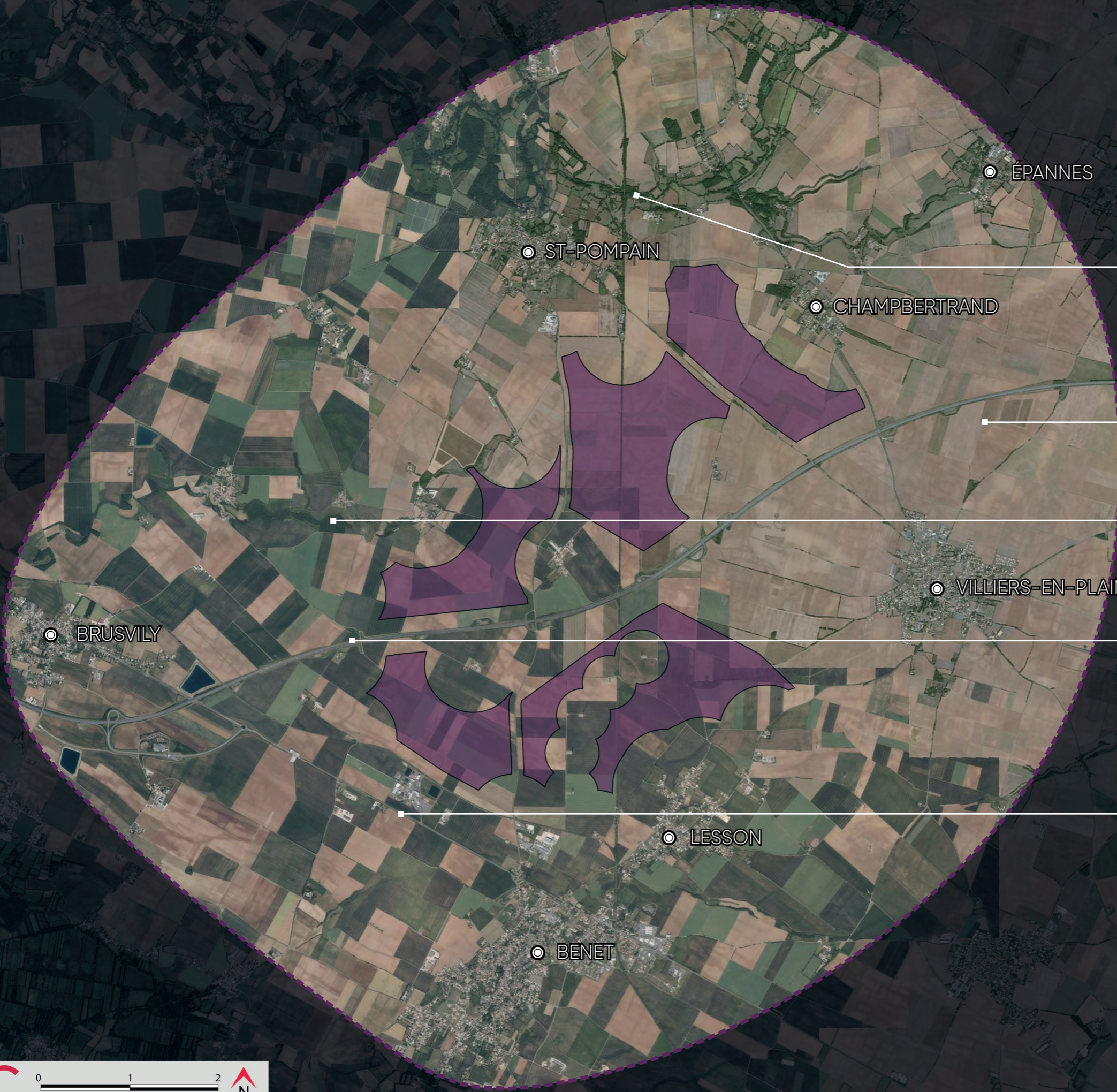
PROJET ÉOLIEN DE BENET : «FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



PROJET ÉOLIEN DE BENET :
« FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE »

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



l'Autise

Parcelles agricoles



Bois de Cenau

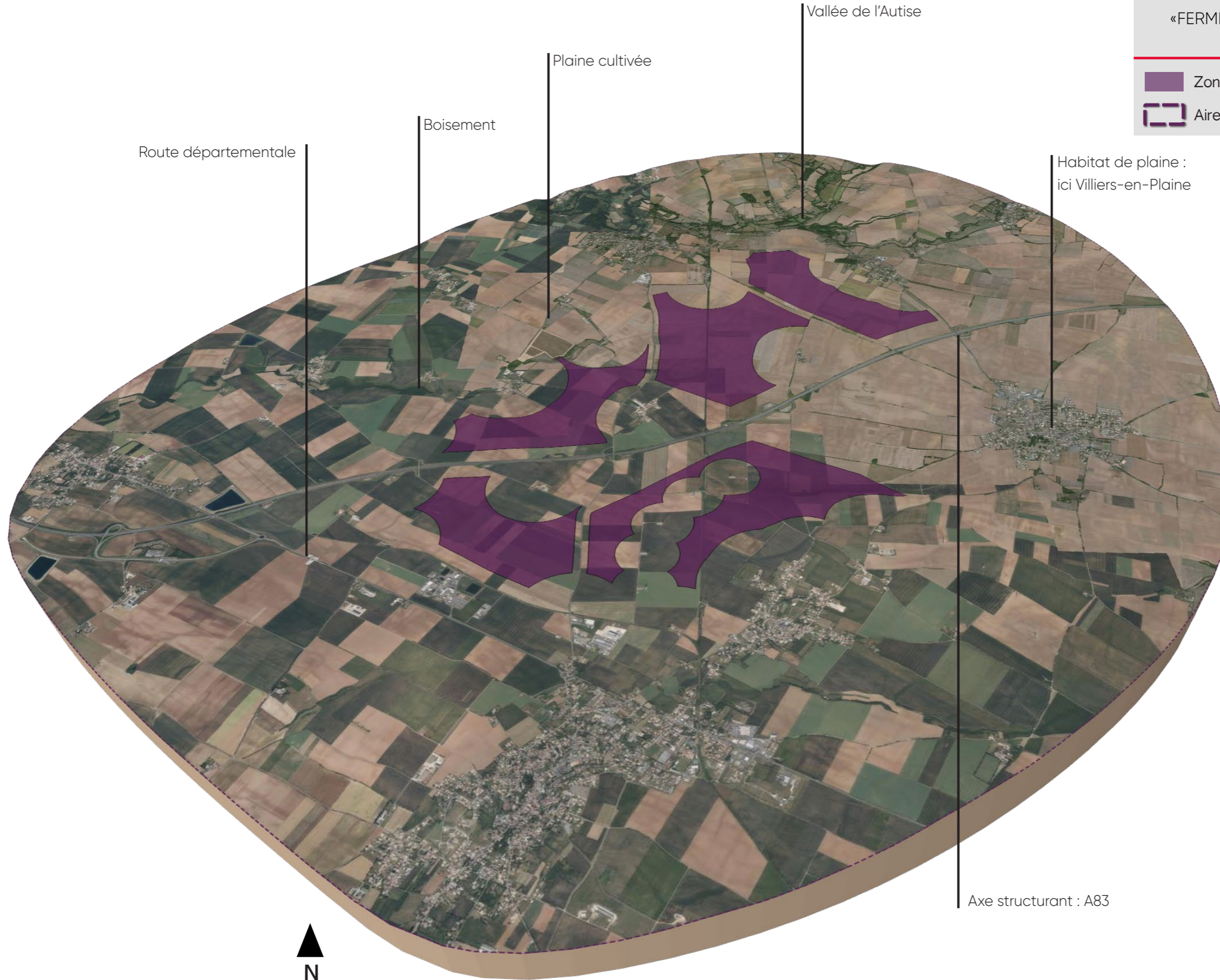
A83

D148

FIGURE 91 : BLOC DIAGRAMME DE L'AIRE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



1.2. Les principaux axes de communication

1.2.1. Axes viaires

L'axe le plus fréquenté est l'autoroute A83, aussi appelé «route des Estuaires», elle traverse l'aire d'étude immédiate et la ZIP sur un axe est/ouest. Viens ensuite la RD 148 située sur la partie sud-est du territoire et permettant de rejoindre Niort depuis l'A83.

Le maillage routier est complété par un réseau peu dense de voies départementales et communales qui parcourent l'ensemble de l'aire d'étude immédiate avec un trafic plus confidentiel.

Dans ce paysage ouvert, au sein des plaines, les perceptions depuis les axes routiers varient selon l'implantation de la végétation. Les sensibilités les plus fortes ont été repérées le long de l' A83 et de la RD 1 qui traversent la ZIP.

1.2.2. Chemins de randonnée

Il existe aussi une voie douce dans l'aire d'étude, il s'agit du GRP sud Gâtine permettant de découvrir une partie la vallée de l'Autise. Seule une boucle du circuit est présente au nord du territoire.

Depuis ce chemin, les vues en direction de la ZIP seront régulièrement tronquées et filtrées par la végétation de l'Autise. Néanmoins, la prégnance de la ZIP demeure importante et les sensibilités du sentier vis-à-vis du VIP sont évaluées de modérées à fortes.


Des niveaux de sensibilités ont été déterminés par axe de déplacement en fonction du degré d'ouverture vers la zone d'implantation potentielle (présence de filtres entre la voie et le VIP), de l'orientation de la voie par rapport au VIP (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Ces sensibilités ont été reportées sur une carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.



Photo 57 : Depuis l'A83, le VIP est visible avec une très forte prégnance

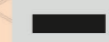
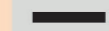
FIGURE 92 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»


 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate


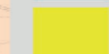
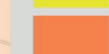

Axe routier

 Route principale
 Route secondaire

Sentier de randonnée

 Sentier pédestre

Angle apparent

 0,1 - 0,5°
 0,5 - 1°
 1,0 - 5,0°
 > 5,0°

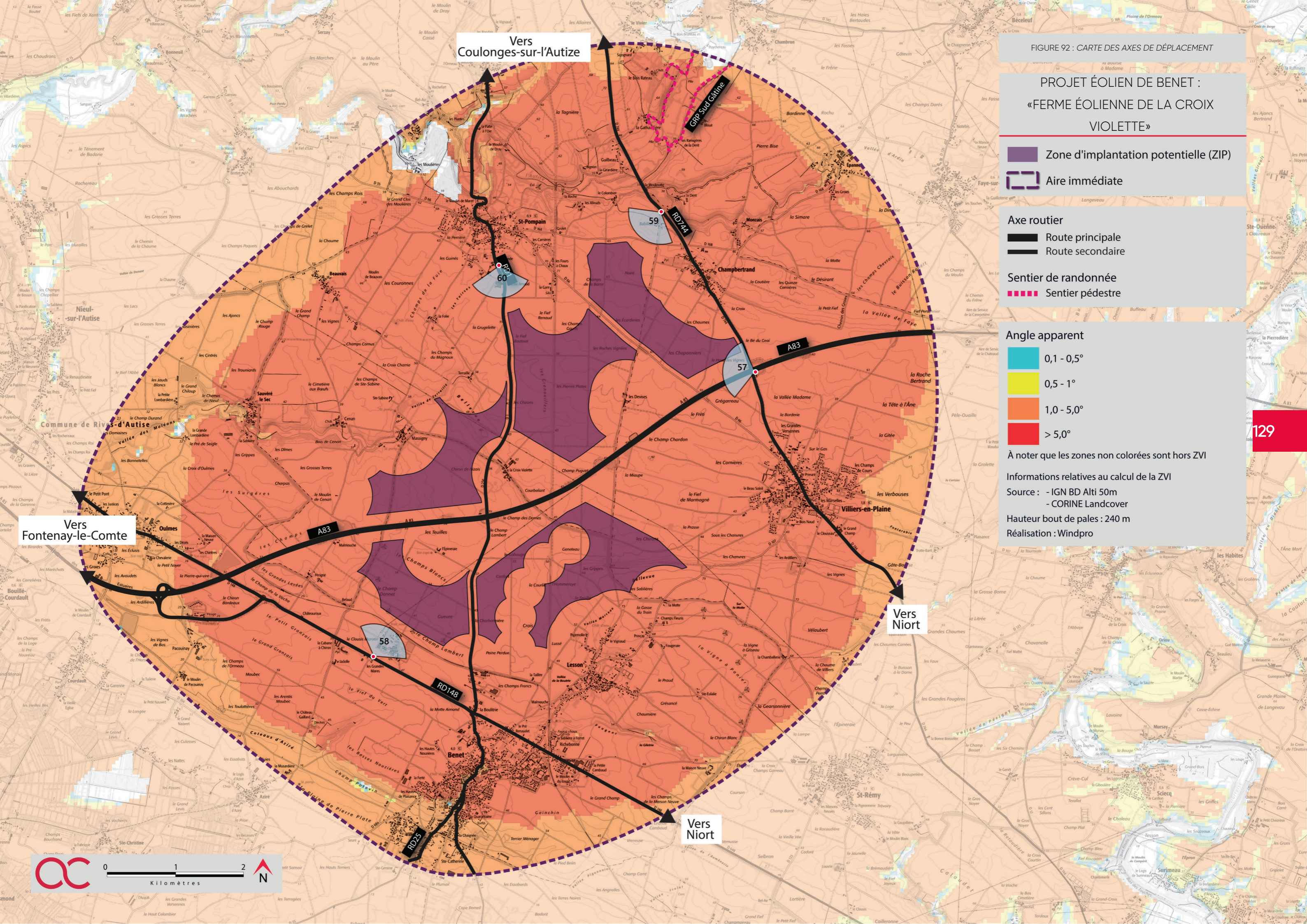
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 50m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 240 m

Réalisation : Windpro



Vers Fontenay-le-Comte

Vers Coulonges-sur-l'Autize

Vers Niort

Vers Niort





Photo 58 : Depuis la RD 148, les vues sont ouvertes sur la plaine agricole



Photo 59 : Depuis la RD 744, la végétation filtre les vues en direction de la ZIP





Photo 60 : Depuis la RD1, à la sortie de St-Pompain, le VIP apparait avec une prégnance très forte



1.2.3. Synthèse de la sensibilité liée aux principaux axes de communication

FIGURE 93 : SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN DE BENET : «FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)




-  Secteur hors ZVI
-  Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Nulle
-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception depuis les axes routiers principaux
-  Perception depuis les axes routiers secondaires
-  Perception depuis les sentiers de randonnées

1.3. L'habitat

Aux abords de la ZIP, l'habitat est principalement diffus avec la présence de nombreux bourgs et hameaux largement répartis sur l'aire d'étude immédiate mais avec des densités modestes.

À l'échelle de l'aire d'étude immédiate, l'analyse se porte sur l'ensemble des lieux de vie. Elle s'appuie principalement sur une étude fine de terrain qui se traduit dans ce chapitre par :

- > un tableau synthétique des principaux bourgs et hameaux précisant :
 - la typologie d'implantation du bourg
 - la distance par rapport à la ZIP (distance mesurée depuis le centre jusqu'au bord de la ZIP)
 - l'emprise horizontale de la ZIP (angle mesuré depuis le centre)
 - l'orientation par rapport à la ZIP
 - la visibilité pressentie du VIP et les éventuels écrans visuels
- > des photographies représentatives, issues de l'étude de terrain (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers la ZIP) et commentées
- > une carte de synthèse sur la sensibilité de l'ensemble de l'habitat de l'aire d'étude immédiate





À noter que la localisation des situations de covisibilité avec les silhouettes bâties n'est pas reportée sur la carte de synthèse. En effet, du fait de l'implantation du bâti et de l'emprise du VIP, les situations de covisibilités sont nombreuses et quasiment systématiques sur les axes viaires qui mènent aux lieux de vie. De plus, des silhouettes villageoises sont relativement similaires et peu identifiables dans le paysage (pas d'élément identitaire au sein des bourgs).

COMMUNE	TYPOLOGIE	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	EMPRISE HORIZONTALE DE LA ZIP (en °)	ORIENTATION	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP
St-Pompain	Village	Sur la plaine de champs ouverts	En ZVI	0,7	108	VIP au sud	VIP pleinement visible depuis les franges sud et tronqué depuis le cœur de bourg
Champbertrand	Bourg	Sur la plaine de champs ouverts	En ZVI	0,5	137	VIP au sud-ouest	VIP pleinement visible depuis les franges ouest et légèrement tronqué depuis le cœur de bourg
Épannes	Bourg	Sur la plaine de champs ouverts	En ZVI	2,5	45	VIP au sud-ouest	VIP visible à une certaine distance depuis les franges ouest et légèrement tronqué depuis le cœur de bourg
Villiers-en-Plaine	Village	Sur la plaine de champs ouverts	En ZVI	1,1	96	VIP à l'ouest	VIP pleinement visible depuis les franges ouest et tronqué depuis le cœur de bourg
Lesson	Bourg	Sur la plaine de champs ouverts	En ZVI	0,5	118	VIP au nord	VIP pleinement visible depuis les franges ouest et nord et tronqué depuis le cœur de bourg
Benet	Ville	Sur la plaine de champs ouverts	En ZVI	0,9	76	VIP au nord	VIP pleinement visible depuis les franges ouest et nord et tronqué depuis le cœur de bourg
Oulmes	Bourg	Sur la plaine de champs ouverts	En ZVI	2,2	50	VIP à l'est	VIP visible à une certaine distance depuis les franges est et légèrement tronqué/filtré depuis le cœur de bourg

Figure 94 : Liste des principaux habitats de l'aire immédiate

FIGURE 95 : CARTE DE LA TYPOLOGIE D'IMPLANTATION DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Bourg ou village
-  Hameau et habitat isolé

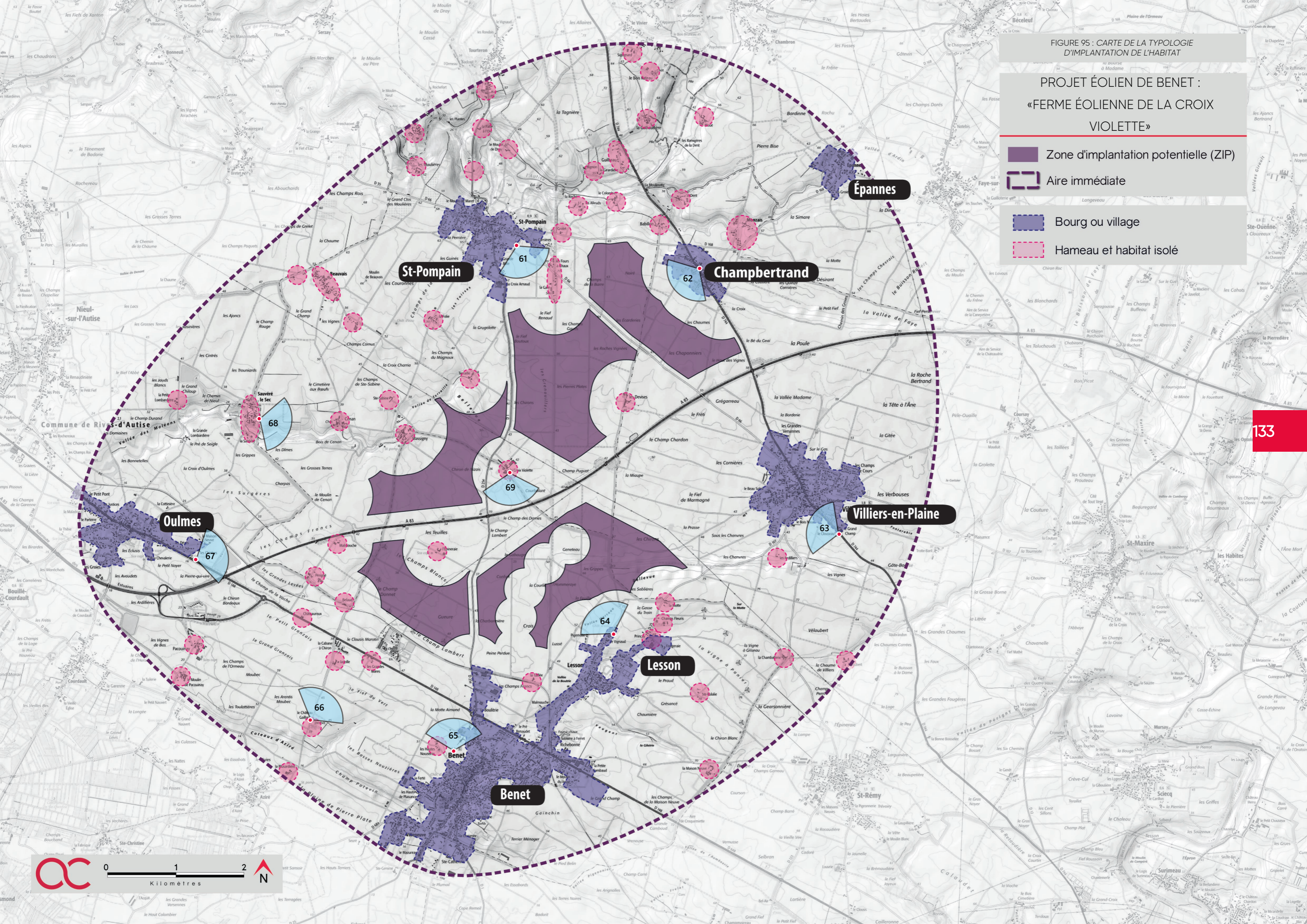




Photo 61 : Depuis la frange sud-est du bourg de St-Pompain, le VIP se développe derrière la trame bocagère



Photo 62 : Depuis le centre bourg de Champbertrand, le VIP est tronqué par la trame bâtie et végétale



Photo 63 : Depuis l'entrée du bourg de Villiers-en-Plaine, le VIP est tronqué par la trame végétale et bâtie du village



Photo 64 : Depuis la sortie du bourg de Lesson, le VIP se développe à l'horizon avec une prégnance très forte



Photo 65 : Depuis la frange ouest de Benet, les vues sont ouvertes en direction de la ZIP



Photo 66 : Depuis les abords du hameau de Château Gaillard, le VIP apparaît derrière la trame bocagère



Photo 67 : Depuis la RD 148 à la sortie du bourg de Oulmes, les vues sont dégagées en direction de la ZIP



Photo 68 : Depuis le hameau de Sauvéré le Sec, les vues sont ouvertes en direction de la ZIP





Photo 69 : La ZIP prend place tout autour du lieu-dit de la Croix Violette


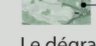
1.3.1. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat

FIGURE 96 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT







PROJET ÉOLIEN DE BENET : «FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate


Zone de visibilité théorique (ZVI)

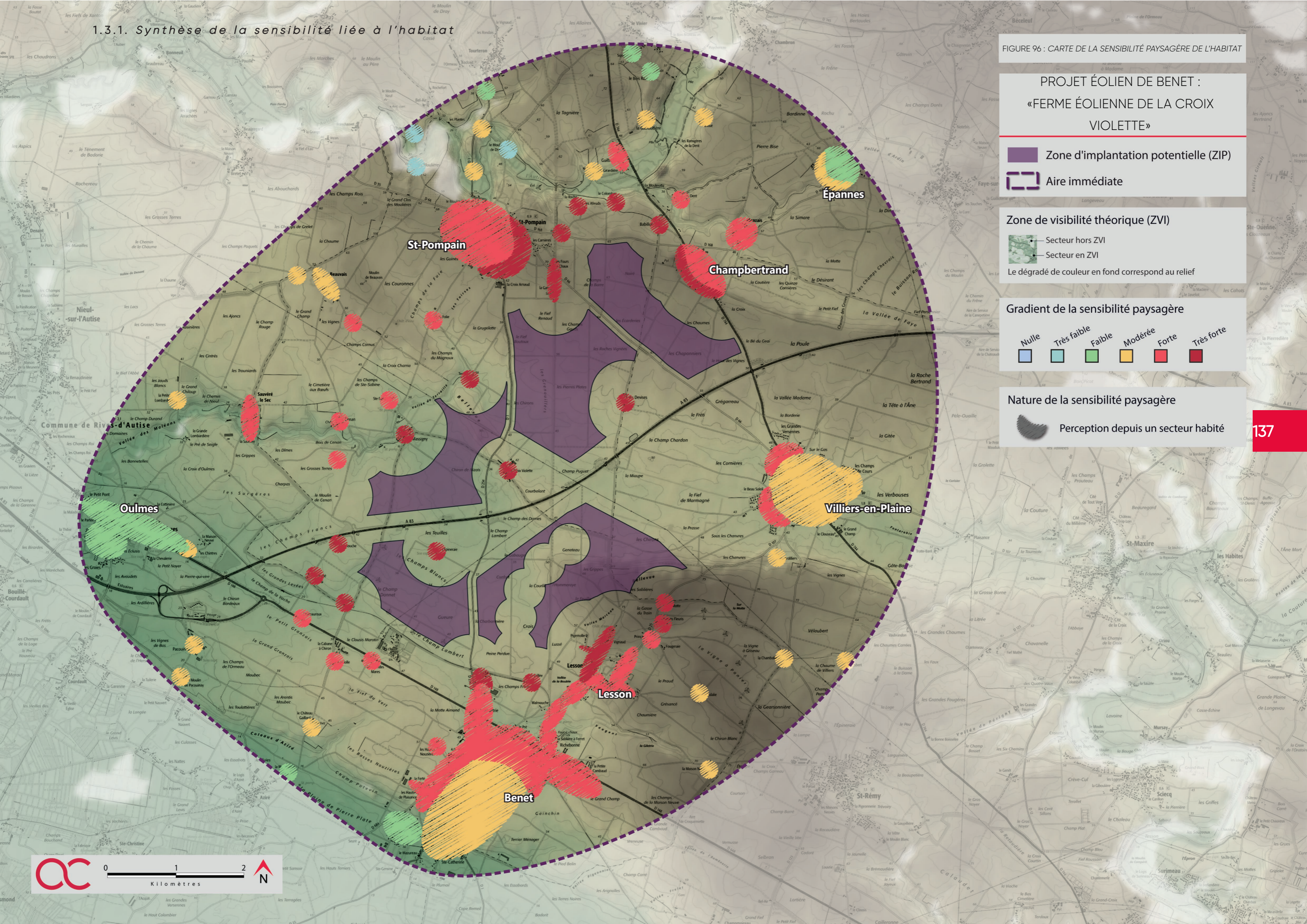
-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Nulle
-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception depuis un secteur habité



1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager

FIGURE 97 : CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

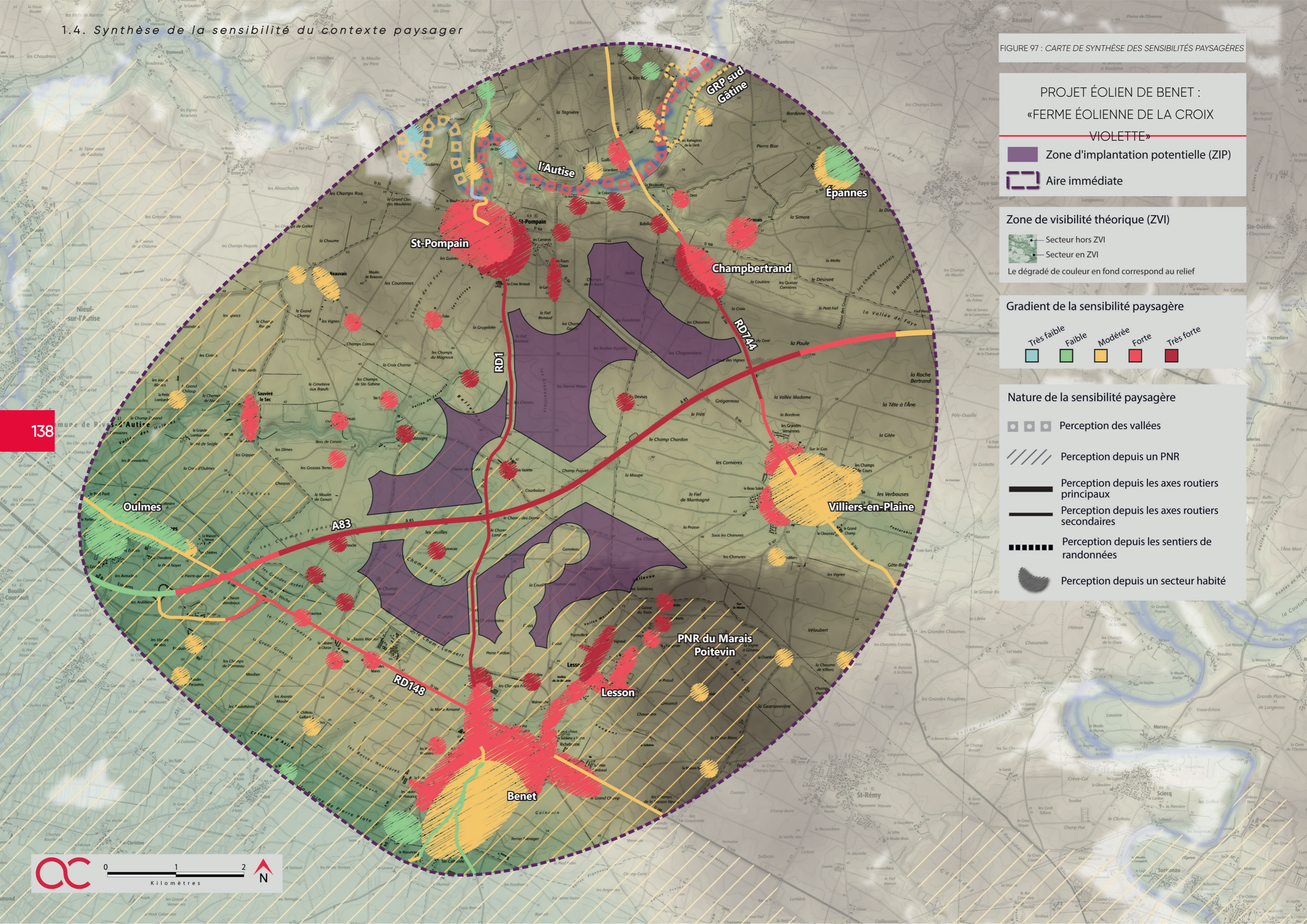
Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception depuis un PNR
- Perception depuis les axes routiers principaux
- Perception depuis les axes routiers secondaires
- Perception depuis les sentiers de randonnées
- Perception depuis un secteur habité



2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

Ce chapitre a été abordé précédemment, d'abord à l'échelle de l'aire éloignée afin de présenter le contexte général (toutes aires d'étude confondues) puis au stade de l'aire d'étude rapprochée afin d'avoir une analyse plus fine des espaces de respiration.

Les éléments à retenir sont :

- un contexte particulier de repowering avec un parc en fonctionnement à l'intérieur de la ZIP
- une concentration relativement importante de parcs et projets au sein de l'aire d'étude immédiate avec 4 parcs en exploitation et 1 projet en instruction
- l'absence d'influence sur l'évolution des espaces de respiration (en lien avec le contexte de repowering) mais une incidence potentielle sur la densité et l'étalement du motif éolien

Un niveau de sensibilité forte à très forte a été attribuée aux parcs et projets de l'aire d'étude immédiate en raison de leur proximité avec la zone d'étude et le risque d'effets cumulés (tant en terme de lisibilité dans le paysage que d'un phénomène potentiel de saturation).




Photo 70 : Vue sur le parc éolien de Benet 1 // Ambiance paysagère





Photo 71 : Vue sur une éolienne du parc éolien de Benet Lesson (Benet 2) // Ambiance paysagère


FIGURE 98 : CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN


PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

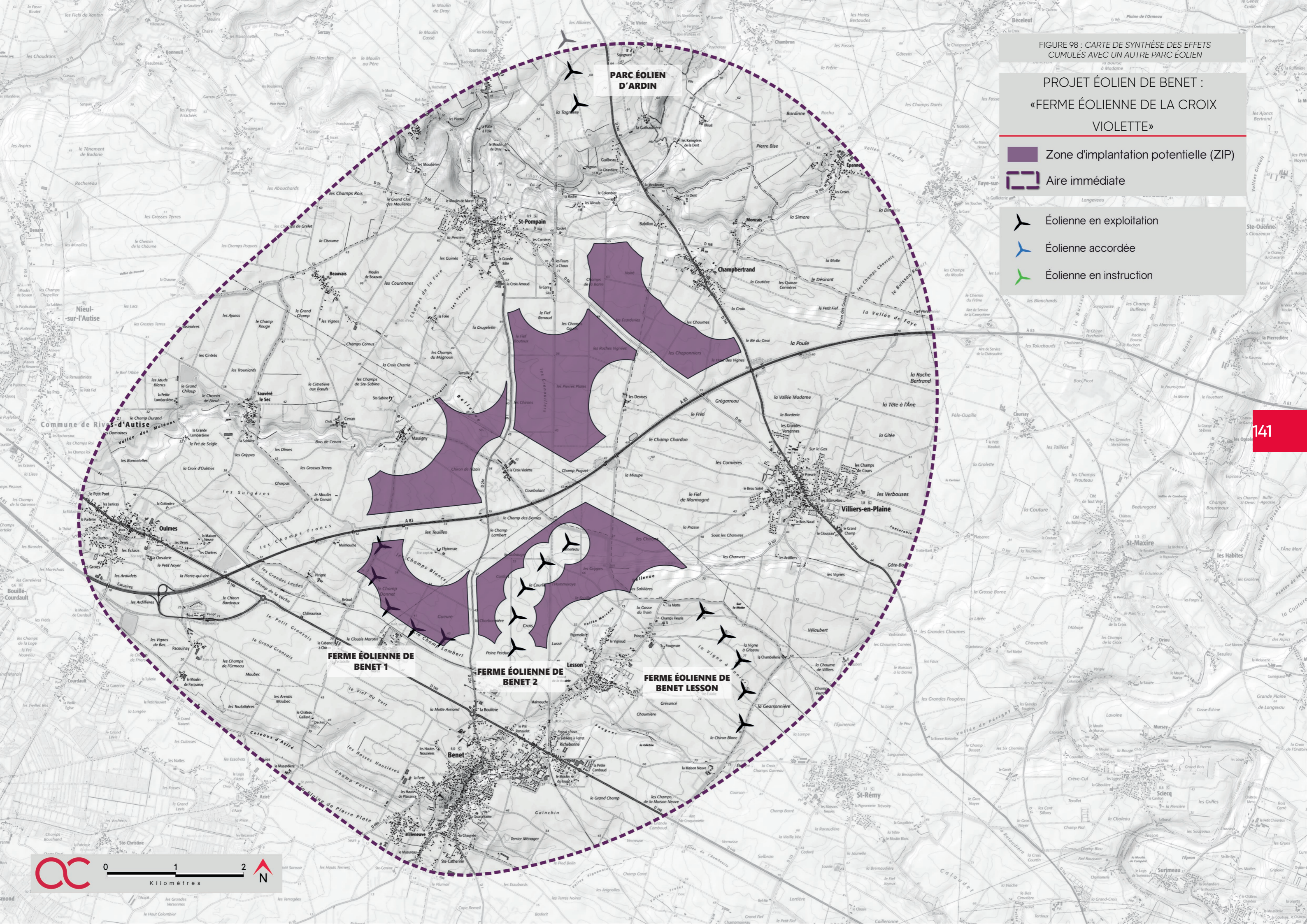
 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

 Éolienne en exploitation

 Éolienne accordée

 Éolienne en instruction



3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein des aires d'étude du projet.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.2. Les sites protégés

Seule une portion non significative du site classé du marais mouillé est présent dans l'aire d'étude immédiate. Ce site a été étudié dans le chapitre dédié à l'aire d'étude rapprochée où il est plus représentatif. La sensibilité est qualifiée de modérée.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables

L'aire d'étude immédiate ne compte pas de SPR.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE									
1	Enceinte préhistorique de Champ Durand	Nieul-sur-l'Autise	85	Inscrit	2,7	Au sein de parcelle agricole	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
2	Château des Moulrières	Saint-Pompain	79	Partiellement inscrit	2,4	En surplomb de la vallée d'Autise	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
3	Eglise Saint-Pompain	Saint-Pompain	79	Inscrit	1,5	Dans le bourg de St-Pompain	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il existe une situation de covisibilité potentielle
4	Fours à chaux et tunnel	Benet	85	Inscrit	1,3	Frange nord de Benet	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
5	Eglise Sainte Eulalie	Benet	85	Classé	2,2	Dans le bourg de Benet	En ZVI	VIP masqué par la trame batie	Il existe une situation de covisibilité potentielle
6	Eglise	Oulmes	85	Classé	3,4	Dans le bourg d'Oulmes	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il existe une situation de covisibilité potentielle
7	Château d'Oulmes Communs	Oulmes	85	Inscrit	3,2	Dans le bourg d'Oulmes	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice
8	Château d'Oulmes	Oulmes	85	Partiellement inscrit	3,2	Dans le bourg d'Oulmes	En ZVI	VIP potentiellement visible	Il n'y a pas de situation de covisibilité entre le VIP et l'édifice

Figure 99 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate

3.4. Les monuments historiques

Sur le territoire d'étude du projet éolien du Benet, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 8 situés dans l'aire d'étude immédiate. Ces derniers sont numérotés de 1 à 8.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude immédiate est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :


- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

À l'échelle de l'aire immédiate, une analyse plus fine de chaque monument historique est présentée dans la suite de ce rapport comprenant notamment :


- > un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale de la ZIP,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.


FIGURE 100 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES


PROJET ÉOLIEN DE BENET : «FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)


 Aire immédiate

 Monument Historique
délimitation et numérotation

 Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé

 rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

 0,1 - 0,5°

 0,5 - 1°

 1,0 - 5,0°

 > 5,0°

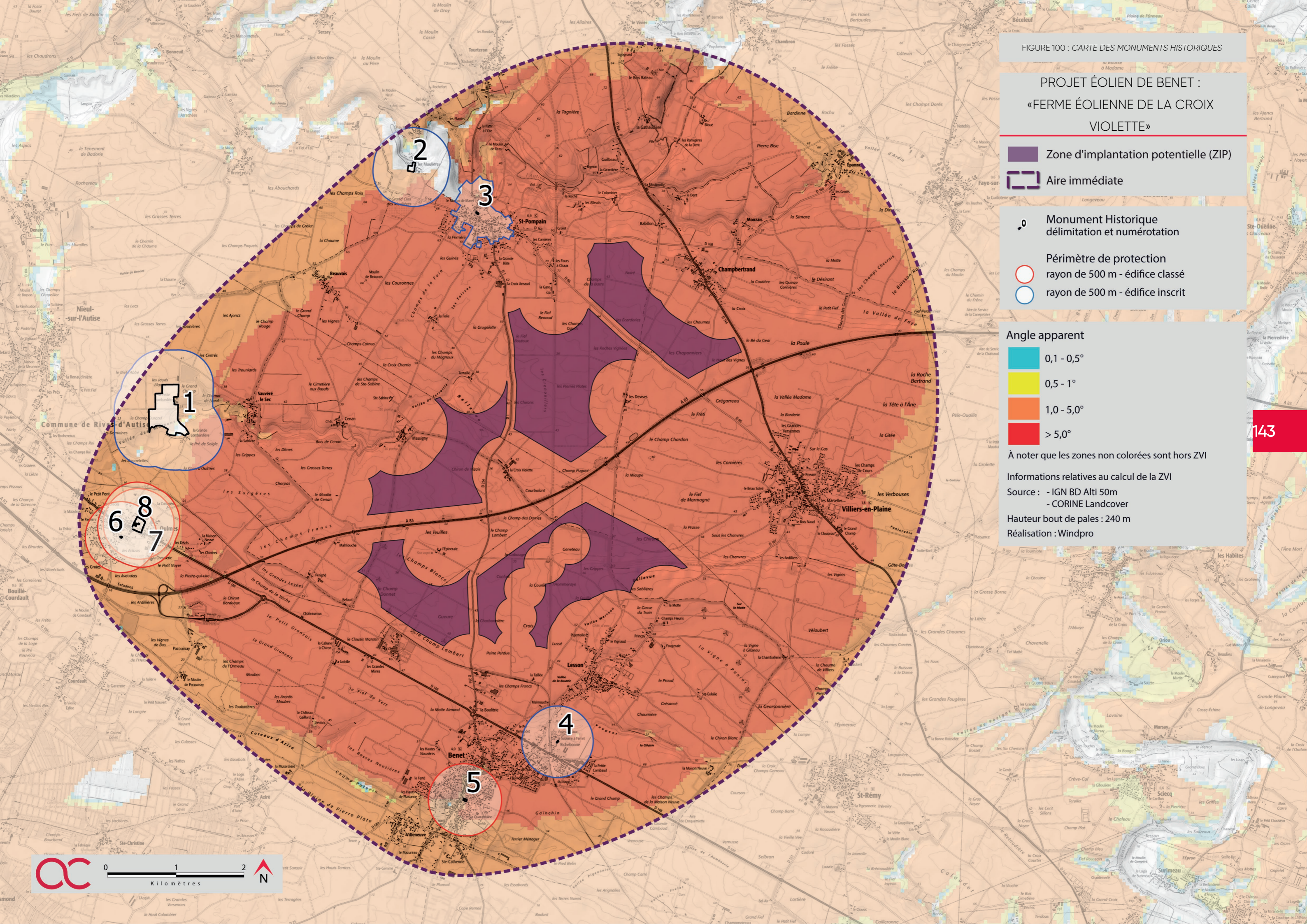
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 50m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 240 m

Réalisation : Windpro



MH 1 - ENCEINTE PRÉHISTORIQUE DE CHAMP DURAND // NIEUL-SUR-L'AUTISE

> Risque de visibilité



Photo 72 : Depuis l'enceinte préhistorique, les vues sont ouvertes sur le plateau agricole

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis l'enceinte préhistorique de Champ Durand, les vues sont ouvertes et profondes en direction de la ZIP. De ce fait, le VIP apparaît à l'horizon. Cependant au vue de la distance d'éloignement, la sensibilité est qualifiée de modérée.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

MH 2 - CHÂTEAU DES MOULIÈRES // ST-POMPAIN

> Risque de visibilité



Photo 73 : Depuis les abords du monuments, les vues sont filtrées par la trame bocagère

Degré d'ouverture sur le paysage : Même si le monument se situe hors ZVI, depuis la route d'accès au château, le VIP s'insère en arrière-plan du bocage. De plus, il existe de potentielle vues dégagées en direction de la ZIP depuis les fenêtres des derniers étages du château. La prégnance visuelle du VIP depuis le château est considérée comme faible du fait de l'éloignement et de la présence de la végétation.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

MH 5 - ÉGLISE DE ST-POMPAIN // ST-POMPAIN

> Risque de covisibilité



Photo 74 : Depuis la RD1, le VIP apparaît en arrière-plan du clocher

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la RD1, il existe une situation de covisibilité direct entre le clocher de l'église et le VIP. En effet, le VIP s'insère en arrière-plan de la trame bâtie du village de St-Pompain où se situe le monument. La sensibilité est qualifiée de modérée.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

MH 4 - FOUR À CHAUX ET TUNNEL // BENET

> Risque de visibilité



Photo 75 : Depuis le sommet des fours à chaux, les vues sont profondes et dégagées sur l'horizon

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis le toit des fours à chaux, les vues sont ouvertes sur les parcelles agricoles entourant la ville. Le VIP est alors pleinement visible. Cependant, depuis les abords des fours à chaux, les vues sont fermées par les bâtiments et la végétation entourant le monument. La sensibilité est qualifiée de forte.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

MH 5 - ÉGLISE ST-EULALIE // BENET

> Risque de covisibilité



Photo 77 : Depuis la RD68A, le VIP est visible mais le monument est masqué par la trame bâtie

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la RD 68A, au sud de Benet, le VIP apparaît légèrement au dessus des bâtiments de la ville. Cependant l'église n'est pas visible car elle masquée par la trame bâtie. La sensibilité est qualifiée de nulle.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

MH 6 - ÉGLISE D'OULMES // OULMES

> Risque de visibilité



Photo 76 : Depuis les abords de l'église, le VIP apparaît en arrière-plan de la trame bâtie

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords directs de l'église, le VIP s'inscrit au-delà de la trame bâtie, légèrement filtré par la trame végétale du village. De plus, depuis l'entrée principale du monument, le VIP n'est pas visible. La sensibilité est qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 6 - ÉGLISE D'OULMES // OULMES

> Risque de covisibilité



Photo 78 : Depuis la RD24, la végétation masque le clocher du monument

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la RD24 au passage de l'autoroute A83, le VIP s'inscrit en arrière-plan de la trame végétale. Cependant, celle-ci masque totalement l'église d'Oulmes. La sensibilité est qualifiée de nulle.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

MH 7/8 - CHÂTEAU OULMES ET COMMUNS // OULMES

> Risque de visibilité



Photo 79 : Depuis les abords du château d'Oulmes, le VIP apparaît en arrière-plan de la trame bâtie

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis l'espace public, aux abords du château, le VIP apparaît derrière la trame bâtie de la ville avec une prégnance mesurée. Bien que cette vue ne se situe pas à proximité immédiate des monuments, nous pouvons considérer qu'elle est représentative du fait de la végétation éparsée du domaine. La prégnance visuelle du VIP depuis le château est considérée comme modérée.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE									
1	Enceinte préhistorique de Champ Durand	Nieul-sur-l'Autise	85	Inscrit	2,7	Au sein de parcelle agricole	Partiellement en ZVI	Modérée	Nulle
2	Château des Moulières	Saint-Pompain	79	Partiellement inscrit	2,4	En surplomb de la vallée d'Autise	Partiellement en ZVI	Faible	Nulle
3	Eglise Saint-Pompain	Saint-Pompain	79	Inscrit	1,5	Dans le bourg de St-Pompain	En ZVI	Nulle	Modérée
4	Fours à chaux et tunnel	Benet	85	Inscrit	1,3	Frange nord de Benet	En ZVI	Forte	Nulle
5	Eglise Sainte Eulalie	Benet	85	Classé	2,2	Dans le bourg de Benet	En ZVI	Nulle	Nulle
6	Eglise	Oulmes	85	Classé	3,4	Dans le bourg d'Oulmes	En ZVI	Très faible	Nulle
7	Château d'Oulmes Communs	Oulmes	85	Inscrit	3,2	Dans le bourg d'Oulmes	En ZVI	Modérée	Nulle
8	Château d'Oulmes	Oulmes	85	Partiellement inscrit	3,2	Dans le bourg d'Oulmes	En ZVI	Modérée	Nulle

Figure 101 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate



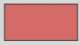
3.5. Zone de Présomption de prescription archéologique

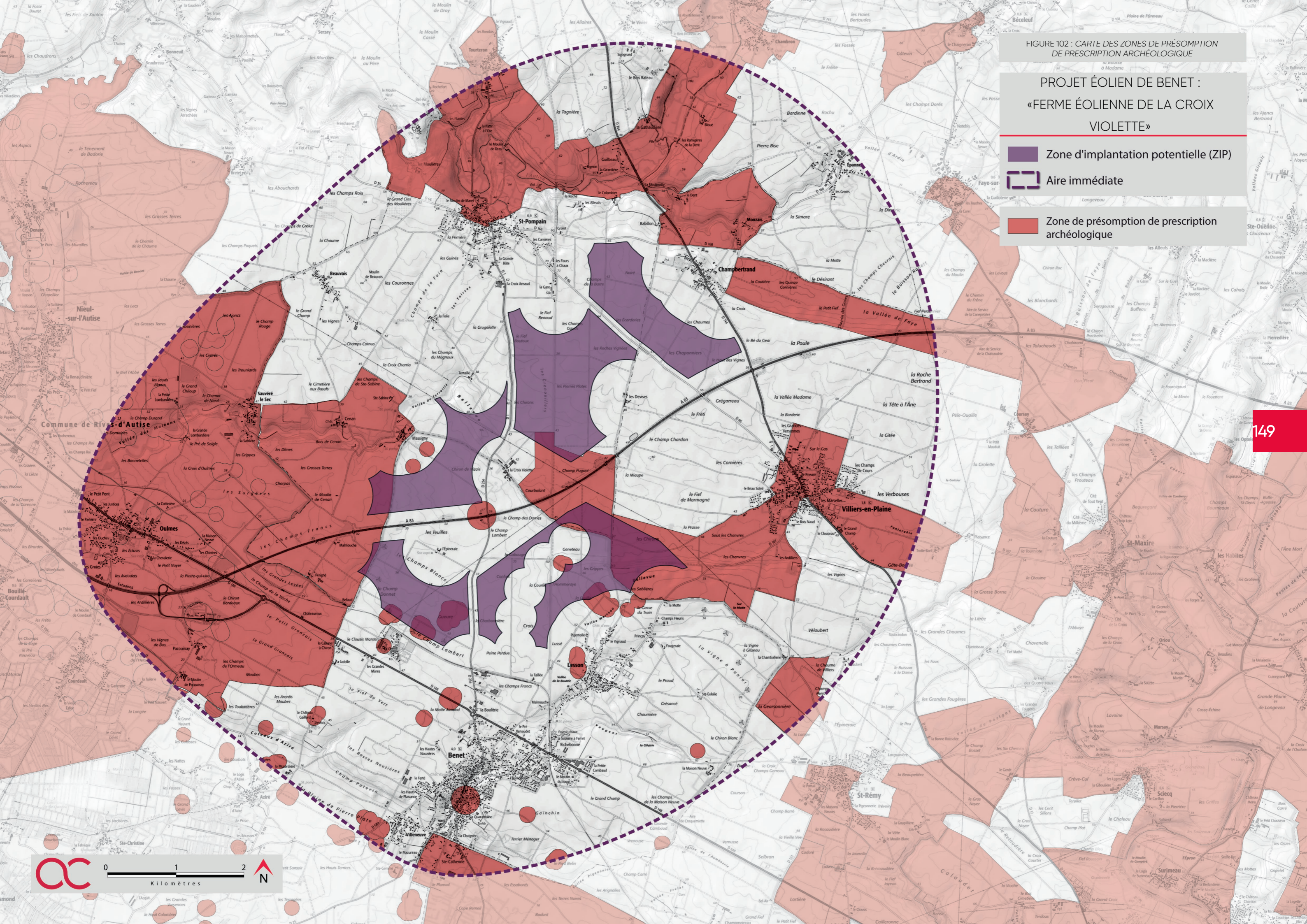
Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs zones sont soumises à cette prescription et une chevauche partiellement la zone d'implantation potentielle la plus à l'ouest. Dans le cas où des éoliennes seraient implantées à l'intérieur de ce périmètre, le terrain serait susceptible de faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables.

FIGURE 102 : CARTE DES ZONES DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Zone de présomption de prescription archéologique



E . Synthèse des sensibilités paysagères

L'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques de ce territoire :





- Le projet éolien de Benet se situe dans un paysage dominé par la plaine. Différentes vallées, comme la Sèvre-Niortaise, l'Autise ou l'Entole marquent la topographie. Ce paysage est aussi marqué par les boisements avec notamment la forêt de Mervent au nord-ouest et la végétation accompagnant le marais Poitevin au sud-ouest. Une vigilance sur les rapports d'échelle des éléments constituant le paysage et particulièrement vis-à-vis de la vallée de l'Autise est nécessaire pour éviter tout risque d'effet de dominance sur ce paysage.
- La présence d'un parc naturel régional et d'un grand site de France sur la moitié sud du territoire, en lien avec le paysage singulier du marais poitevin, avec des visibilitées identifiées sur les franges nord mais une sensibilité mesurée du fait de la faible représentativité de cette portion du PNR.
- Un contexte d'extension qui limite la modification du paysage du fait de l'existence préalable du motif éolien et une incidence limitée sur les espaces de respiration.
- Un contexte éolien relativement dense dans l'aire d'étude immédiate, avec des sensibilités quant à la densité d'éoliennes et l'occupation horizontale du motif éolien et une vigilance quand à la géométrie du projet et des dimensions des éoliennes envisagées.
- Un maillage routier avec des vues régulièrement ouvertes du fait du contexte de plaine cultivée mais un maillage végétal également important sur le territoire qui anime la profondeur des perceptions.
- Un contexte patrimonial riche avec la présence de 8 sites patrimoniaux remarquables, 14 sites protégés et 198 monuments historiques mais des sensibilités finalement réduites du fait de l'éloignement, la topographie et/ou les masques visuels en place. Des éléments devront néanmoins faire l'objet d'une vigilance particulière et notamment le site du marais mouillé, le château d'Oulmes, l'église de St-Pompain, l'enceinte préhistorique de Champ Durand et les fours à chaux de Benet.
- Un habitat diffus avec de nombreux bourgs et hameaux qui bénéficient de vues ouvertes en direction du projet. La préservation du cadre de vie des riverains, en lien avec la modification du paysage quotidien et les effets cumulés, devra être étudiée finement avec la forte prégnance présumée du projet, notamment depuis l'aire d'étude immédiate.

Les 3 cartes qui suivent recensent et hiérarchisent, aire par aire, les sensibilités identifiées au travers de l'état initial.





Photo 80 : Vue du panorama du château de Mervent // Ambiance paysagère

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)








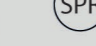

-  Secteur hors ZVI
-  Secteur en ZVI

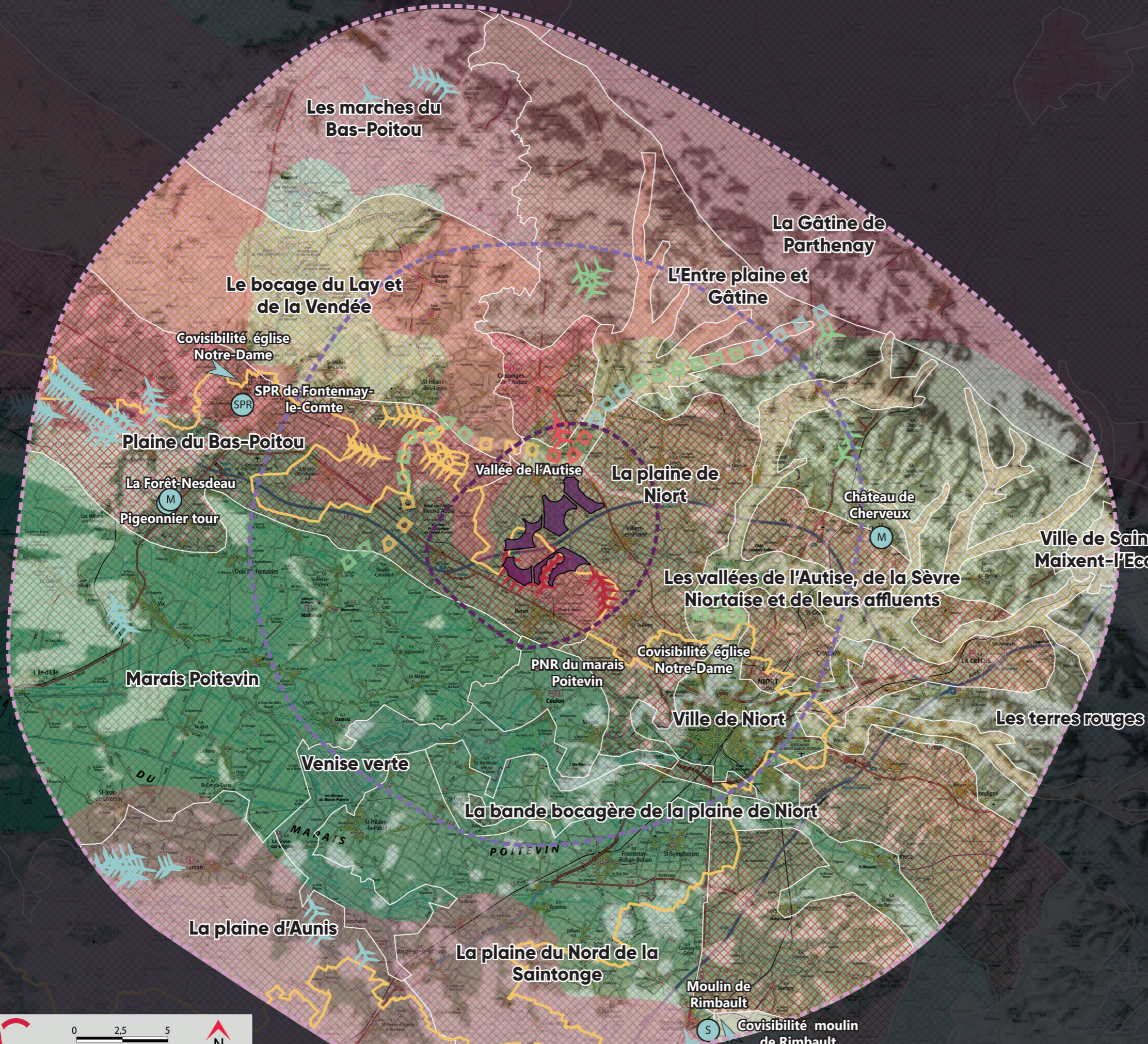
Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception des unités paysagères
-  Perception depuis un PNR
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Zone de vigilance du SRE
-  Visibilité depuis un monument historique
-  Visibilité depuis un site protégé
-  Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
-  Covisibilité avec un édifice ou un site protégé



PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
 - Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception depuis un PNR
- Perception depuis les axes routiers principaux
- Perception depuis les axes routiers secondaires
- Perception depuis les voies ferrées
- Perception depuis les sentiers de randonnées
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Visibilité depuis un monument historique
- Visibilité depuis un site protégé
- Visibilité depuis un site patrimonial remarquable



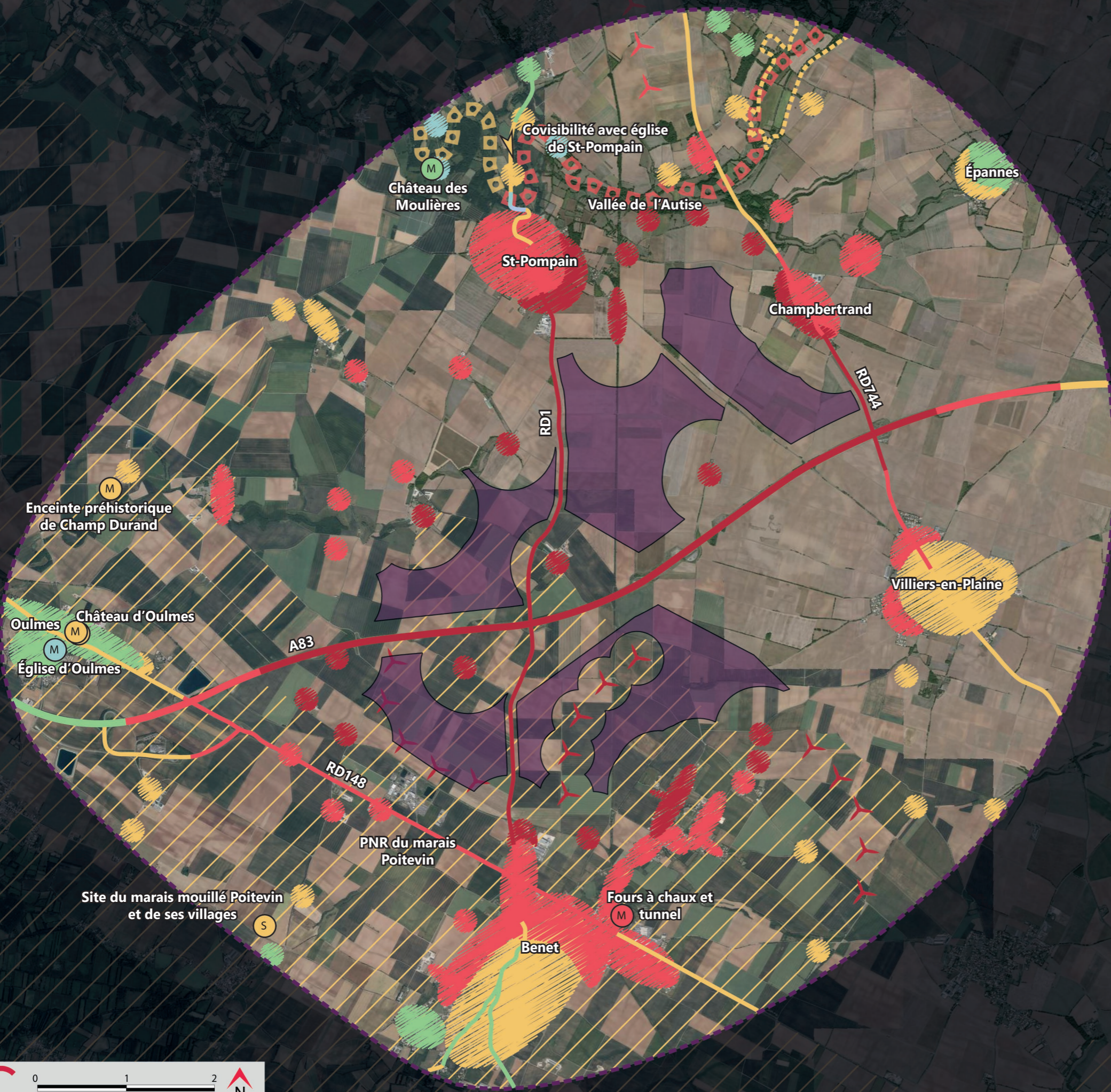
PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

- Zone de visibilité théorique (ZVI)
- Secteur hors ZVI
 - Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

- Gradient de la sensibilité paysagère
- Très faible
 - Faible
 - Modérée
 - Forte
 - Très forte

- Nature de la sensibilité paysagère
- Perception des vallées
 - Perception depuis un PNR
 - Perception depuis les axes routiers principaux
 - Perception depuis les axes routiers secondaires
 - Perception depuis les sentiers de randonnées
 - Perception depuis un secteur habité
 - Effet cumulé avec un autre parc éolien
 - Visibilité depuis un monument historique
 - Visibilité depuis un site protégé
 - Covisibilité avec un édifice protégé



VARIANTES PARTIE 2



PARTIE 2. Étude des variantes

La démarche de définition de la configuration finale du parc éolien s'inscrit dans une réflexion globale et itérative.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles combinant, entre autres, géométrie du projet et nombre d'éoliennes. Cette évaluation croise la faisabilité technique, foncière et économique du projet, avec sa cohérence paysagère, écologique et plus généralement environnementale.

D'un point de vue paysager, l'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage comprenant les éoliennes construites. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs de l'analyse paysagère de l'état initial, et permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site, notamment vis-à-vis des lignes de force, ainsi que les rapports d'échelle, en fonction de l'altimétrie, des interdistances, de la taille apparente (qui est fonction de l'éloignement) et du nombre d'éoliennes.

Implanter les éoliennes dans le respect du paysage contribue à l'acceptation future du projet.

■ PRISE EN COMPTE DU PROJET DE L'ÉPINERAIE

Un autre projet éolien est porté par la société Volkswind, à proximité du projet de ferme éolienne de la Croix Violette. Il s'agit du projet de l'Épineraie, sur la commune de Benet. Dans un souci de transparence, ce second projet sera indiqué sur l'ensemble des cartes et photomontages présentés ci-après dans ce rapport. Toutefois, il s'agit d'une indication à titre informatif. L'analyse des impacts spécifiques au projet de la ferme éolienne de l'Épineraie sera étudiée dans un volet paysager dédié.

Graphiquement le projet de la Croix Violette sera associé à des couleurs orangées (éoliennes projetées en orange) tandis que le projet de ferme éolienne de l'Épineraie sera représenté en violet (ZIP et éoliennes).

A. Présentation des variantes

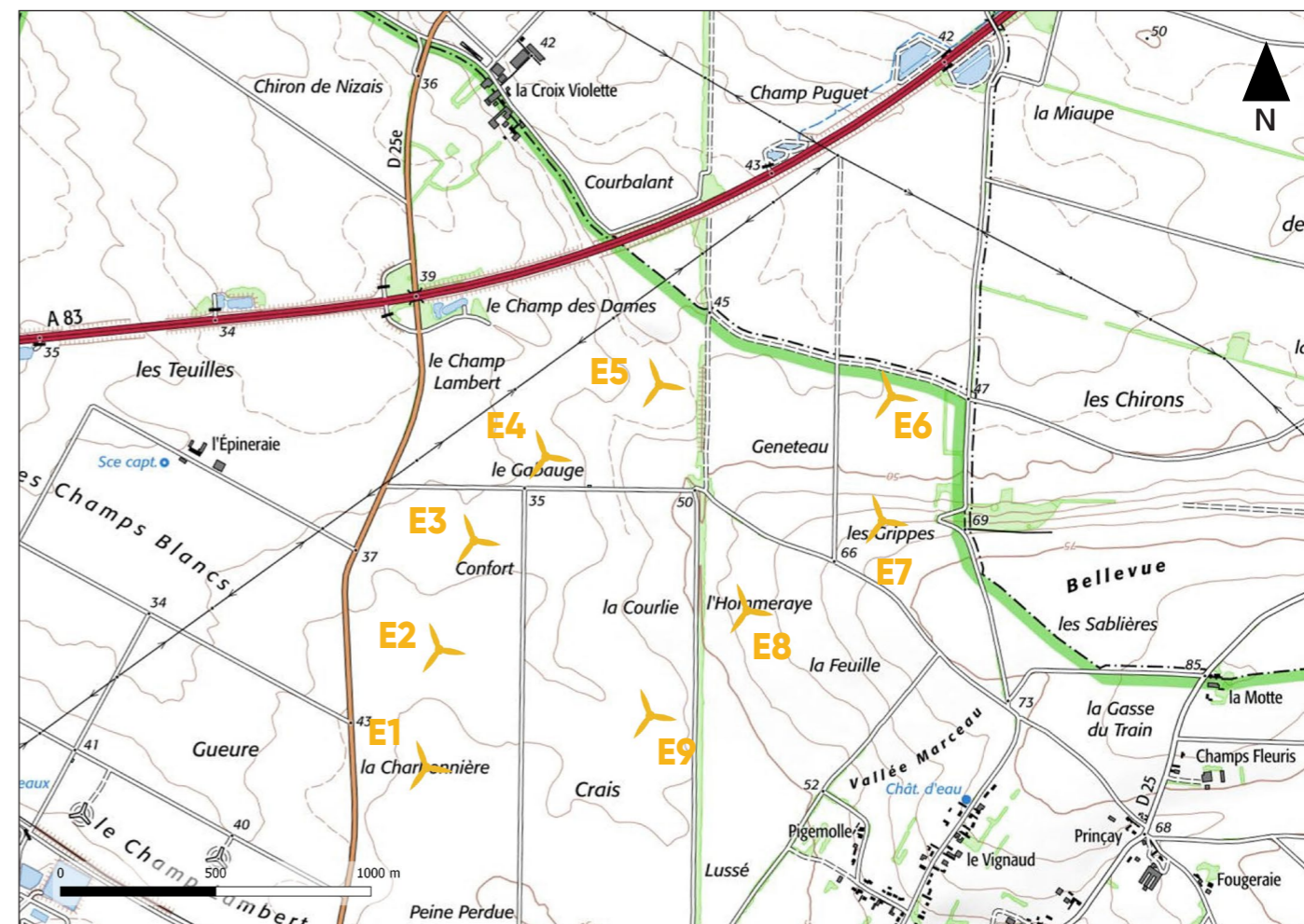
Plusieurs variantes ont été étudiées afin de définir le projet éolien le plus adapté aux caractéristiques et aux différentes contraintes du site.

Pour le projet du parc éolien de la Croix Violette, les éléments paysagers qui ont motivé le choix des variantes sont (sans ordre de priorité) :

- > le nombre d'éoliennes
- > la cohérence de la géométrie d'implantation vis-à-vis des parcs éoliens en exploitation à proximité
- > le recul vis-à-vis des habitations et la lisibilité du projet depuis les lieux de vie

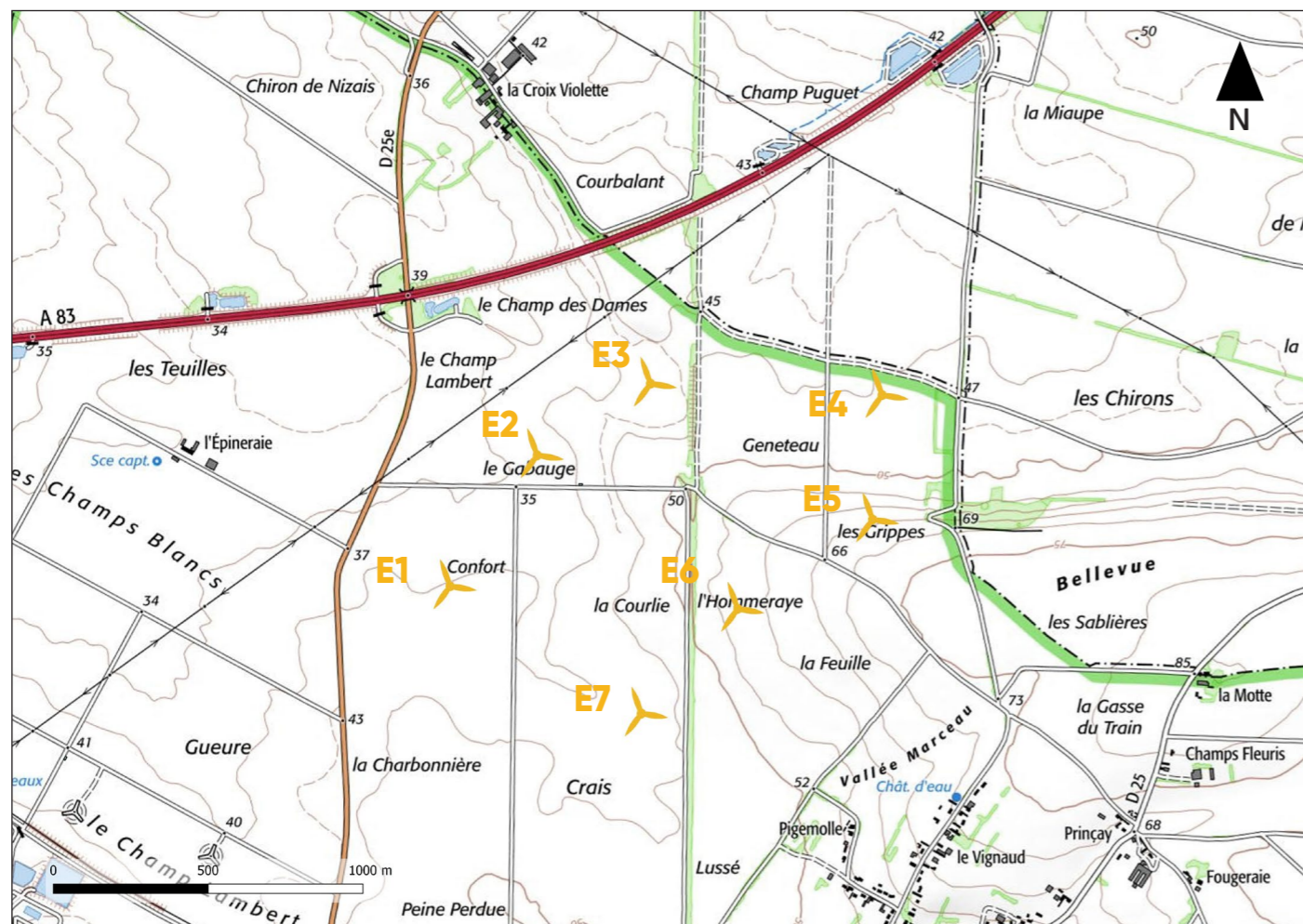
Au final, quatre variantes d'implantation ont été projetées et comparées. Pour chacune d'entre elles, une description synthétique est présentée ci-après.

■ VARIANTE 1



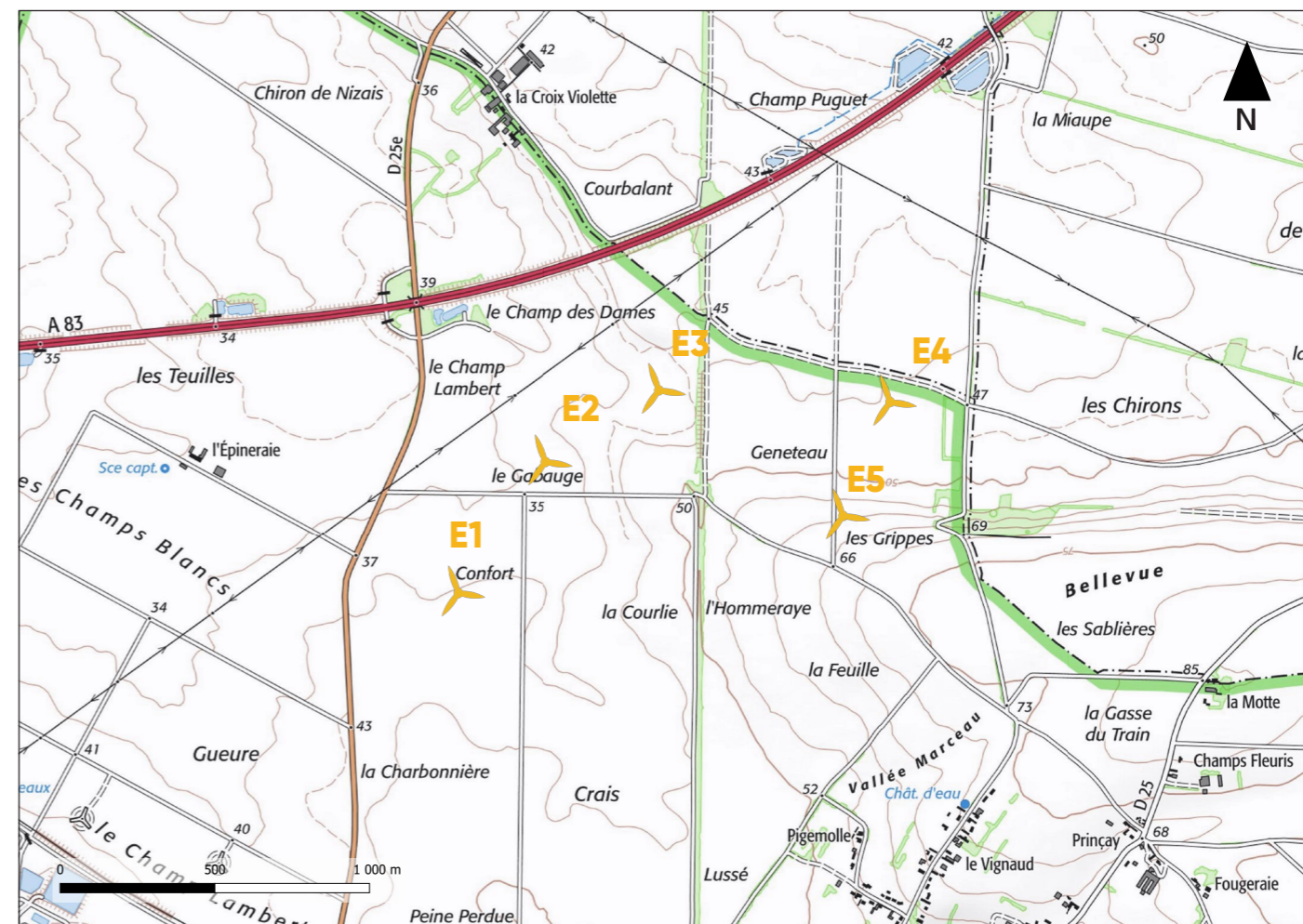
Nombre d'éoliennes	9
Gabarit maximal envisagé (diamètre rotor/hauteur bout de pale)	117 / 165 m - 136 / 180 m
Géométrie entre éoliennes	Double alignements courbes
Interdistances entre éoliennes	Relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	E9 à 750 m du lieu-dit de Pigemolle
Cohérence paysagère	Ce scénario optimise l'espace disponible de la zone d'implantation afin de favoriser le rendement énergétique du projet. Le nombre important de machines augmente le risque de chevauchements visuels entre les rotors et tend à altérer la lisibilité de l'implantation. Par ailleurs, la distance minimale par rapport au lieu dit de Pigemolle est faible, ce qui augmente le risque d'effet de surplomb.

■ VARIANTE 2



Nombre d'éoliennes	7
Gabarit maximal envisagé (diamètre rotor/hauteur bout de pale)	117 / 165 m - 136 / 180 m
Géométrie entre éoliennes	Double alignements
Interdistances entre éoliennes	Relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	E7 à 750 m du lieu-dit de Pigemolle
Cohérence paysagère	Comme pour la première implantation, le nombre important de machines augmente le risque de chevauchements visuels entre les rotors et tend à altérer la lisibilité de l'implantation. Par ailleurs, la distance minimale par rapport au lieu dit de Pigemolle est faible, ce qui augmente ici aussi le risque d'effet de surplomb.

■ VARIANTE 3



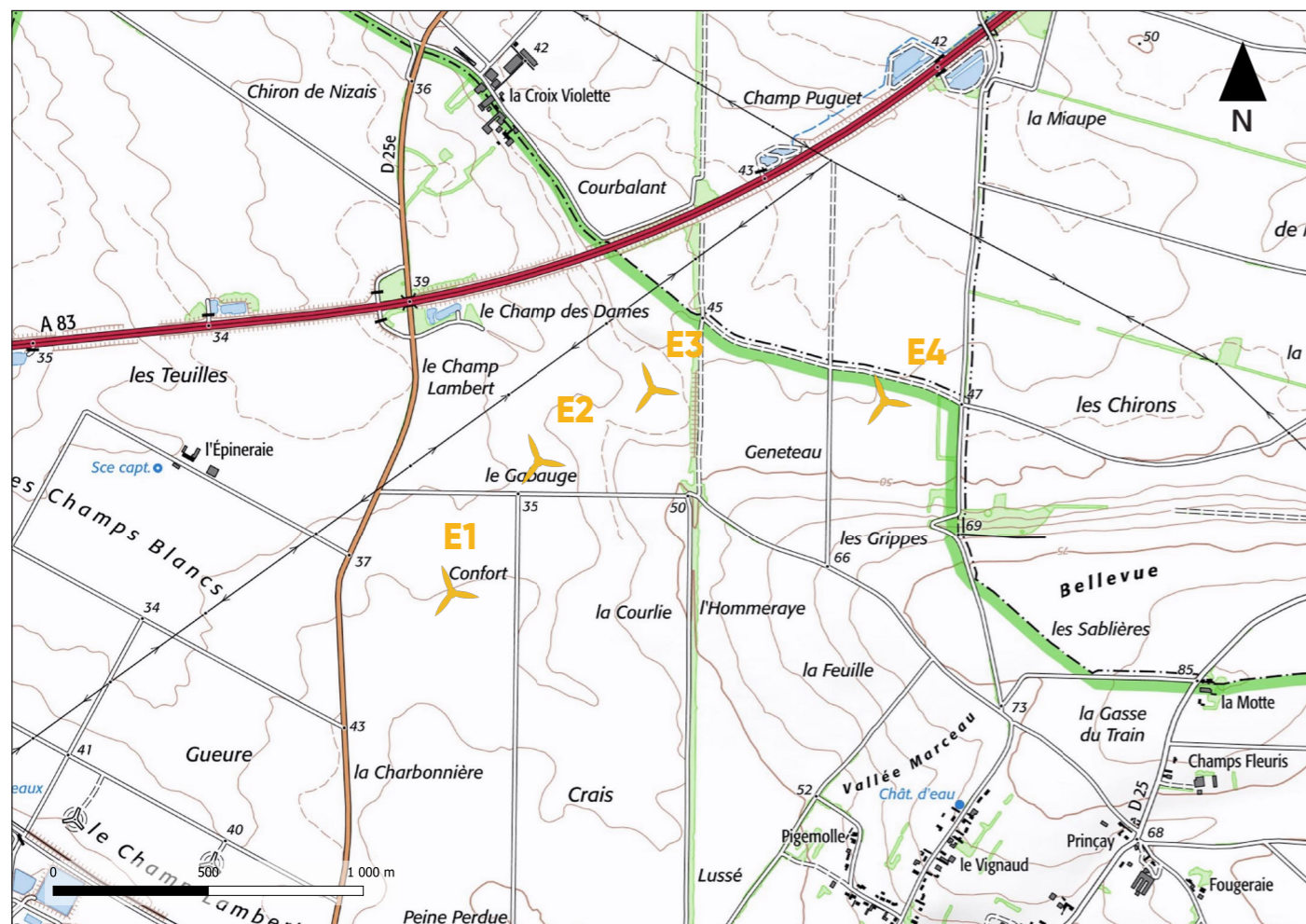
Nombre d'éoliennes	5
Gabarit maximal envisagé (diamètre rotor/hauteur bout de pale)	117 / 165 m - 136 / 180 m
Géométrie entre éoliennes	Double alignements de 3 et 2 éoliennes
Interdistances entre éoliennes	Relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	E1 à 940 m du lieu-dit de l'Épinairie et E3 à 950 m du lieu-dit de la Croix Violette
Cohérence paysagère	Ce scénario présente un double alignement E1/E3 et E4/E5. Du fait d'un nombre réduit d'éolienne, l'emprise horizontale du parc est majoritairement plus faible pour cette variante et la distance minimale aux habitations est plus importantes.

■ VARIANTE 4

PARTIE 2. SCÉNARIOS

158

Étude d'impact du projet éolien de la Croix Violette - Volet Paysager



Nombre d'éoliennes	4
Gabarit maximal envisagé (diamètre rotor/hauteur bout de pale)	117 / 165 m - 136 / 180 m
Géométrie entre éoliennes	Alignement courbe
Interdistances entre éoliennes	Relativement régulières sauf pour E4
Distance minimale d'une habitation	E1 à 940 m du lieu-dit de l'Épineriaie et E3 à 950 m du lieu-dit de la Croix Violette
Cohérence paysagère	Ce scénario présente un alignement courbe de 4 éoliennes. Du fait d'un nombre restreint d'éolienne, la prégnance du parc est inférieure aux autres variantes et la distance aux habitations est égale à la variante 3.

B . Comparaison des variantes

1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON

Afin de confronter l'inscription paysagère de chaque variante, 4 photomontages comparatifs ont été réalisés depuis des points de vue représentatifs des sensibilités du territoire :

- 1 - Perception depuis la sortie du bourg de Villiers-en-Plaine (photomontage n°21 dans le carnet de photomontage)
- 2 - Perception depuis la sortie du bourg de Lesson (photomontage n°24 dans le carnet de photomontage)
- 3 - Perception depuis la frange ouest de Benet (photomontage n°29 dans le carnet de photomontage)
- 4- Perception depuis la RD25e (photomontage n°32 dans le carnet de photomontage)

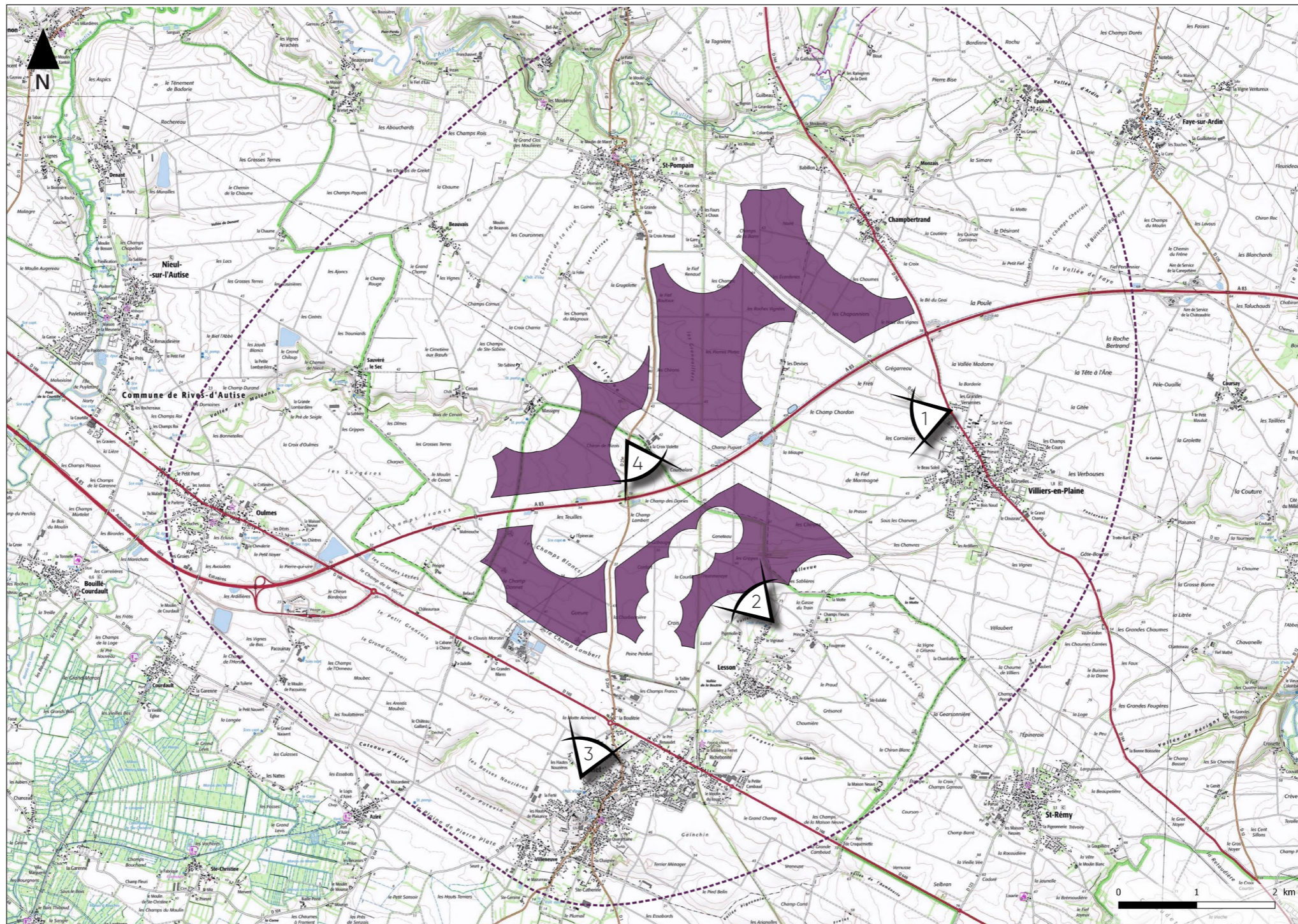


Figure 106 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes

Photomontage comparatif n°1 : Perception depuis la sortie du bourg de Villiers-en-Plaine

Point de vue n°21 dans le carnet de photomontages

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

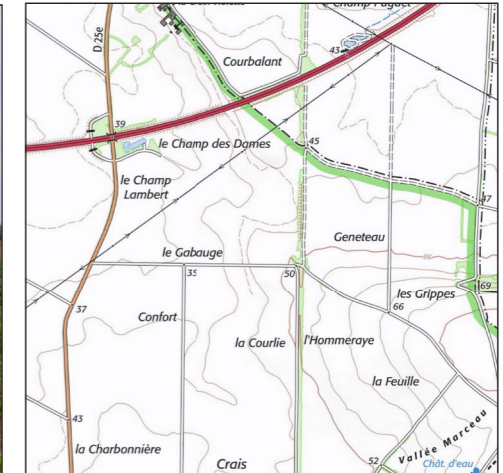
- la relation visuelle qu'entretient le projet avec les parcs du contexte éolien
- la perception depuis la RD744
- la perception depuis la sortie du bourg de Villiers-en-Plaine

Depuis la sortie de Villiers-en-Plaine, les vues sont profondes sur le plateau agricole. Les parcs éoliens visibles sont groupés au centre du paysage légèrement filtré par des boisement se développant au sein des cultures.

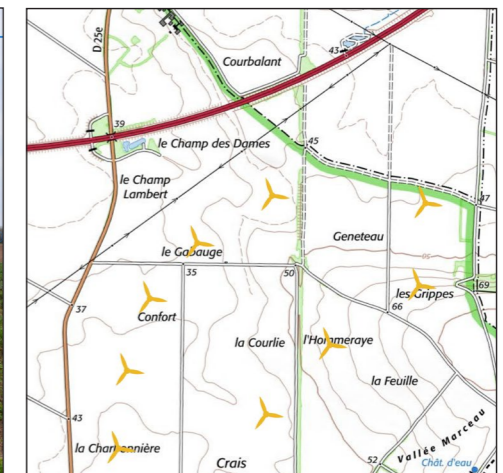
Pour les quatre variantes, bien que filtré par la végétation, le projet est visible entièrement. Dans les variantes n°1, n°2 et n°3, l'emprise sur l'horizon est plus importante que pour la variante n°4. De plus, de nombreux chevauchements sont visibles pour ces variantes. La variante n°4 présente aussi un nombre d'éolienne moindre que les trois autres variantes réduisant l'effet de densité du parc.

Ainsi, la variante n°4 est la plus favorable depuis ce point de vue.

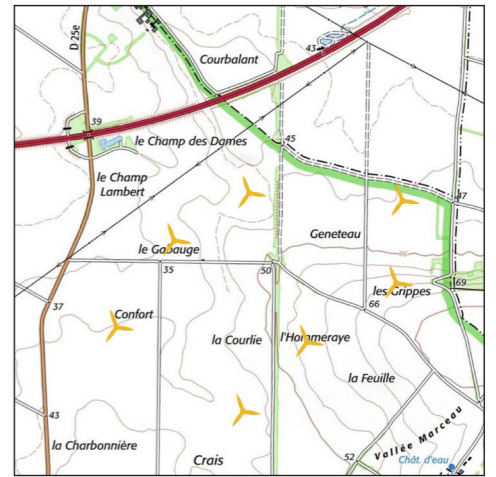
État initial



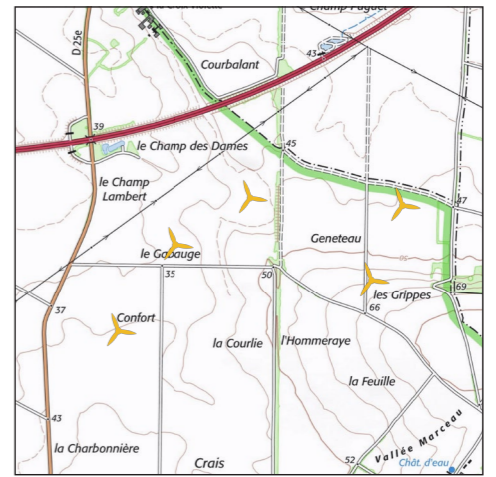
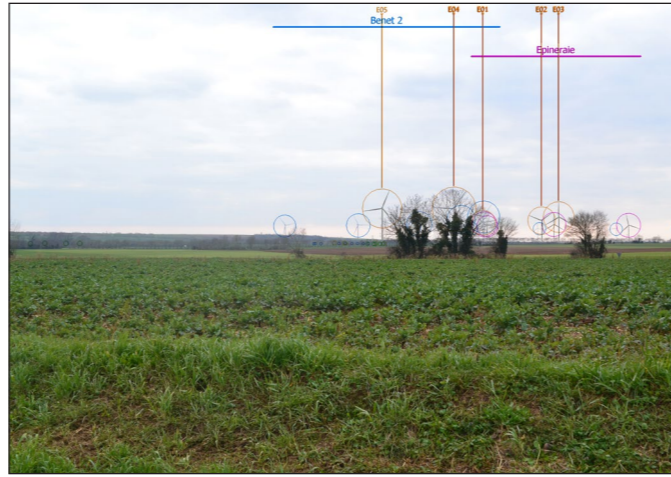
Variante 1



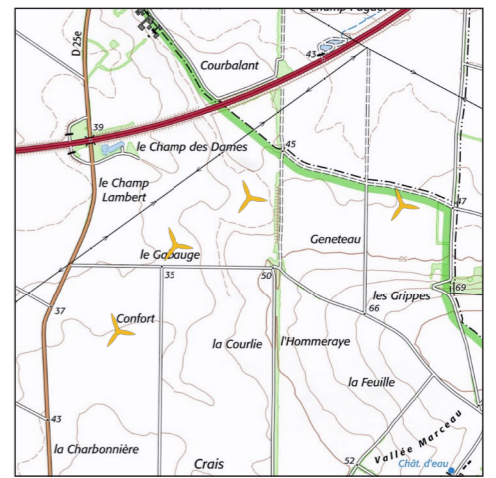
Variante 2



Variante 3



Variante 4



Photomontage comparatif n°2 : Perception depuis la sortie du bourg de Lesson

Point de vue n° 24 dans le carnet de photomontages

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

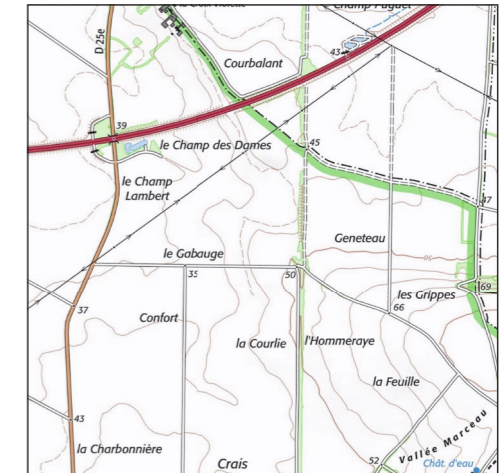
- la relation visuelle qu'entretient le projet avec les parcs du contexte éolien
- la perception depuis la sortie du bourg de Lesson

Depuis la sortie du bourg de Lesson, les vues sont dégagées et lointaines sur les parcelles cultivées. De nombreuses éoliennes prennent place sur le plateau agricole avec une prégnance notable.

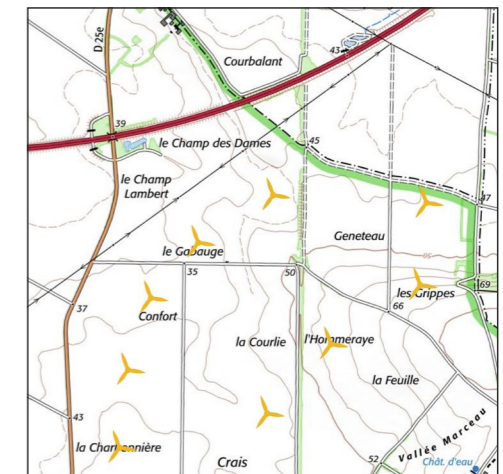
L'emprise sur l'horizon est plus importante pour la variante n°1 avec neuf éoliennes réparties sur l'horizon. La variante n°2 se rapproche de la variante n°1 mais ne présente que sept machines tandis que la variante n°3 affiche cinq éoliennes et la variante n°4, uniquement quatre éoliennes. De ce fait l'occupation de l'horizon est bien moindre pour les variantes n°3 et n°4. De plus, la hauteur apparente de la variante 4 est bien inférieure aux autres variantes du fait de son recul par rapport au point de vue.

Ainsi, la variante n°4 est la plus favorable depuis ce point de vue.

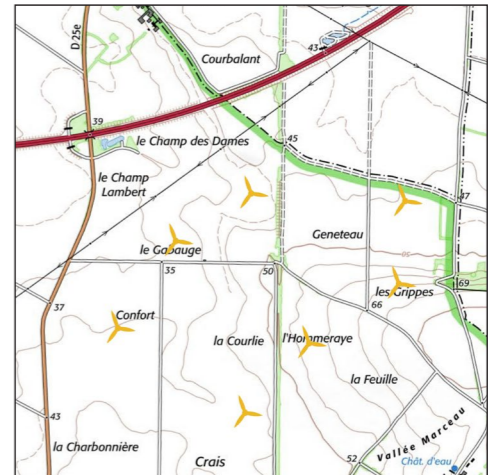
État initial



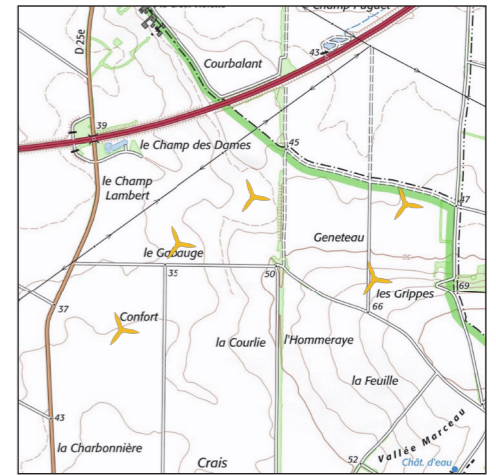
Variante 1



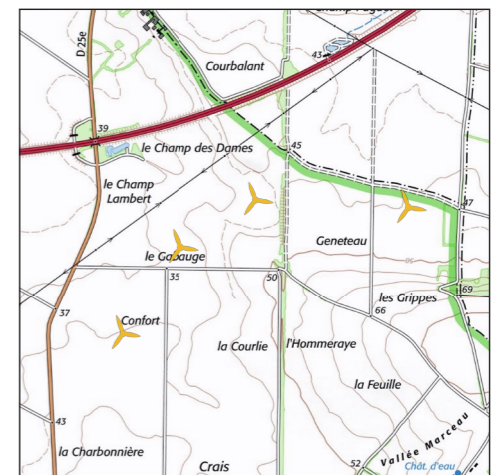
Variante 2



Variante 3



Variante 4



Photomontage comparatif n°3 : Perception depuis la frange ouest de Benet

Point de vue n°29 dans le carnet de photomontages

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

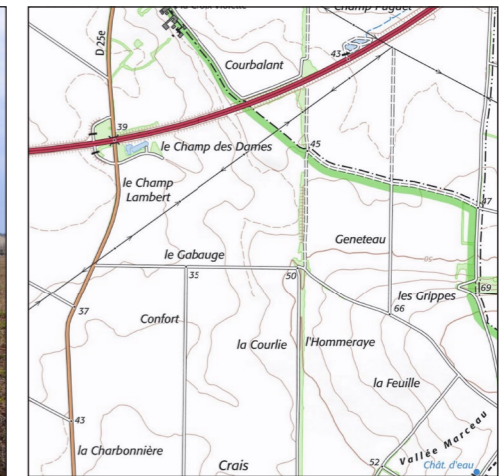
- la relation visuelle qu'entretient le projet avec les parcs du contexte éolien
- la perception depuis la frange ouest du bourg de Benet

Depuis la frange ouest de Benet, les vues sont larges et profondes sur les parcelles agricoles qui se développent sur le plateau. Des parcs éoliens s'inscrivent à l'horizon avec une prégnance mesurée voir minime.

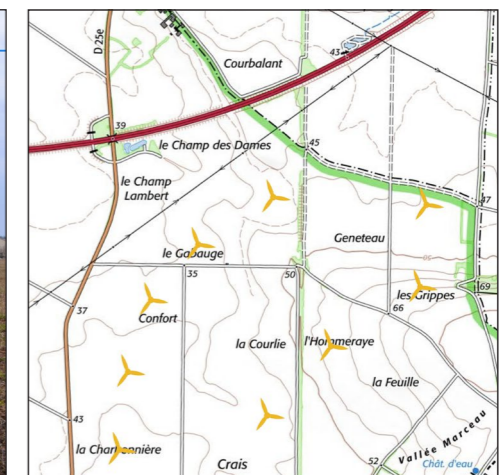
L'ensemble des variantes s'insère en arrière plan de bâtiments industriels du nord de Benet. L'emprise horizontale du projet est similaire pour les variantes n°1 et n°2 et est supérieure à celle de la variante n°3 qui est elle-même supérieure à celle de la variante n°4. La variante n°1 présente la hauteur apparente la plus haute du fait de ses éoliennes E1 et E2 plus proches de l'observateur. La variante n°4 affiche le nombre d'éolienne le plus faible, limitant l'effet de densification du parc. De plus, cette variante ne présente pas de chevauchement entre ses machines affichant ainsi une meilleure lisibilité dans le paysage.

Ainsi, la variante n°4 est la plus favorable depuis ce point de vue.

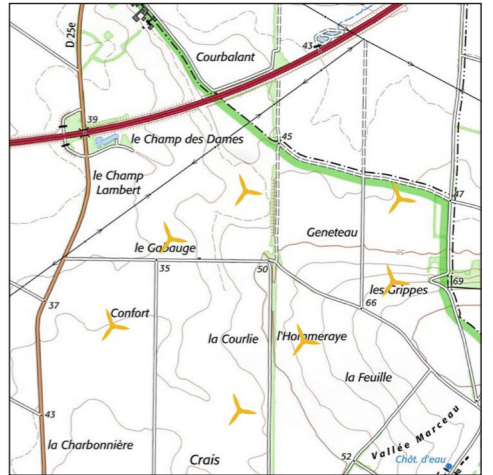
État initial



Variante 1



Variante 2



Variante 3



Variante 4



Photomontage comparatif n°4 : Perception depuis la RD25e

Point de vue n° 32 dans le carnet de photomontages

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

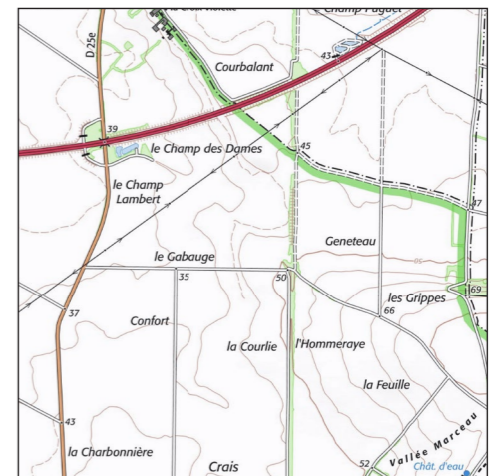
- la relation visuelle qu'entretient le projet avec les parcs du contexte éolien
- la perception depuis la RD25e

Depuis la route départementale RD25e, les vues sont ouvertes mais la profondeur des vues est réduite par les ondulations du plateau. Les éoliennes de la Croix Violette et de Benet 2 sont néanmoins visibles entièrement à l'horizon en arrière-plan du relief.

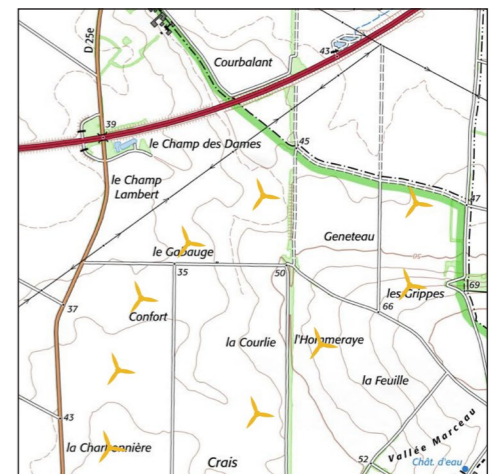
Depuis ce point de vue, l'emprise sur l'horizon est relativement similaire pour les quatre variantes. C'est au niveau du nombre de machine que les variantes se distinguent. En effet, la variante n°1 comporte le plus d'éolienne (9) augmentant plus fortement la densité du contexte éolien par rapport à la variante n°2 à sept machines ou encore la variante n°4 à quatre machines. De plus, c'est la variante n°4 qui présente la plus grande lisibilité dans le paysage du fait de son nombre d'éoliennes qui limite les chevauchements et ses interdistances régulières depuis ce point de vue.

Ainsi, la variante n°4 est la plus favorable depuis ce point de vue.

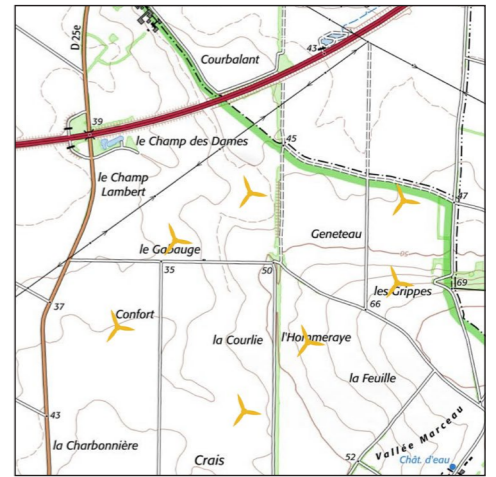
État initial



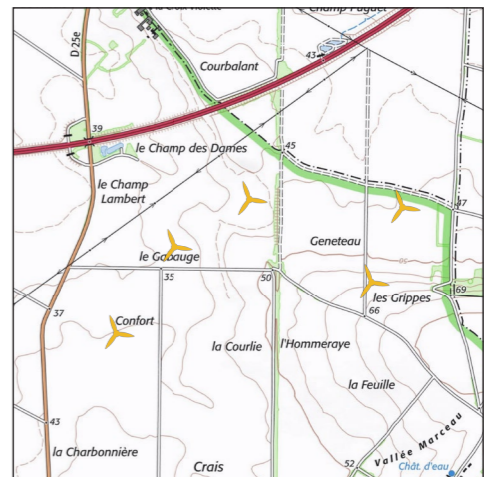
Variante 1



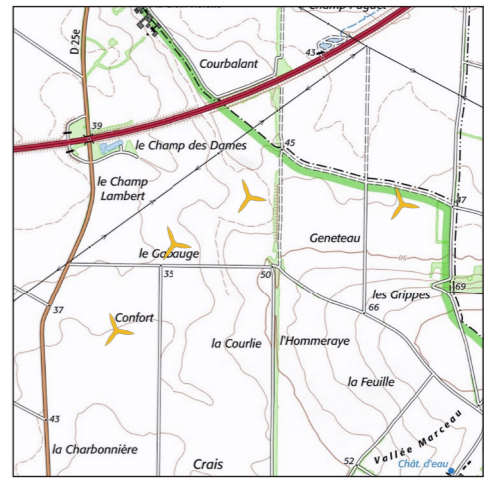
Variante 2



Variante 3



Variante 4



2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES

	V a r i a n t e s			
	1	2	3	4
Nombre d'éolienne	9	7	5	4
Gabarit maximum envisagé (diamètre rotor/ haut bout de pale)	117 / 165 m - 136 / 180 m	117 / 165 m - 136 / 180 m	117 / 165 m - 136 / 180 m	117 / 165 m - 136 / 180 m
Géométrie entre éoliennes	Double alignements courbes	Double alignements	Double alignements de 3 et 2 éoliennes	Alignement courbe
Interdistances entre les éoliennes	Relativement régulières	Relativement régulières	Relativement régulières	Relativement régulières sauf pour E4
Distance minimale à une habitation	E9 à 750 m du lieu-dit de Pigemolle	E7 à 750 m du lieu-dit de Pigemolle	E1 à 940 m du lieu-dit de l'Épineraie et E3 à 950 m du lieu-dit de la Croix Violette	E1 à 940 m du lieu-dit de l'Épineraie et E3 à 950 m du lieu-dit de la Croix Violette
Synthèse de l'analyse spatiale et des photomontages	Cette variante à neuf éoliennes présente de manière générale l'emprise horizontale la plus importante. De plus, elle présente le recul le plus faible vis-à-vis du bourg de Benet.	Cette variante à sept éoliennes présente généralement une prégnance inférieure à la variante n°1. Cependant son nombre d'éoliennes implique une densité supérieure à la variante n°3.	Cette variante à cinq éoliennes dispose d'une implantation similaire à la variante n°1 et 2. La différence réside dans la suppression de plusieurs éoliennes rendant l'emprise du projet plus restreinte en fonction des points de vue et un effet de densification plus faible.	Cette variante s'apparente aux trois autres variantes. à la différence qu'elle ne comporte que quatre machines créant ainsi un simple alignement courbe et non un double alignement. L'emprise horizontale du projet est généralement inférieure aux autres variantes et l'effet de densification est réduit dans le paysage.

Les photomontages et le tableau ci-dessus permettent de comparer les différents paramètres et résultats des trois variantes et de mettre en exergue la solution qui, au regard des hauteurs projetées, de la géométrie des scénarios, de la cohérence paysagère, etc, s'intègre le plus favorablement possible dans le paysage.

Ainsi, d'un point de vue strictement paysager, les variantes sont proches depuis les points de vues présentés, la différence réside dans le nombre d'éolienne. Ainsi la variante n°4 est préférable du fait de son nombre d'éolienne réduit et de son recul légèrement plus important vis-à-vis des habitations ce qui réduira la prégnance visuelle du projet depuis les secteurs les plus proches.

Ce choix est ensuite remis en perspectives dans l'étude d'impact du fait des autres contraintes (techniques, économiques, écologiques, foncières, servitudes...) afin d'aboutir au choix d'une variante d'implantation de moindre impact.

Pour le projet de la Croix Violette, c'est la variante 4 qui a finalement été retenue.

IMPACTS PARTIE 3



PARTIE 3. Impacts paysagers

A . Étude de visibilité du projet éolien

La carte illustrée ci-contre met en évidence le lien direct entre la visibilité du projet éolien, la topographie et les boisements.

Dans le cas présent, la planéité des plaines et des marais du Poitou se traduit par une aire de visibilité relativement homogène au sein des aires d'étude immédiate et rapprochée. Le relief vallonné ainsi que les boisements présents réduisent et découpent l'aire de visibilité théorique notamment sur la partie nord et est du territoire. En effet, les secteurs encaissés et boisés des vallées créent des secteurs dits «hors ZVI».

Il faut nuancer ces résultats qui sont théoriques puisque, dans la réalité, s'ajoutent de nombreux filtres visuels supplémentaires (petits boisements, haies, éléments bâtis et/ou micro-relief) qui ne peuvent être pris en compte à cette échelle. Cette carte ne tient pas non plus compte de la prégnance liée à l'éloignement. En effet, au-delà du périmètre de l'aire éloignée, bien qu'elle soit théoriquement visible, la prégnance d'une éolienne est infime.

La carte présentée ci-contre est donc l'aire de visibilité théorique maximale du projet éolien.

NB : C'est la hauteur maximum du gabarit envisagé (soit 180 m en bout de pale) qui a été retenue pour le calcul de la ZVI (sur cette carte et les suivantes).

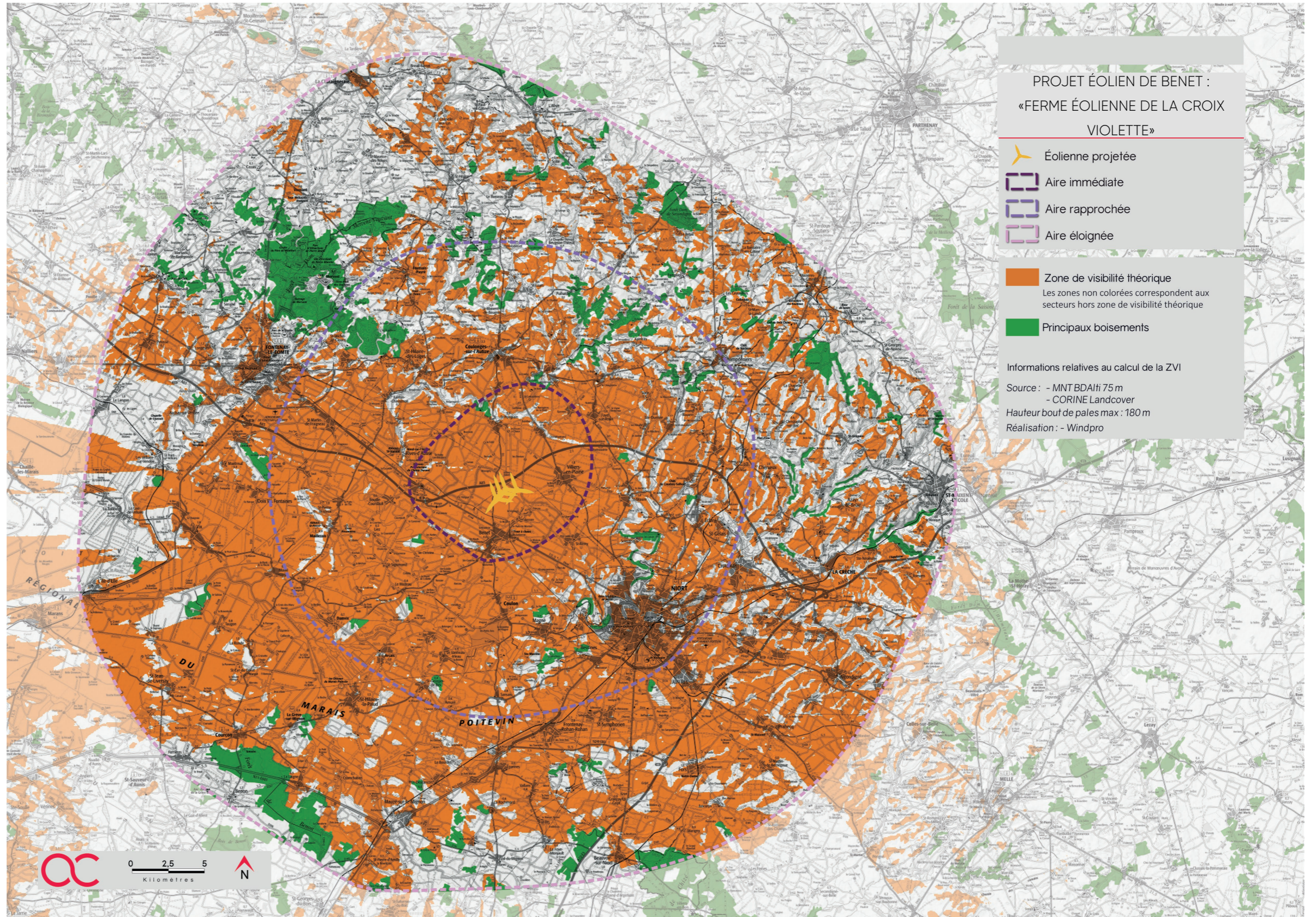


Figure 107 : Carte de visibilité théorique (binaire) du projet éolien

Le calcul de l'angle vertical apparent permet de compléter et d'affiner les résultats obtenus sur la carte de la page précédente. Là encore, les facteurs principaux qui influent sur le calcul de l'angle perçu sont le relief, pouvant ici et là soit masquer totalement le projet soit en tronquer une

partie, les boisements et également une donnée supplémentaire non prise en compte sur la carte précédente : la distance d'éloignement des éoliennes. Cette donnée permet encore de nuancer la visibilité du projet éolien dans le périmètre d'étude.

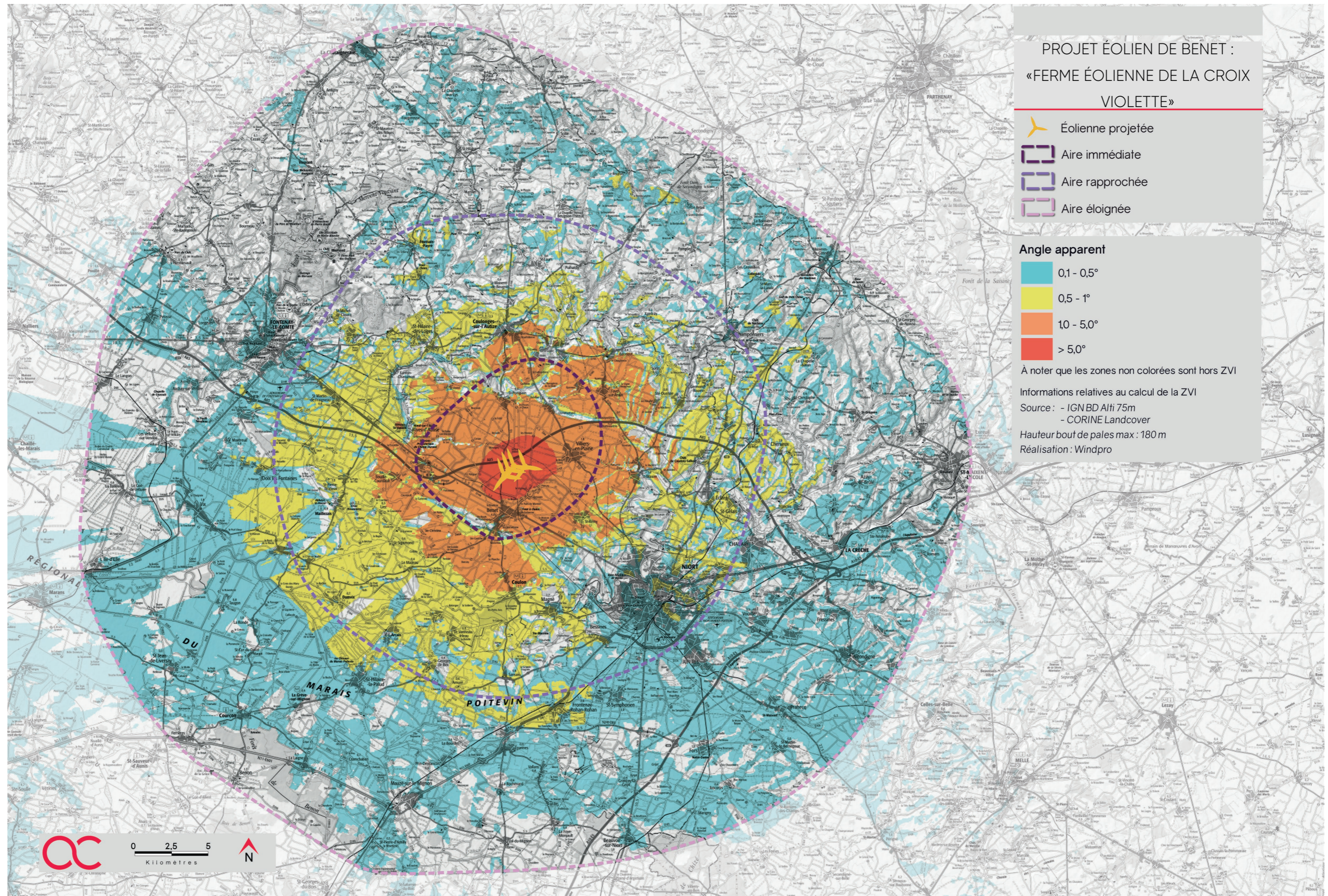


Figure 108 : Carte de visibilité théorique (angulaire) du projet éolien

B . Présentation des photomontages

1 . CHOIX DES PHOTOMONTAGES

Suite au repérage des sensibilités paysagères identifiées dans l'état initial (Partie 1), des points de vue soigneusement choisis et représentatifs des enjeux du territoire ont été retenus pour étudier de manière fine l'impact paysager du projet de la Croix Violette.

Les enjeux paysagers identifiés dans l'état initial ont été regroupés par grande thématique (contexte éolien, déplacements, patrimoine, paysage et habitat) afin de simplifier l'analyse des impacts. Néanmoins, toutes les sensibilités ont été conservées et chaque point de vue correspond à l'évaluation d'un (ou de plusieurs) enjeu(x) :

- > Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques,
- > Effet cumulé avec un autre parc éolien¹,
- > Perception depuis les axes de communication,
- > Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg,
- > Visibilité ou covisibilité avec un édifice protégé.

172 Les secteurs ne présentant pas d'enjeu, vis-à-vis du projet éolien, n'ont pas fait l'objet de photomontages. Au contraire, les sensibilités identifiées au stade de l'état initial ont fait l'objet d'un photomontage, voire plusieurs pour des enjeux qualifiés de forts.

L'ensemble de ces points de vue a été choisi à l'intérieur de la zone de visibilité théorique, et conformément à l'inventaire des enjeux réalisés dans l'état initial (voir cartes ci-après). Les tableaux ci-après en donnent le détail, photomontage par photomontage.

A noter qu'initialement, des prises de vue pour les photomontages devaient être réalisées depuis les abords immédiats du château de Chervreux (MH172), situé au sein de l'aire d'étude éloignée, ainsi que depuis les fenêtres hautes du château de Moulières (MH2) dans l'aire d'étude immédiate avaient été prévus. Cependant, l'absence de réponse des propriétaires ne nous a pas permis de les réaliser.

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire éloignée						
1	Perception depuis le SPR de Fontenay		Parcs éoliens		Fontenay-le-Comte	SPR de Fontenay-le-Comte et église Notre-Dame
2	Perception depuis le moulin de Rimbault		Parcs éoliens			Moulin de Rimbault
Aire rapprochée						
3	Perception depuis le SPR de Foussais-Payré		Parcs éoliens			SPR Foussais Payré
4	Perception de l'église de St-Hilaire-des-Loges depuis l'ouest du village				Covisibilité avec le bourg de St-Hilaire-des-Loges	Covisibilité avec l'église de St-Hilaire-des-Loges
5	Perception depuis le SPR de Faymoreau		Parcs éoliens			SPR Faymoreau
6	Perception de la frange sud de Coulonges-sur-l'Autize		Parcs éoliens		Frange sud de Coulonges-sur-l'Autize	
7	Perception depuis l'asinerie de Pouzay		Parcs éoliens			Asinerie de Pouzay
8	Perception de la frange ouest de St-Maxire		Parcs éoliens		Frange ouest St-Maxire	
9	Perception de la frange nord-ouest de Niort		Parcs éoliens		Frange nord-ouest de Niort	
10	Perception depuis la frange ouest de St-Remy		Parcs éoliens		Frange ouest de St-Rémy	
11	Perception depuis la sortie du bourg d'Aziré		Parcs éoliens		Sortie du bourg d'Aziré	
12	Perception depuis le site classé des Marais Poitevin	PNR du marais Poitevin	Parcs éoliens			Site classé Marais
13	Perception de l'église d'Oulmes depuis l'A83		Parcs éoliens	A83		Covisibilité église Oulmes
14	Perception depuis la frange est de Nieul-sur-l'Autize à 350m de l'abbaye		Parcs éoliens			Abbaye de Nieul sur Autise, MH et SPR
Aire immédiate						
15	Perception de la vallée de l'Autize depuis la RD744	Vallée de l'Autize	Parcs éoliens	D744		
16	Perception depuis le GRP du sud Gâtine		Parcs éoliens	GRP du sud Gâtine	Entrée du hameau de la Gathaudière	
17	Perception depuis la sortie d'Epannes		Parcs éoliens		Sortie d'Epannes	
18	Perception de la frange ouest de Champbertrand		Parcs éoliens		Frange ouest de Champbertrand	
19	Perception depuis la RD744		Parcs éoliens	RD744		
20	Perception depuis le lieu-dit des Devises		Parcs éoliens		Les Devises	
21	Perception depuis la sortie du bourg de Villiers-en-Plaine		Parcs éoliens	RD744	Sortie Villiers-en-Plaine	
22	Perception du centre-bourg de Villiers-en-Plaine				Centre-bourg Villiers-en-Plaine	





Figure 109 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage 1/2

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
23	Perception depuis l'entrée du bourg de Villiers-en-Plaine		Parcs éoliens		Entrée Villiers-en-Plaine (silhouette église)	
24	Perception depuis la frange ouest du bourg de Lesson		Parcs éoliens		Lesson	
25	Perception depuis l'entrée est du bourg de Benet		Parcs éoliens	RD148	Entrée de Benet	
26	Perception depuis le four à chaux		Parcs éoliens			Four à chaux
27	Perception depuis l'entrée sud du bourg de Benet				Entrée de bourg de Benet	
28	Perception du centre-bourg de Benet				Centre-bourg de Benet	
29	Perception depuis la frange ouest de Benet		Parcs éoliens		Frange ouest Benet	
30	Perception de la sortie de bourg de Benet		Parcs éoliens	RD32	Sortie de Benet	
31	Perception depuis le lieu-dit de l'Epinaie		Parcs éoliens		Lieu-dit de l'Epinaie	
32	Perception depuis la RD1		Parcs éoliens	RD1		
33	Perception depuis l'A83		Parcs éoliens	A83		
34	Perception de la sortie de bourg d'Oulmes		Parcs éoliens	RD148	Sortie d'Oulmes	
35	Perception depuis le château d'Oulmes				Frange nord d'Oulmes	Chateau d'Oulmes
36	Perception depuis l'enceinte préhistorique		Parcs éoliens			Enceinte préhistorique
37	Perception depuis le hameau de Sauvére le Sec		Parcs éoliens		Lieu-dit de Sauvere le Sec	
38	Perception depuis le hameau de Massigny		Parcs éoliens		Lieu-dit de Massigny	
39	Perception depuis le lieu-dit de Terrailé		Parcs éoliens		Lieu-dit de Terrailé	
40	Perception depuis la sortie du lieu-dit de la Folie		Parcs éoliens		Lieu-dit de la Folie	
41	Perception de la sortie de bourg de St-Pompain		Parcs éoliens	RD1	Sortie de St-Pompain	
42	Perception de la frange sud-est de St-Pompain		Parcs éoliens		Frange sud-est St Pompain	
43	Perception depuis le centre-bourg de St-Pompain				Centre-bourg St-Pompain	
44	Perception depuis l'entrée de St-Pompain				Entrée de St-Pompain	
45	Perception depuis les abords du château de Moulières					Château des Moulières
46	Perception de l'église de St-Pompain depuis la RD1	Vallée de l'Autise	Parcs éoliens	RD1		Covisibilité avec l'église de St Pompain




Figure 110 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage 2/2

FIGURE 111 : CARTE DE LOCALISATION DES POINTS DE PHOTOMONTAGES

PROJET ÉOLIEN DE BENET : «FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  > 5,0°


À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales max : 180 m

Réalisation : Windpro

-  Point de photomontage

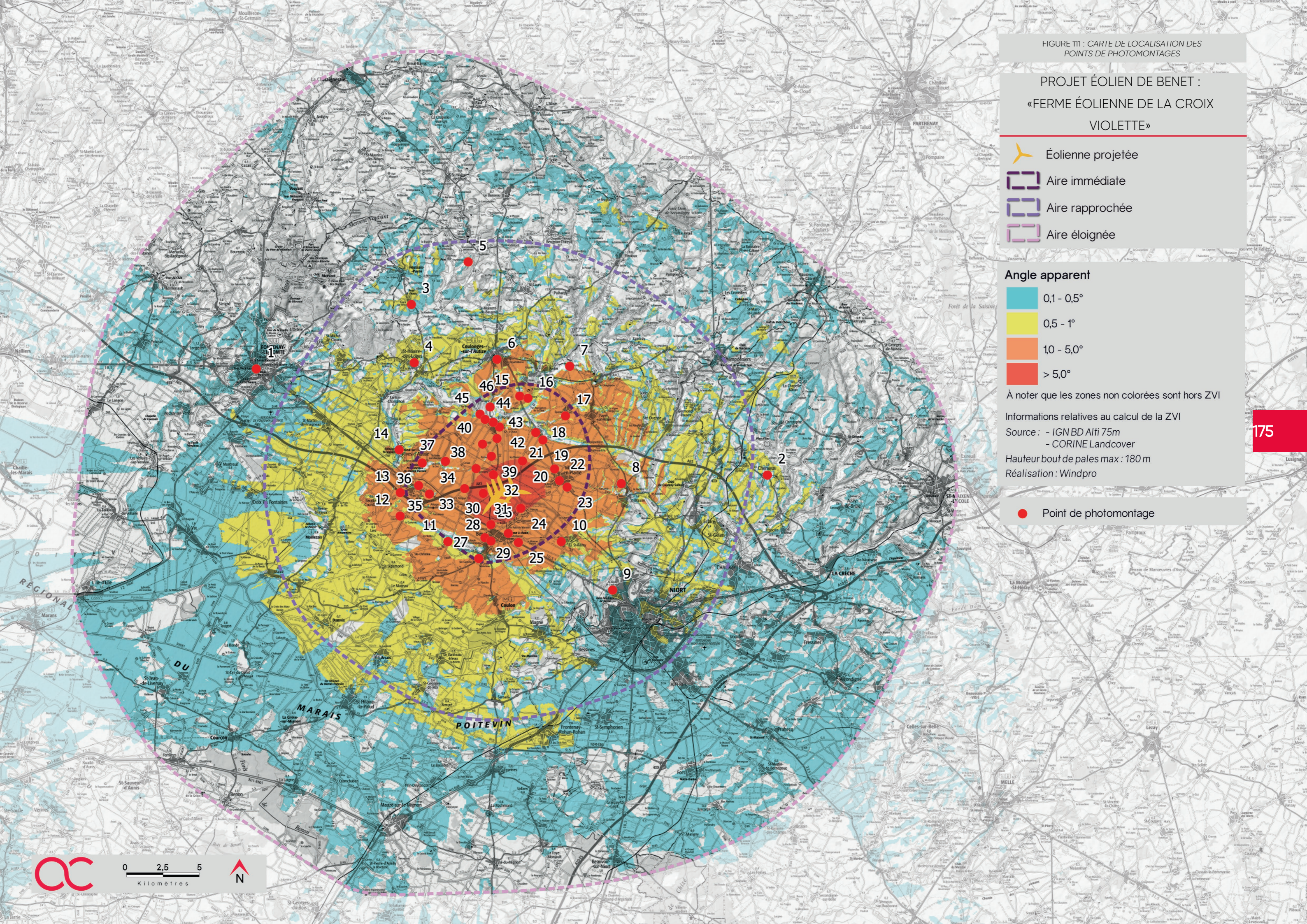

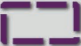



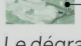


FIGURE 112 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES 1/3



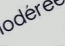
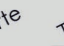
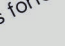
PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX
VIOLETTE»

-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée





Zone de visibilité théorique (ZVI)


-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception des unités paysagères
-  Perception depuis un PNR
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Zone de vigilance du SRE
-  Visibilité depuis un monument historique
-  Visibilité depuis un site protégé
-  Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
-  Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

-  Point de photomontage

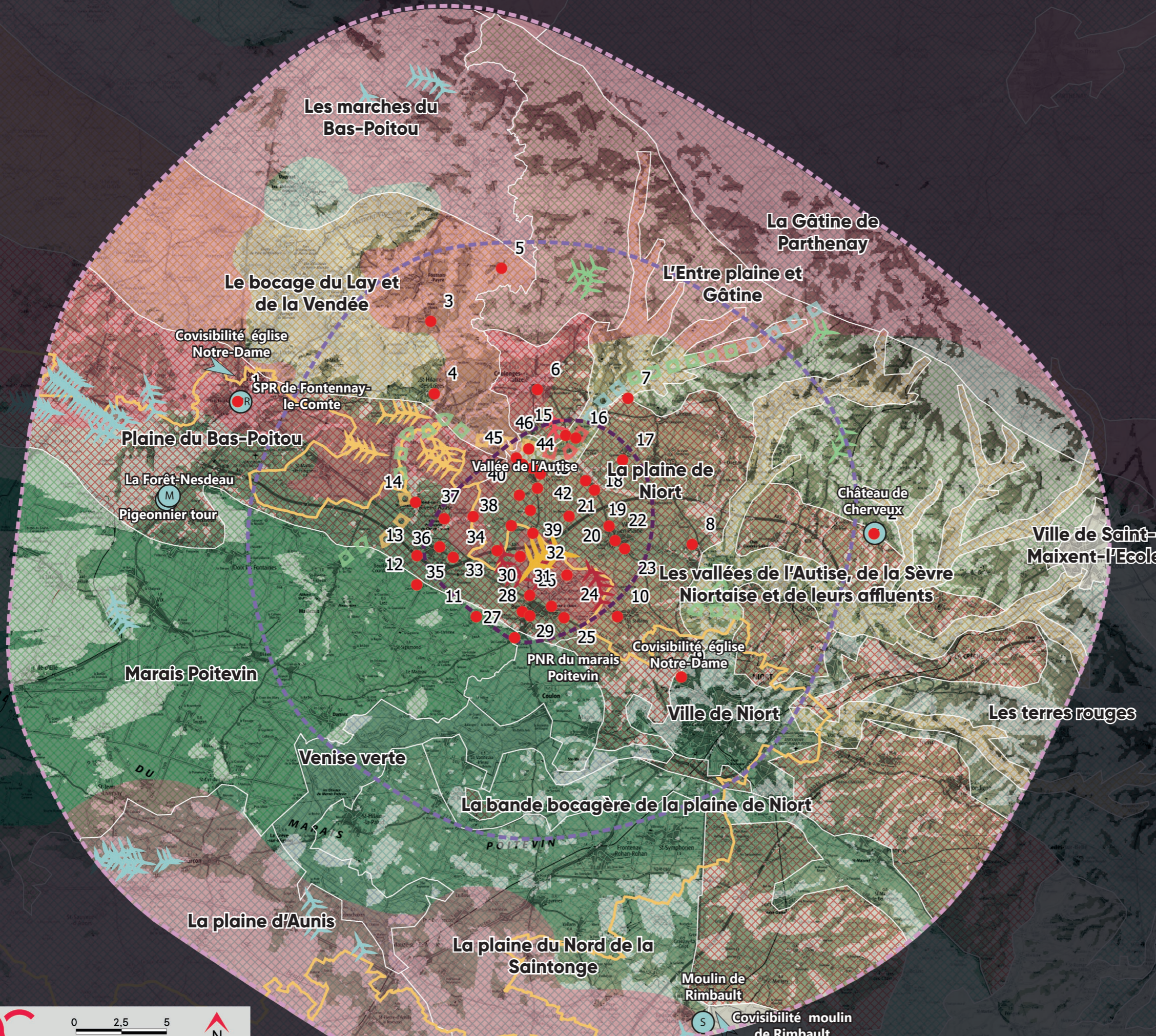




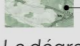




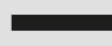








FIGURE 113 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES 2/3


PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

- Zone de visibilité théorique (ZVI)**
-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief*

- Gradient de la sensibilité paysagère**
- | | | | | |
|---|---|---|---|---|
|  |  |  |  |  |
| Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte |

- Nature de la sensibilité paysagère**
-  Perception des vallées
 -  Perception depuis un PNR
 -  Perception depuis les axes routiers principaux
 -  Perception depuis les axes routiers secondaires
 -  Perception depuis les voies ferrées
 -  Perception depuis les sentiers de randonnées
 -  Perception depuis un secteur habité
 -  Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
 -  Effet cumulé avec un autre parc éolien
 -  Visibilité depuis un monument historique
 -  Visibilité depuis un site protégé
 -  Visibilité depuis un site patrimonial remarquable

-  Point de photomontage

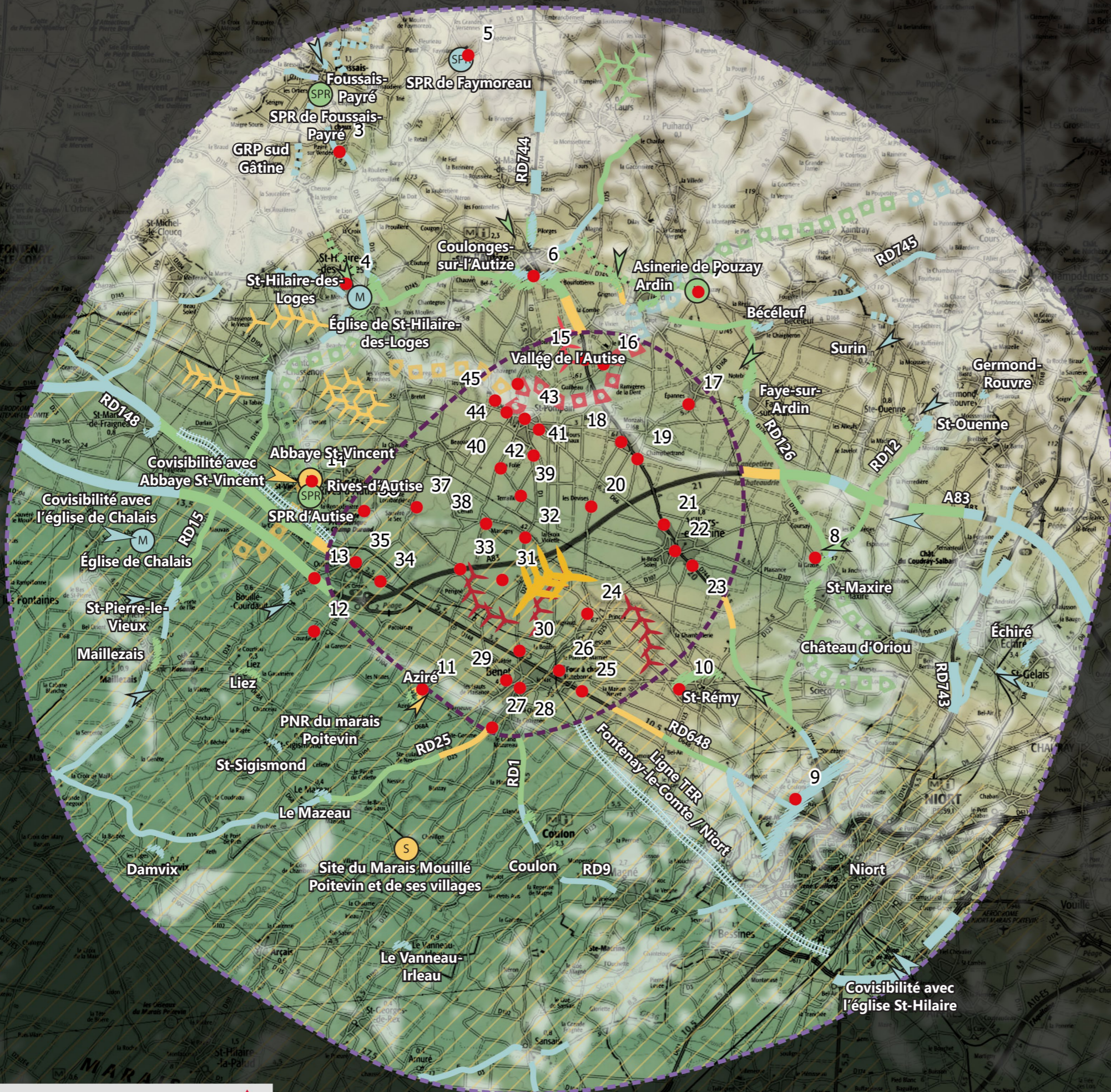



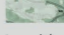





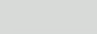
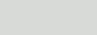





FIGURE 114 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES 3/3

PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

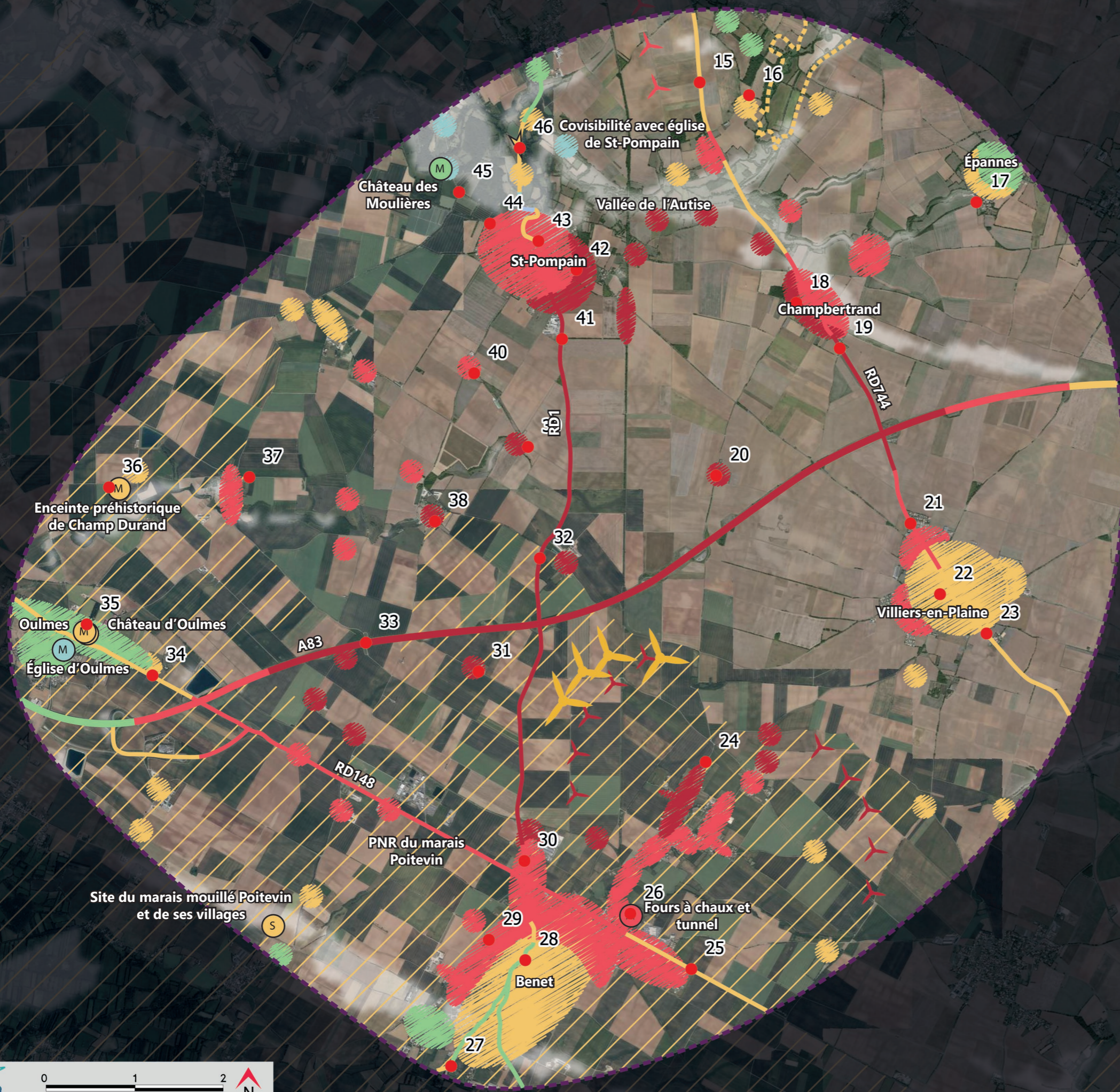
-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate

- Zone de visibilité théorique (ZVI)**
-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief*

- Gradient de la sensibilité paysagère**
- | | | | | |
|---|--|---|---|--|
|  Très faible |  Faible |  Modérée |  Forte |  Très forte |
|---|--|---|---|--|

- Nature de la sensibilité paysagère**
-  Perception des vallées
 -  Perception depuis un PNR
 -  Perception depuis les axes routiers principaux
 -  Perception depuis les axes routiers secondaires
 -  Perception depuis les sentiers de randonnées
 -  Perception depuis un secteur habité
 -  Effet cumulé avec un autre parc éolien
 -  Visibilité depuis un monument historique
 -  Visibilité depuis un site protégé
 -  Covisibilité avec un édifice protégé

-  Point de photomontage



C . Méthodologie de lecture des photomontages

Numéro du photomontage

Titre du photomontage

Informations concernant le parc éolien

Carte de localisation du point de photomontage (carte IGN + ZVI + contexte éolien)

Cône de vue (emprise des trois 40° sur le 120°)

Projet éolien

Coupe topographique

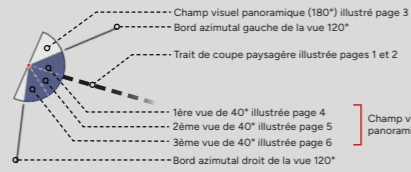
Photomontage n°3 : Perception depuis le SPR de Foussais-Payré

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 106,5m | 117m | 165m
 112m | 136m | 180m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E01 : 13,6km
 Éolienne la plus éloignée : E03 : 14,4 km

Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien de la Croix Violette
- Projet éolien d'Épinerie

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

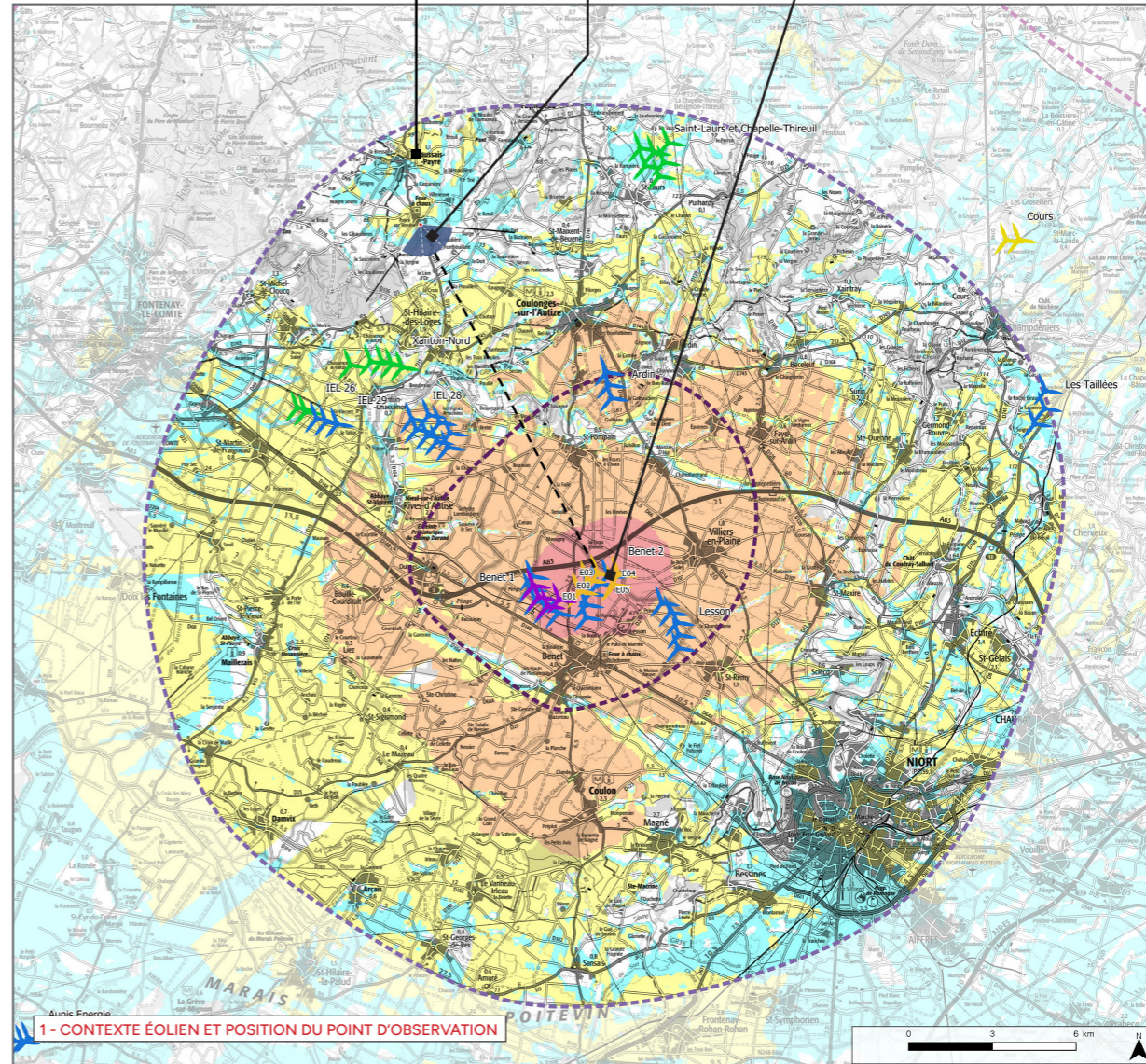
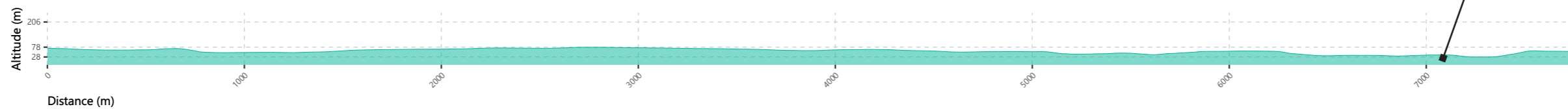
Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5
 Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...
 0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil
 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil
 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE



1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

Numéro de suivi de photomontage

Cône de vue et azimut de la photographie sur fond IGN scan 25

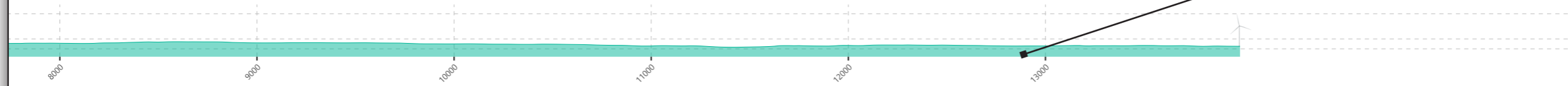
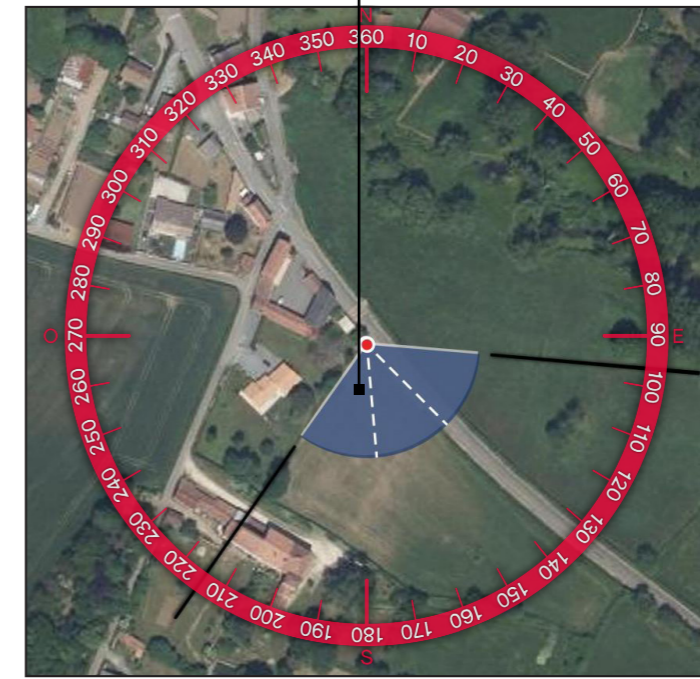
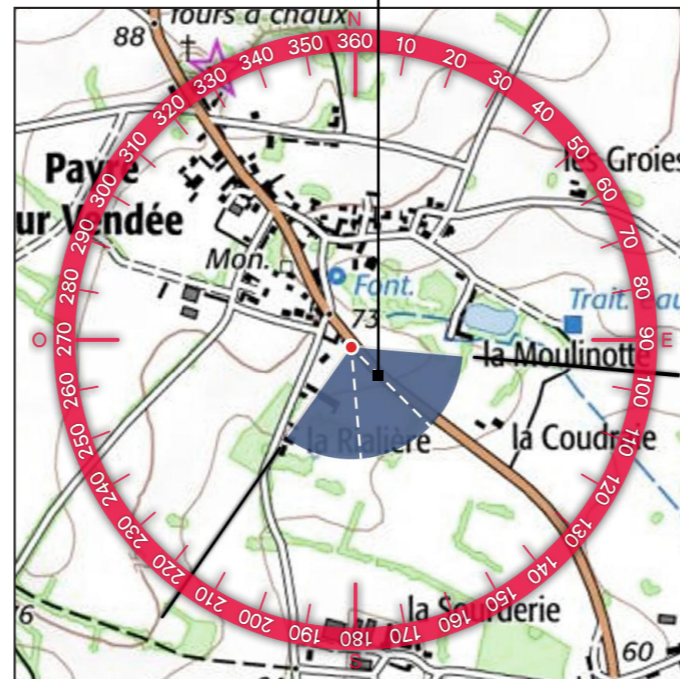
Coupe topographique

Cône de vue et azimut de la photographie sur fond IGN ortho photo

Photomontage n°3 : Perception depuis le SPR de Foussais-Payré

00

PAGE 2



IGN BD ALTI 25m, QGIS 3.16.4, RStudio

Cadrage 3x40° des photomontages

Vue 180° - situation existante (éoliennes en service et accordées)

Vue 180° - photosimulation (éoliennes en service, accordées, en instruction et projet éolien)

Photomontage n°3 : Perception depuis le SPR de Foussais-Payré



3 - SITUATION EXISTANTE- (O Éolienne en service O Éolienne accordée) - VUE 3X40°



4 - PHOTOSIMULATION - (O Éolienne en service O Éolienne accordée O Éolienne instruite MRAE O Projet éolien de la Croix Violette O Projet éolien d'Epineraie) - VUE 3X40°

198

- Noms des parcs éoliens
- Indication des éoliennes du projet éolien
- Autres parcs éoliens

Vue equiangulaire (40°) - photosimulation du projet



Liste des enjeux paysagers visés par le point de photomontage

Liste des éléments concernés

Analyse paysagère de la visibilité des éoliennes

Évaluation de l'impact paysager

Typologie de l'impact paysager

TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER								
Effet cumulatif avec un autre parc éolien	Parc éolien	Depuis la sortie du bourg de Payre-sur-Vendres, les vues sont relativement profondes sur les ondulations du plateau. Le contexte éolien est constitué du parc de EL 23 sur la droite du panorama et d'un poteau éolien (Ession, Bénéf 2 et Bénéf 1) au centre. Les perceptions de ces parcs sont filtrées par la frange bocagère qui se développe en plateau altérant leur prégnance. Le parc de la Croix-Violette s'inscrit au premier plan du parc de Bénéf 2. Comme celui-ci, les éoliennes sont filtrées par la végétation ainsi, notamment les parties visibles. De plus en période estivale, l'apogée des feuilles rendra encore plus la perception du projet. D'où un point de vue situé dans le périmètre du SPN de Fouasso-Payre, les impacts sont qualifiés de très faibles.	<ul style="list-style-type: none"> Effet de démolition Effet de renforcement du motif éolien 	<table border="1"> <tr> <td>faible</td> <td>Très faible</td> <td>faible</td> <td>modérée</td> </tr> <tr> <td>faible</td> <td>Très faible</td> <td>faible</td> <td>modérée</td> </tr> </table>	faible	Très faible	faible	modérée	faible	Très faible	faible	modérée
faible	Très faible	faible	modérée									
faible	Très faible	faible	modérée									
Visibilité ou cohabitation avec un édifice ou un site protégé	SPN Fouasso Payre		Phénomène de visibilité	<table border="1"> <tr> <td>faible</td> <td>Très faible</td> <td>faible</td> <td>modérée</td> </tr> <tr> <td>faible</td> <td>Très faible</td> <td>faible</td> <td>modérée</td> </tr> </table>	faible	Très faible	faible	modérée	faible	Très faible	faible	modérée
faible	Très faible	faible	modérée									
faible	Très faible	faible	modérée									

D . Impacts paysagers depuis l'aire d'étude éloignée





1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE (ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER PAR PLANCHE)





Photo : Extrait d'un photomontage - Vue depuis les escaliers de la Place François Viète (photomontage n°1)



FIGURE 115 : LOCALISATION DES POINTS DE PHOTOMONTAGES SUR LA CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE DU PROJET ÉOLIEN - AIRE ÉLOIGNÉE

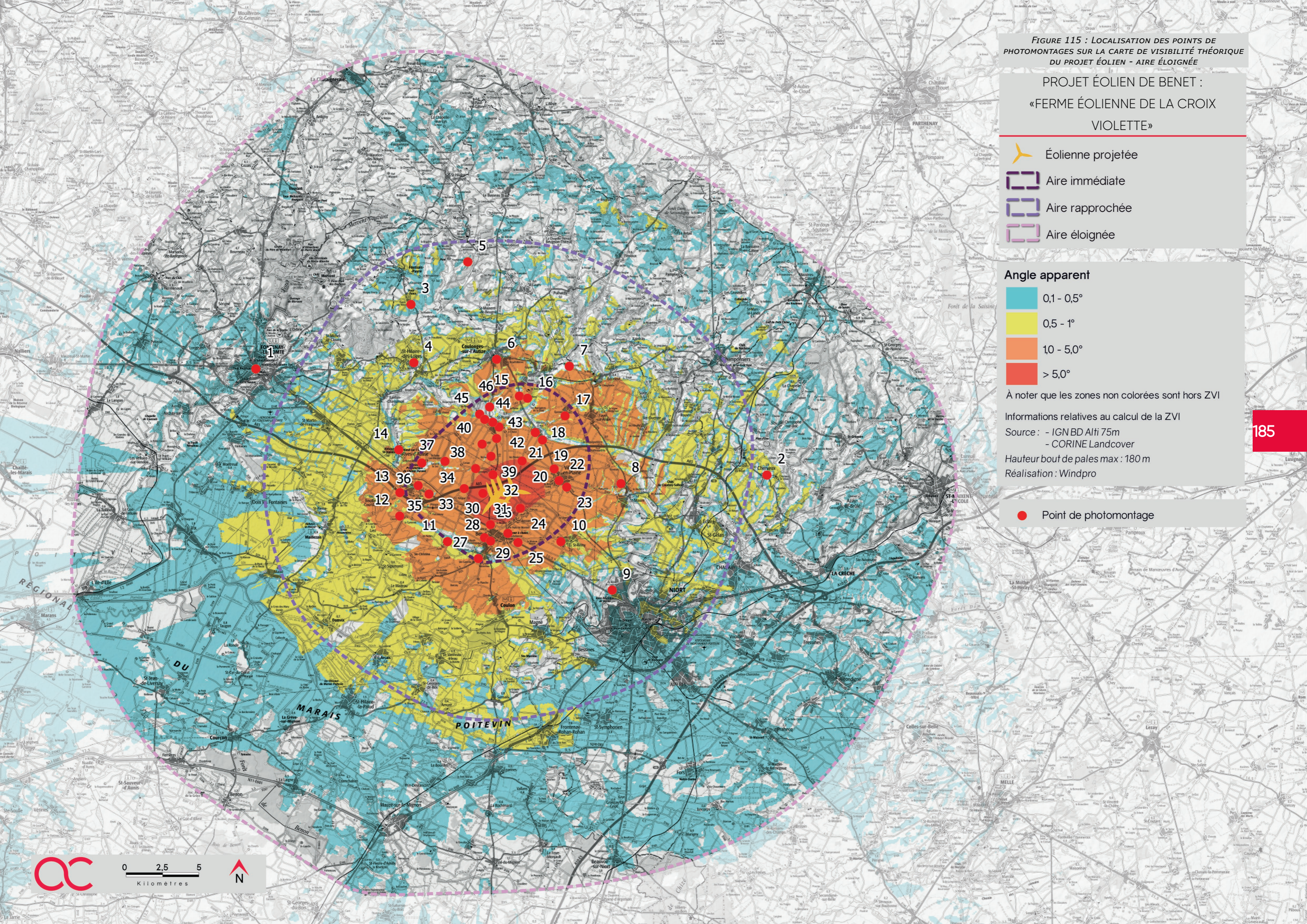
PROJET ÉOLIEN DE BENET :
«FERME ÉOLIENNE DE LA CROIX VIOLETTE»

-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

- Angle apparent
-  0,1 - 0,5°
 -  0,5 - 1°
 -  1,0 - 5,0°
 -  > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI
Informations relatives au calcul de la ZVI
Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales max : 180 m
Réalisation : Windpro

-  Point de photomontage

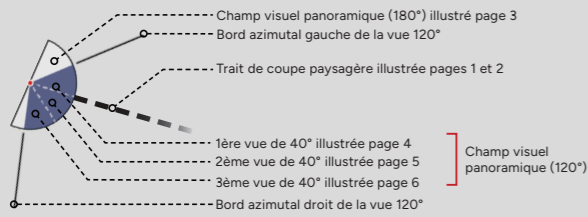


Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 106,5m | 117m | 165m
 112m | 136m | 180m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E01 : 16,9km
 Éolienne la plus éloignée : E04 : 17,9 km

Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien de la Croix Violette
- Projet éolien d'Epinerai

Zones de visibilité (carte de ZVI)

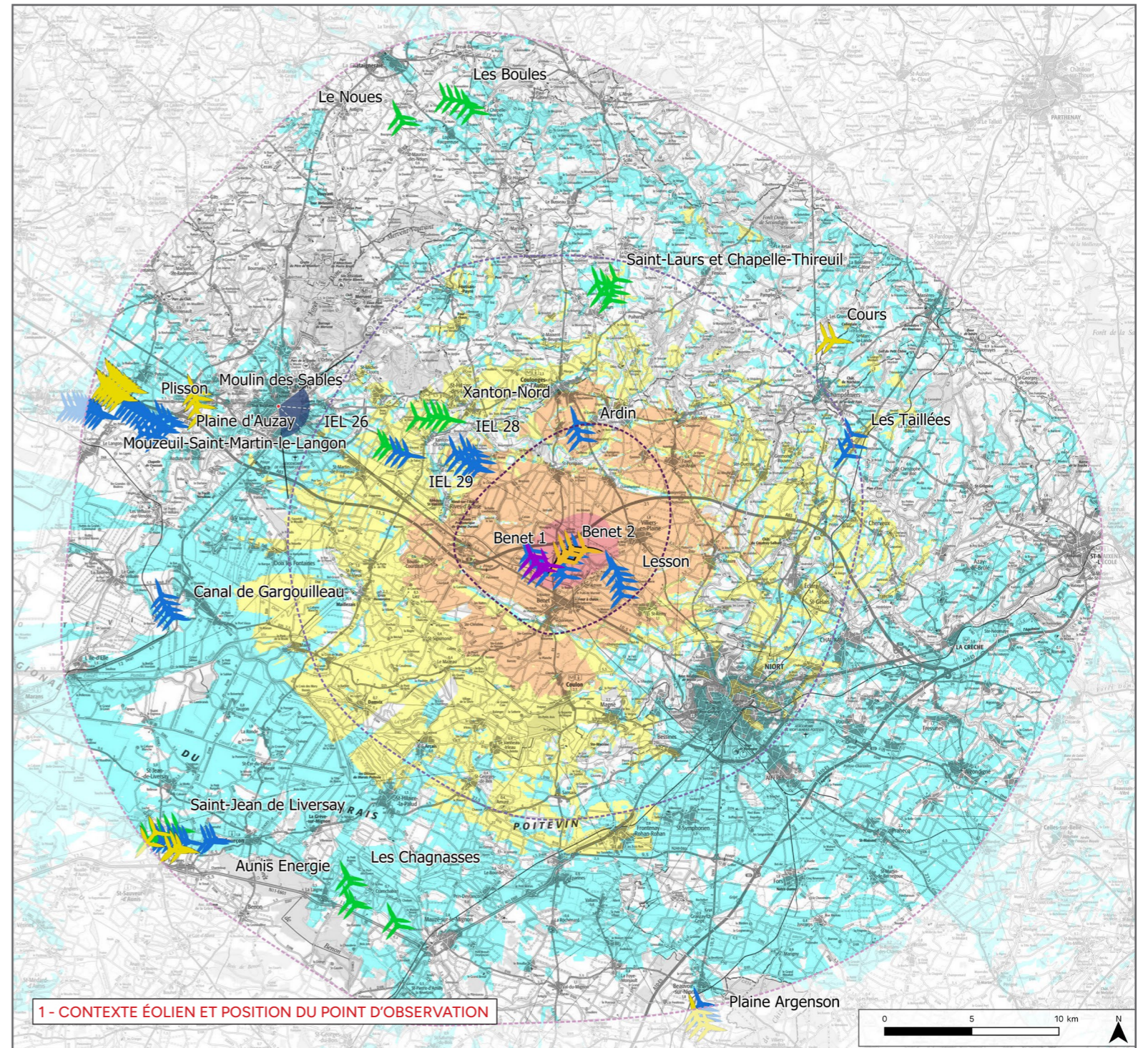
- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5
 Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...
 0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil
 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil
 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

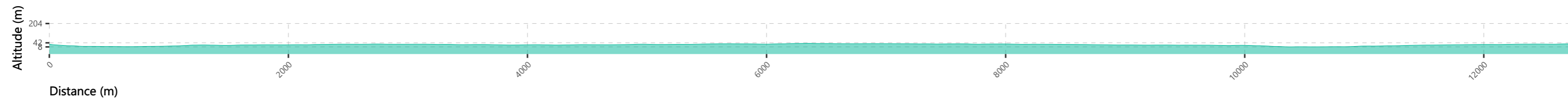
Aires d'étude

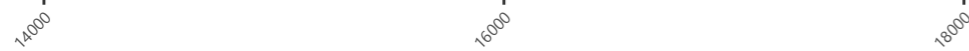
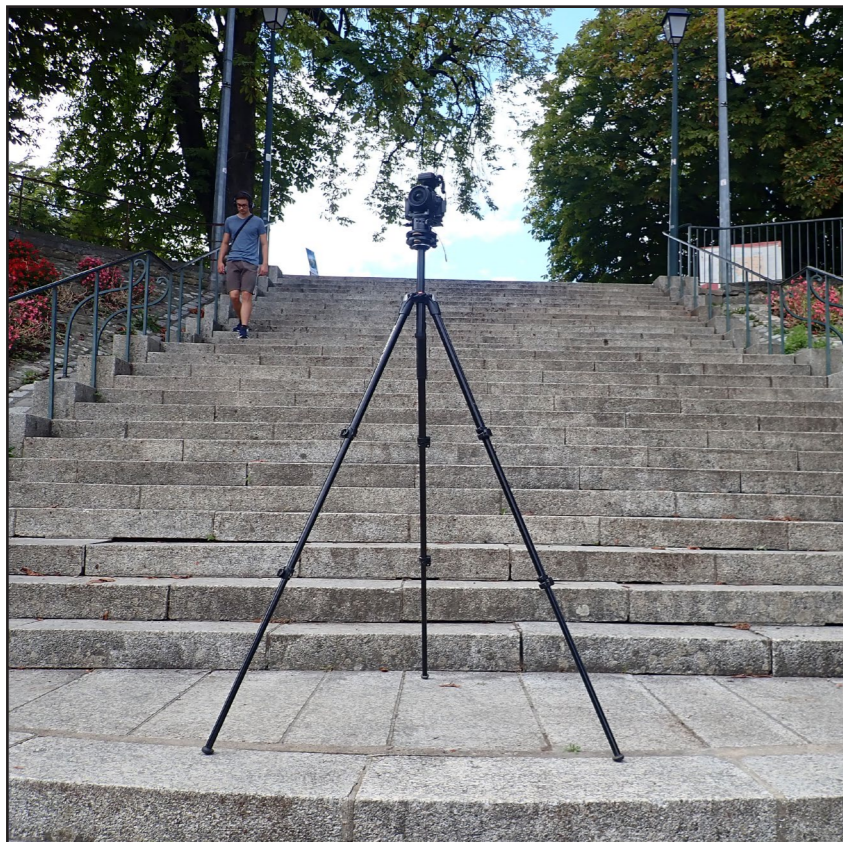
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION

2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE







3 - SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - VUE 3X40°



4 - PHOTOSIMULATION - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne instruite MRAE Projet éolien de la Croix Violette Projet éolien d'Epineraie) - VUE 3X40°





E04 E03

E02

E01

Epineraie

OPTICIEN

BOUCHER
CHARCUTIER

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

LA LUTINE

EL-066-GL

ET-055-HG



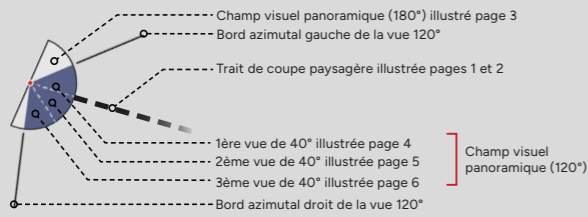
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de IEL 26 et 29	Depuis les escaliers de la place François Viète, les vues sont ouvertes dans l'axe de la route en direction du cours d'eau de la Vendée. Cependant les vues latérales sont fermées par la trame bâtie de la ville de Fontenay-le-Comte. Deux parcs sont visibles au dessus des bâtiments à gauche de la rue, les PE de IEL 26 et IEL 29, s'inscrivant dans ce panorama avec une faible prégnance. Le parc de la Croix Violette se situe en grande partie derrière le bâti dans l'axe de la route. Seule l'éolienne E4 est potentiellement visible à gauche du bâtiment, cependant au vue de la distance d'éloignement et de la portion de l'éolienne perceptible au dessus de la végétation de la ville, l'impact est qualifié de négligeable.	> Pas de modification de la lisibilité des parcs	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Fontenay-le-Comte		> Pas de modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	SPR fontenay et église Notre-Dame		> Pas de modification de l'écrin paysager	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 5
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 106,5m | 117m | 165m
 112m | 136m | 180m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E03 : 26,3km
 Éolienne la plus éloignée : E01 : 27,2 km

Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien de la Croix Violette
- Projet éolien d'Epinaeraie

Zones de visibilité (carte de ZVI)

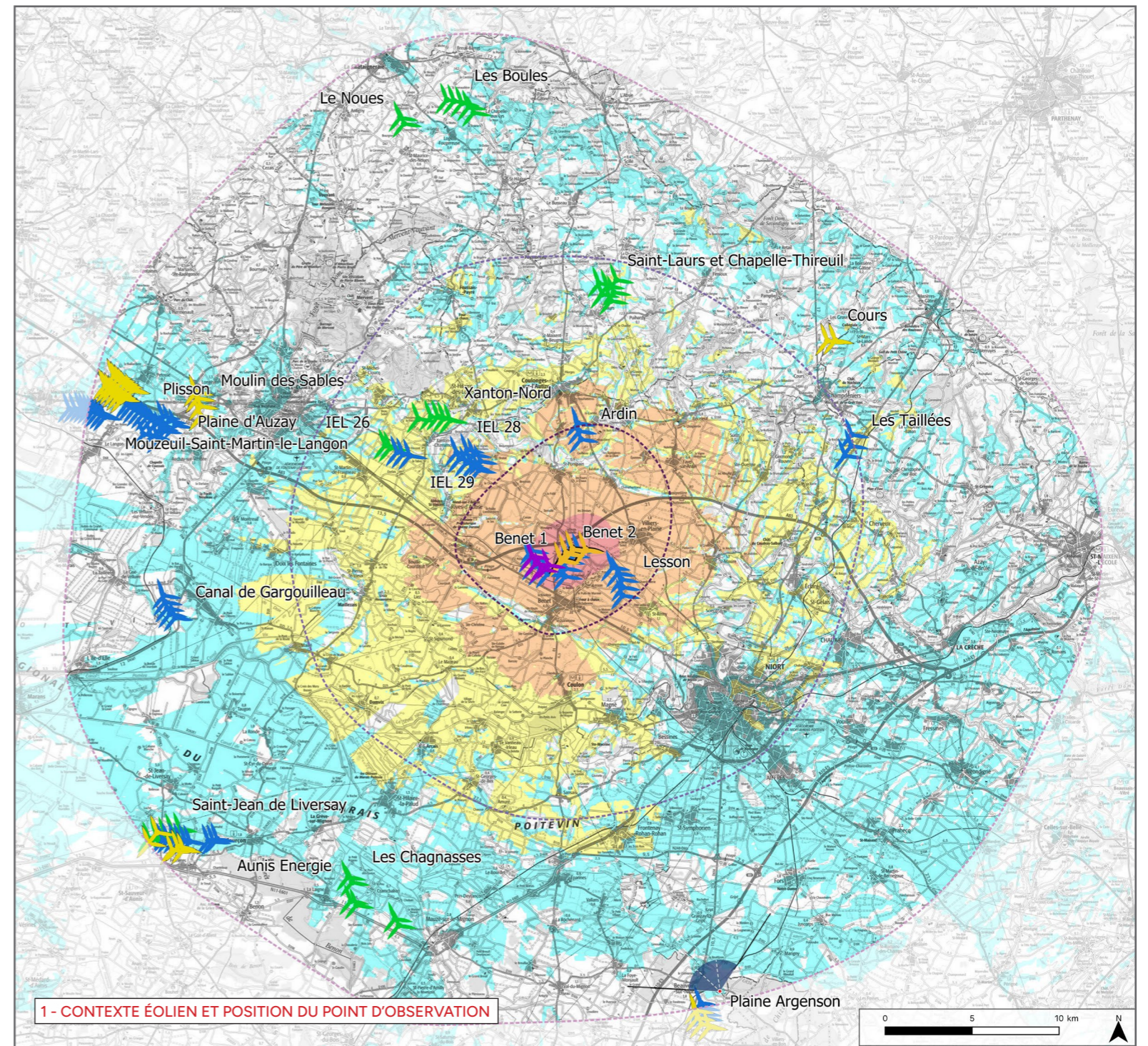
- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5
 Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

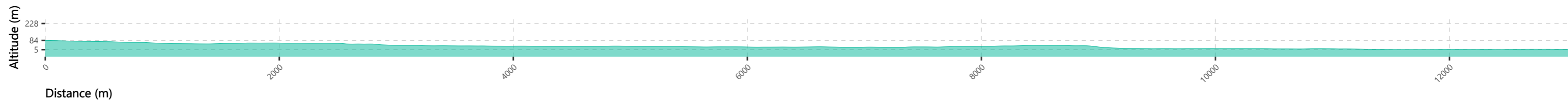
Pour se représenter les angles...
 0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil
 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil
 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

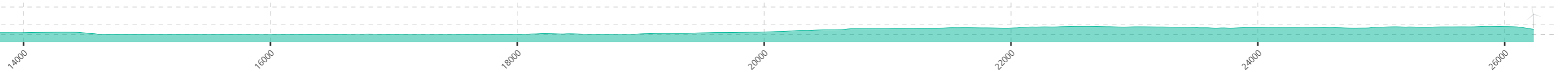
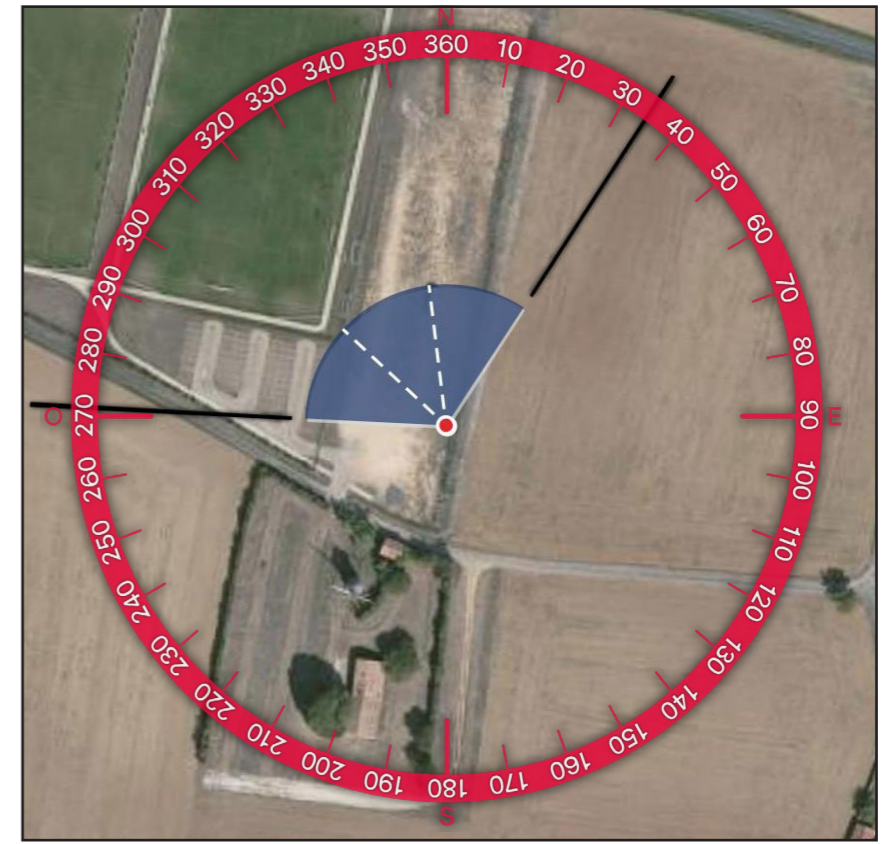
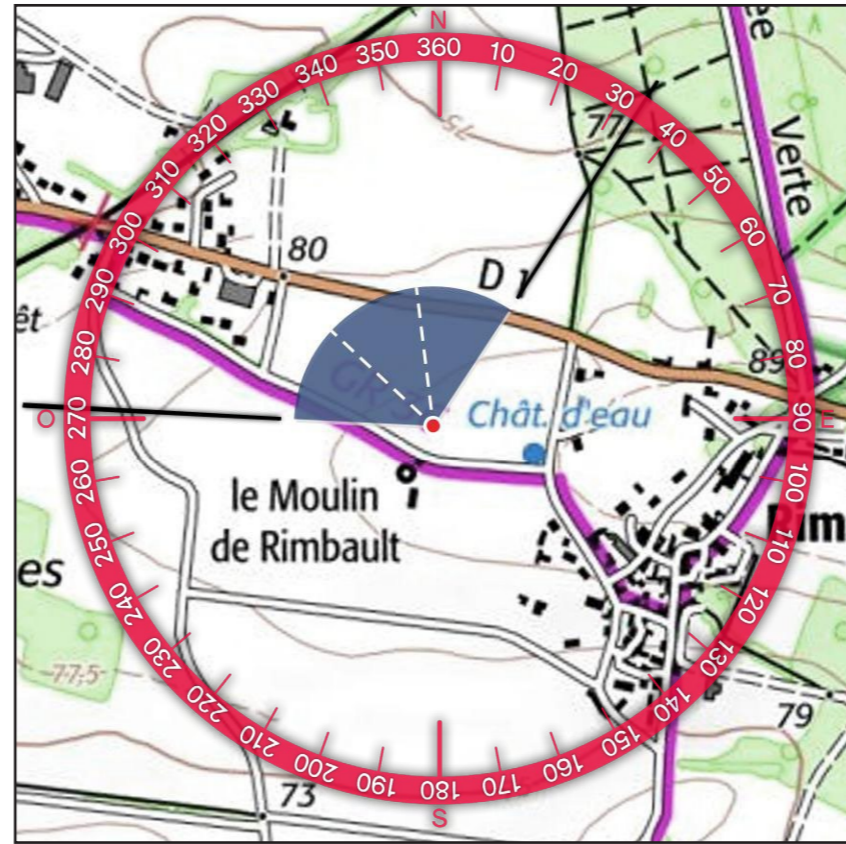
Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE







3 - SITUATION EXISTANTE- (Éolienne en service Éolienne accordée) - VUE 3X40°



4 - PHOTOSIMULATION - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne instruite MRAE Projet éolien de la Croix Violette Projet éolien d'Epinerale) - VUE 3X40°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - VUE PANORAMIQUE 120° X 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

Epinaie

E01 E02 E03

E04





TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Parcs éoliens	Depuis les abords du Moulin, les vues sont ouvertes sur l'espace de loisir de Beauvoir-sur-Niort mais la profondeur de champ est, de manière générale, courte du fait de la végétation environnante. Seule une fenêtre de visibilité se trouve au centre de la photo offrant des perceptions plus lointaines. De nombreux parcs sont présents dans ce panorama, s'inscrivant au-dessus de la végétation. La distance d'éloignement de ces parcs rend leur emprise minime. Le parc en projet apparaît au sein de ces parcs éolien, avec une hauteur apparente légèrement supérieure, créant ainsi un effet de densification. La prégnance de ce parc est ainsi très faible. De plus, la prise de vue a été réalisée en dehors du périmètre du moulin. Aux pieds du moulin, les vues sont filtrées par une haies réduisant la visibilité en direction du projet. Les impacts sont qualifiés de très faible.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Moulin de Rimbault		> Phénomène de visibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire éloignée						
1	Perception depuis le SPR de Fontenay		Parcs éoliens		Fontenay-le-Comte	SPR de Fontenay-le-Comte et église Notre-Dame
2	Perception depuis le moulin de Rimbault		Parcs éoliens			Moulin de Rimbault

Figure 116 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers des photomontages de l'aire éloignée

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Figure 117 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages

3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Le territoire étudié est dominé par un relief de plaine vallonnée par un maillage hydrographique important. Le relief tabulaire du territoire d'étude est marqué par le passage de la vallée de la Sèvre-Niortaise. La végétation est développée au sein du territoire d'étude que ce soit sur les plateaux ou en fond de vallées tandis que dans le marais Poitevin, la trame bocagère y est très dense.

Cet enjeu présente peu de sensibilité au sein du territoire d'étude et particulièrement à l'échelle de l'aire éloignée du fait de la présence d'une végétation importante.

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

Seul le photomontage n°2 présente des effets cumulés entre le projet de l'Épineraie et des parcs autorisés et en exploitation. L'impact a été évalué comme très faible, le projet s'inscrit dans un contexte où le motif éolien est important. Le projet est visible dans le prolongement de la trame existante.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Du fait de la couverture végétale, de la vitesse d'observation et de l'éloignement, la visibilité du projet depuis les axes de communication ne présente pas de sensibilité notable à l'échelle de l'aire éloignée.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

De même que pour les axes de communication, du fait de la couverture végétale et bâtie et de l'éloignement, la visibilité du projet depuis les secteurs habités ne présente pas de sensibilité notable à l'échelle de l'aire éloignée et aucun photomontage n'a été réalisé sur cet enjeu spécifique.

■ VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ

En lien avec les sensibilités identifiées au stade de l'état initial, les deux photomontages de l'aire éloignée traitent de cet enjeu. Ils concernent la visibilité potentielle du projet depuis le SPR de Fontenay-le-Comte, l'église Notre-Dame ou les abords du moulin de Rimbault et les incidences relevées ont été qualifiées de nulles à très faibles. En effet, à cette distance, le projet est régulièrement masqué et/ou présente une prégnance très faible à l'échelle du paysage perçu.